

Région de Bruxelles-Capitale | Commune d'Anderlecht

Contrat de Quartier Durable

« Peterbos »

Programme



Commune d'Anderlecht
Département Rénovation urbaine
Rue Carpentier, 45
1070 Anderlecht
Personne de contact : Aline Goethals

Bureau d'étude
CityTools sprl
Métiers de la ville
47 rue du Houblon
1000 Bruxelles
+32 478 51 16 76
www.citytools.be

Equipe de projet
Nicolas Hemeleers
Alice Larsimont
Antoine Crahay
Mathieu Berger
Youssef Faraj
Mathis Fressancourt

Sous-traitants
Zeppelin
47 rue du choeur
1080 Molenbeek-St-Jean
zeppelincollectif@gmail.com
Léonie Savoye - t : +33 614 04 16 15 / +32
472 30 91 88 //
Cigaline Ducos - t : +33 663 27 96 28 //
<http://www.zeppelincollectif.com>

Oneliner Traduction
représenté par Koen De Smet, CEO
Lange Rekstraat 9,
9100 Sint-Niklaas
+32 3 777 74 56
info@oneliner.be
www.oneliner.be

Equipe RIE
Brat
Siège social : 21 rue Van Elewyck,
1050 Ixelles
Siège administratif : 43 rue Dautzenberg,
1050 Ixelles
Tél : 02/648.67.70
Fax : 02/640.47.23
info@bratprojects.be
<http://www.bratprojects.be>

Table des matières

INTRODUCTION	4
I OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES, VOLET 1	6
II OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES, VOLET 2	36
III OPÉRATIONS ESPACES PUBLICS.....	38
IV OPÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES	94
V ACTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES	98
VI ACTIONS PARTICIPATIVES	122
VII ACTIONS DE COORDINATION.....	128

Introduction

Lecture du document

Ce carnet reprend l'ensemble des projets du Contrat de Quartier « Peterbos ».

Ceux-ci découlent du diagnostic et des priorités établies dans les deux premières phases de l'étude. Ils sont le fruit de plusieurs mois d'analyses de terrain, de recherches statistiques, de rencontres bilatérales et collectives et d'un arbitrage politique. Afin de faciliter la lecture et la logique des projets, ceux-ci ont été regroupés autour des différents volets de l'ordonnance sur les contrats de quartier durable.

Vision de projet

La vision de projet qui a guidé ce contrat de quartier durable s'est construite durant les premières étapes de la mission et se centre autour d'une vision du quartier du Peterbos qui tient compte de l'historique de sa conception, ses qualités spatiales, ses défauts ou problèmes, ainsi que sur une stratégie d'intervention qui permet d'allier une réponse aux besoins les plus pressants des habitants, et d'un nécessaire désenclavement (physique et social) du quartier. La vision repose également sur l'image du « parc habité », conception initiale du quartier. Celle-ci représentait une image très positive au moment de sa conception. Mais la fragilité du modèle l'a rendue trop sensible aux altérations du temps et aux difficultés d'entretien.

Un des constats importants du diagnostic reposait sur une **vision ambivalente du quartier** : entre image positive et négative, entre intérieur et extérieur, entre ouverture et fermeture. Il nous semblait intéressant de prendre une **posture forte** : poser le regard sur les enjeux du quartier au départ du **besoin des habitants**, leur quotidien, les publics fragilisés, leur cadre de vie, les défis sociaux, économiques, environnementaux.

Entre une stratégie trop ouverte (développement d'activités externes sans lien avec la population locale) ou trop fermée (repli des habitants sur eux mêmes), il nous a semblé intéressant de **revaloriser l'image du parc habité**, comme une énorme source de potentiel spatial et d'identité nouvelle. Une stratégie qui assume le patrimoine spatial dans ce qu'il propose comme qualités, mais qui en même temps apporte les touches de rénovation et les correctifs organisationnels nécessaires pour en faire un nouveau quartier de vie qualitatif pour tous les habitants.

Les différents volets du programme sont donc orientés dans cette même direction.

Un **volet immobilier** qui active en priorité des parties du quartier qui posent problème aujourd'hui, de façon à faire d'une pierre plusieurs coups :

- solutionner des problèmes urbanistiques : rez inactifs, circulations piétonnes, culs de sac, sentiment d'insécurité, immeubles à l'abandon ou sous utilisés, impression de délabrement et de non entretien;
- offrir de nouveaux équipements à destination des habitants;
- offrir des opportunités d'attractivité du site sur l'extérieur en attirant de nouveaux publics pour des activités dans le quartier.

Les nouveaux équipements répondent aux besoins identifiés par les habitants et acteurs associatifs : renforcement de l'offre sportive, accueil de l'enfance, antenne de quartier et espace de rencontre, locaux associatifs, etc.

Un **volet d'investissement sur les espaces publics** qui donnent corps à la notion de parc habité. Ces investissements, importants et à la hauteur de l'enjeu, seront guidés dans un masterplan qui permettra de définir une vision plus précise et une stratégie d'ensemble pour la valorisation du patrimoine spatial exceptionnel du quartier.

Enfin, un **volet socio-économique** qui oriente les efforts sur certaines thématiques prioritaires, en renforcement des lignes qui précèdent. La méthodologie doit permettre aux opérateurs de créer des partenariats et synergies pour développer des projets répondant aux objectifs identifiés dans le dossier de base.

C'est l'ensemble des projets rentrant dans cette vision pour le quartier qui sont présentés dans le document qui suit.

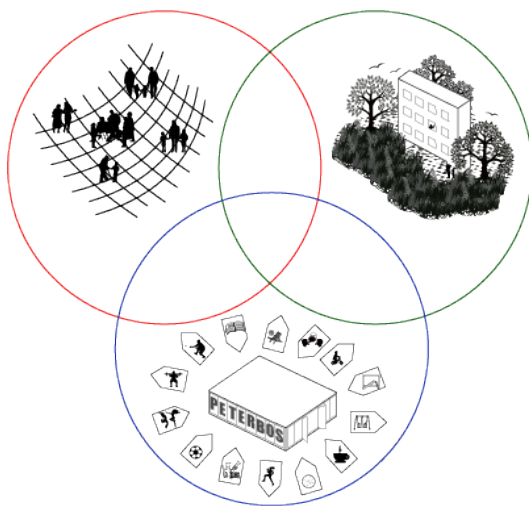
Les opérations mises en « réserve » ne font pas l'objet d'un financement dans le budget actuel du CQD. Les opérations mises en « opérations associées » sont les projets qui sont prévus sur le quartier dans les mêmes délais que le CQD mais qui ne sont pas financés par celui-ci.

Réponse aux enjeux

Pour rappel, le carnet de priorités identifie 3 ensembles d'enjeux pour le quartier:

- créer du lien;
- se réapproprier le parc habité;
- répondre à la demande en équipements.

Chaque projet peut donc être situé dans ce diagramme d'enjeux.



I Opérations immobilières, volet 1

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

Article 21. 1°

« opérations immobilières ayant pour objet de créer, maintenir, accroître, réhabiliter, assainir, acquérir ou améliorer, le cas échéant dans le cadre de projets à affectation mixte, le logement assimilé au logement social, les infrastructures de proximité ou les espaces commerciaux et productifs, ainsi que leurs accessoires immobiliers; »

1.1	PÔLE D'ÉQUIPEMENT SPORTIF ET ASSOCIATIF	8
1.1.1	ÉQUIPEMENT SPORTIF	10
1.1.2	CAFÉ-RENCONTRE ET BUVETTE	12
1.1.3	LOCAUX ASSOCIATIFS	14
1.2	CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE AU REZ DU BLOC 16	16
1.3	REZ-DE-CHAUSSÉES	18
1.3.1A	RENOVATION DU REZ DU BLOC 8	20
1.3.1B	EXTENSION DU REZ DU BLOC 8	22
1.3.2	RENOVATION DE LA SALLE INFORMATIQUE AU REZ DU BLOC 4	24
1.3.3	RENOVATION DE LA SALLE DE BOXE AU REZ DU BLOC 6	26
1.3.4	EXTENSION DES LOCAUX ASSOCIATIFS AU REZ DU BLOC 3	28
1.4	ESPACES SPORTIFS EXTÉRIEURS	30
1.4.1	OPERATION ASSOCIEE - TERRAIN DE FOOTBALL	30
1.4.2	OPERATION ASSOCIEE - TERRAIN DE BASKET	32
1.5	OPERATION ASSOCIEE - RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BLOC 9	34
1.6	OPERATION ASSOCIEE - CREATION D'UNE ANTENNE DE POLICE AU REZ DU B15	35

1.1

PÔLE D'ÉQUIPEMENT SPORTIF ET ASSOCIATIF

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Parking couvert
Parcelles cadastrales.....149H
Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelle potentielle.....± 2.500 m²
Superficies plancher.....Voir fiches 1.1.1 | 1.1.2 | 1.1.3
Gabarit.....à définir(max 60m x 50m - min 7,5 m de hauteur)

Programme détaillé

Équipement sportif.....voir fiche 1.1.1
Café-rencontre.....voir fiche 1.1.2
Locaux associatifs.....voir fiche 1.1.3

CONSTAT

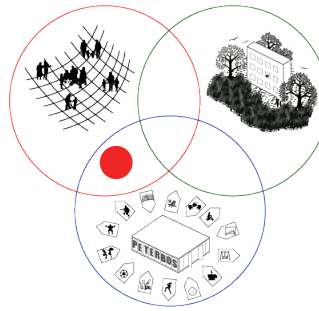
Le diagnostic illustre clairement un déficit en équipements dans le quartier. Le volume de logements sociaux, encore accentué par les projets en cours de développement aux alentours, rend une intervention structurelle sur les équipements inévitable et primordiale. Les besoins spécifiques identifiés lors du diagnostic sont les suivants:

- club de mini-foot «Peterbos United» actif et reconnu dont les équipes jouent en championnat national et régional mais qui ne bénéficient pas d'infrastructures pour s'entraîner ou recevoir les compétitions;
- manque d'espaces sportifs qui visent d'autres sports que le foot et d'autres publics que les jeunes garçons;
- manque d'espaces de rencontre. Les publics diversifiés du site fonctionnent chacun dans leur segment. Il y a trop peu de lieux ou d'occasions de se détendre ensemble, et développer des activités communes dans le quartier;
- manque de locaux associatifs. Certaines associations présentes sur le site sont à l'étroit. Et d'autres associations n'arrivent pas à s'y implanter faute de place (par exemple infor'femmes, TCC accueil).

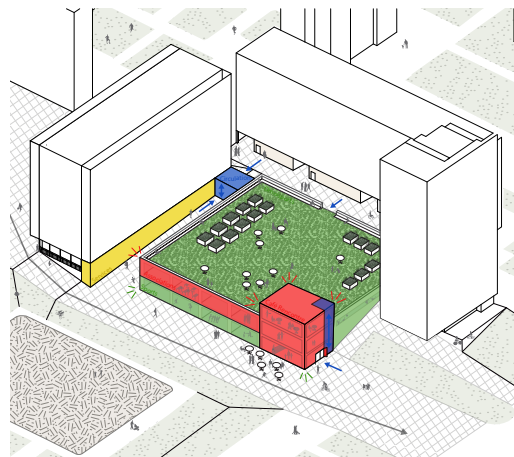
Le parking du Foyer Anderlechtois est sous-utilisé et dégradé. Situé en coeur de site, il se trouve à un emplacement stratégique mais présente des façades fermées et n'a aucune interaction avec l'espace public ou les blocs d'habitants l'entourant. Il crée des situations urbanistiques peu favorables tels que des rues en cul-de-sac, des frontières entre différentes parties du site, des dénivelés infranchissables et des espaces vastes mais non qualifiés (toit terrasse). Ce lieu nécessite une intervention structurelle.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la démolition du parking du Foyer Anderlechtois et la construction d'un nouveau pôle d'équipements répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic, à savoir:



- Volet 1&2 : Immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



- une infrastructure multisport (fiche 1.1.1) permettant entraînement et compétition de mini-foot, ainsi que d'autres sports annexes;
- un «café rencontre» (fiche 1.1.2), espace d'échange et d'animation pour les différentes catégories de population du quartier;
- des locaux associatifs (fiche 1.1.3) permettant d'y relocaliser certaines associations ou de permettre à d'autres de trouver un point d'ancrage dans le quartier.

Ce nouveau pôle devra répondre à la fois à des besoins locaux identifiés dans le diagnostic, mais permettre également de rayonner au delà du quartier, en attirant un public extérieur. L'immeuble lui-même doit être conçu de manière à créer une nouvelle image du Peterbos.

Le projet architectural devra se baser sur les éléments exposés dans cette fiche sans pour autant s'y figer. Il devra répondre aux nécessités de manière rationnelle mais inventive en respectant les **principes guides** suivant:

- assurer une visibilité du pôle vers le boulevard Groeninckx-De May, comme nouvelle image du parc du Peterbos (voir lien avec fiche 3.4.3)
- garantir une activation maximale des rez-de-chaussées par une bonne organisation spatiale du programme;
- garantir des circulations verticales à différents endroits permettant de faciliter les flux piétons entre les deux niveaux. Dans la mesure du possible ces circulations doivent être indépendantes de la gestion du pôle (horaires d'ouverture);
- garantir le maintien d'un espace public généreux en toiture en connection de plein pied avec le rez-de-chaussée du bloc 7;
- participer à une solution au problème lié à la rue en cul de sac le long du bloc 9, par l'activation du rez du pôle d'équipement de ce côté là (façade ouverte, accès), et par la création d'un espace de circulation verticale ouvert en permanence (non lié à la gestion du pôle sportif) permettant de casser le cul de sac et de rétablir des connexions directes inexistantes aujourd'hui entre les deux niveaux. Ces principes devront être affinés en lien avec le projet de rénovation du bloc 9 par Beliris;
- l'entrée pourrait être localisée au coin avant du rez-de-chaussée et serait alors le plus ouvert possible sur l'espace public, et servirait de lieu d'entrée, d'accès et de rencontre pour tous les occupants du pôle.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Répondre à des besoins en équipements, tant du point de vue local par rapport à des manquements du quartier, qu'au niveau communal et supra-local, de façon à ce que le pôle d'équipement puisse rayonner au delà du quartier et attirer un public diversifié;
- contribuer à construire une nouvelle image architecturale du quartier du Peterbos;
- amener une solution qualitative sur un site aujourd'hui urbanistiquement problématique;

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Service sport

Partenaire(s) potentiel(s)

Foyer Anderlechtois
Beliris

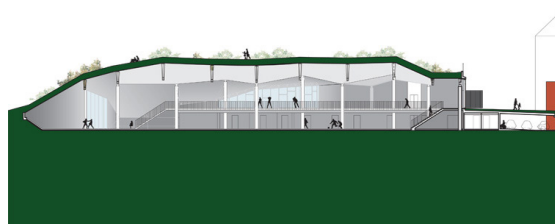
- participer à l'animation du quartier et des espaces publics en général;
- création d'un espace de rencontre et de partage pour les habitants entre-eux et avec les personnes extérieurs au quartier.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accord avec le Foyer Anderlechtois pour la suppression du parking et la reprise en gestion du site par la commune;
- Le projet global doit être accompagné par le bMa;
- la programmation fine du projet devra être mise en discussion avec les acteurs de terrain, habitants, et futurs occupants durant la phase de conception (à prévoir dans le CSC);
- coordination avec Beliris pour la bonne articulation du projet avec la rénovation du bloc 9 et plus particulièrement ses RDC et R-1 (voir fiche 1.4);
- coordination avec la fiche 3.4.3 concernant la réalisation d'un parvis devant le nouveau pôle d'équipements;
- coordination avec la stratégie de relocalisation du stationnement supprimé prévue dans la mise en oeuvre du masterplan (fiche 3.5);
- respect des normes PEB pour la construction du nouvel immeuble.

BUDGET

7.988.105,50 €



BBP Arkitekter - Korsgadehallen - Copenhagen, Danemark

1.1.1

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Parking couvert
 Parcelles cadastrales.....149H
 Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelle potentielle.....± 2.500 m²
 Superficie plancher.....± 2.390 m²
 Gabarit.....à définir

Programme détaillé

Salle omnisports conforme aux compétitions.....± 1.344 m²
 Vestiaires et locaux de services.....± 280 m²
 Salle Dojo.....± 120 m²
 Salle de danse.....± 150 m²
 Salle polyvalente.....± 150m²
 Vestiaires et locaux des trois salles.....± 270 m²
 Salle supplémentaire, accueil et circulation.....± 76 m²
 Gradins (au dessus des vestiaires- non compris dans les surfaces) min. 100m²

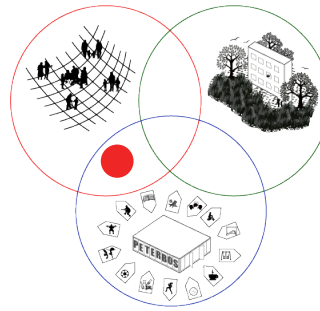
CONSTAT

Le diagnostic a identifié un manque structurel d'offre en équipements dans le quartier du Peterbos. Ce manque est illustré en particulier sur l'offre sportive. A ce jour, plusieurs équipes de mini-foot existent sur le site. Elles n'ont pas d'infrastructure ad hoc, ni pour les entrainements, ni pour les compétitions. Pour les entrainements, ils se font en extérieur sur le terrain actuel qui est fortement dégradé. Pour les compétitions ils sont obligés de louer la salle Simonet, qui est sur-occupée et vétuste. Ce manque est d'ailleurs structurel à l'échelle communale, il n'y a pas d'offre d'espace sportif indoor divers dans les environs. Ce constat «mini-foot» est accentué par le manque d'offre sur d'autres disciplines, à destination d'autres publics (féminin par exemple).

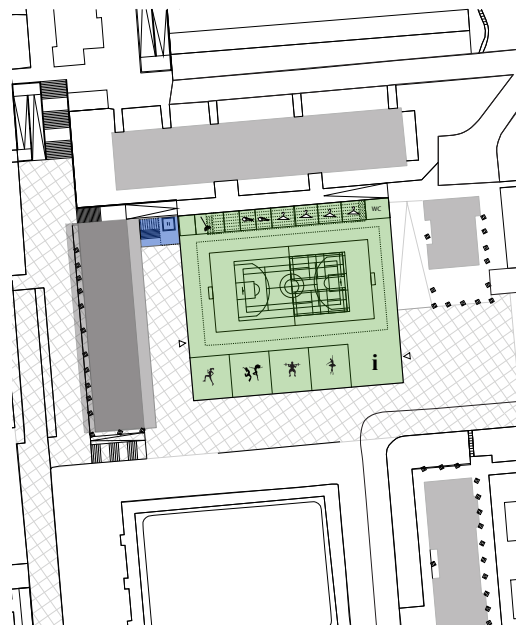
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la démolition du parking du Foyer Anderlechtois et la construction d'un pôle d'équipement, au sein duquel prend place une salle multi-sport qui doit pouvoir également servir de salle polyvalente à destination du quartier. Les éléments suivants sont repris dans le programme à ce stade:

- création d'une salle omnisports de taille réglementaire pour accueillir un terrain de futsal (40 x 20m) et des espaces de zones neutres et de circulation autour;
- délimitation de terrains pour d'autres sports dans le même espace que le terrain de foot (Handball 40x20m, Basket 28x15m, Tennis 23,77x10,97m, Badminton 13,40x6,10m);
- localisation de quatre vestiaires avec douches (4x30 m²),



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



- deux vestiaires pour arbitres (2x20 m²), un local de rangement (50 m²), un bureau pour surveillant (20 m²), un local de nettoyage (20 m²), un bloc sanitaire dont un WC PMR (30 m²);
- implantation de gradins sur structure légère au dessus des vestiaires (min. 100 m² pour 200 spectateurs);
- création d'une salle Dojo (120 m²);
- création d'une salle de danse (150 m²);
- création d'une salle polyvalente (150 m²);
- localisation de six vestiaires avec douches (6x30 m²), trois blocs sanitaire dont un WC PMR dans chacun des blocs (3x10 m²) et trois locaux de stockage (3x20 m²);
- création d'un espace d'accueil.

L'objectif est que l'animation et la gestion de ce pôle puisse se faire le plus possible en complémentarité et cohérence avec les autres activités développées dans le pôle (café rencontre, locaux associatifs).

Il est également important que la salle multi-sport soit compatible avec un usage en «salle polyvalente», permettant d'autres types d'activités: culture, spectacles, expositions, débats, fêtes, événements divers.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Espaces sportifs d'entraînement répondant également aux normes en vigueur pour les compétitions (mini-foot par exemple);
- permettre d'accueillir dans le Peterbos un public extérieur au quartier;
- offre sportive pour un public plus large (différentes tranches d'âge, femmes, etc);
- pôle polyvalent pouvant également servir au delà du sport pour des activités plus culturelles ou événementielles;
- organisation spatiale du programme permettant un échange avec les autres occupants du pôle sportif.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Le projet global doit être accompagné par le bMa;
- coordination avec Beliris pour la bonne articulation du projet avec la rénovation du bloc 9;
- coordination avec la fiche 3.4.3 concernant la réalisation d'un parvis devant le nouveau pôle d'équipements;
- coordination avec la stratégie de relocalisation du stationnement supprimé prévue dans la mise en oeuvre du masterplan (fiche 3.5);
- Prévision d'une zone de stationnement éventuelle pour les bus;
- coordination avec le service des sports de la commune qui sera en charge de l'infrastructure.

BUDGET

5.873.066,50 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

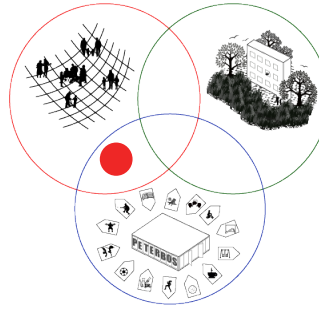
Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Service sport

Partenaire(s) potentiel(s)

Foyer Anderlechtois
Beliris
D'Broej
B13 Family



Espace sportif et culturel Pôle Nord, Bruxelles



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Chemineurs existants
Nouveaux chemineurs
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Parking couvert
Parcelles cadastrales.....149H
Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs
PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie plancher.....± 300 m²
Gabarit.....à définir (sur 2 ou 3 étages)

Programme détaillé

Bar et salle attenante.....± 100 m²
Accueil et Buvette salle de sports.....± 100 m²
Salles attenantes collectives± 100 m²
Terrasse du café-rencontre sur le toit de l'équipement.....voir fiche 3.6

CONSTAT

Le diagnostic a identifié un manque structurel d'offre en équipements dans le quartier du Peterbos. Outre le déficit sur l'offre sportive les associations présentes dans le quartier ont largement évoqué la difficulté à croiser les populations pourtant diversifiées du quartier. Chacun travaille sur son public cible et dans des lieux dédiés (pas toujours très adaptés), mais il n'y a aucun espace collectif libre d'accès pour des rencontres et activités collectives sur le site, aucun espace de restauration public ouvert à tous, aucune infrastructure animant l'espace public hormis les quelques commerces.

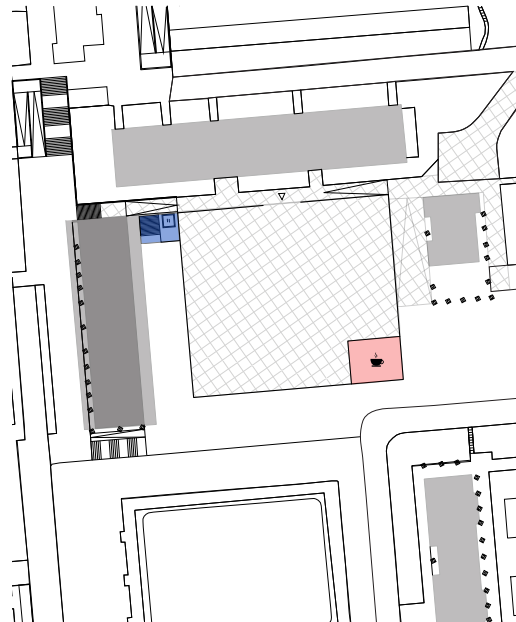


DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la démolition du parking du Foyer Anderlechtois et la construction d'un pôle d'équipement, au sein duquel prend place un espace communautaire type «café-rencontre» ainsi qu'une buvette pour le centre sportif.

Concrètement le café-rencontre se déploie sur deux volets:

- l'aménagement d'un espace communautaire comprenant un bar (avec une petite cuisine) servant de lieu ouvert à tous où les habitants peuvent venir se rencontrer en journée;
- un espace communautaire complémentaire servant d'extension à la salle du bar mais qui pourrait être destiné à certains moments de la journée à des activités diverses ou événements occasionnels organisés par les associations ou par les habitants: café clash (personnes âgées), ciné-débats, café-mamans, etc. Celles-ci pourront être complétées par d'autres, ayant lieu dans les nouveaux locaux voisins (voir fiche 1.1.3).



Ce café rencontre serait organisé sur plusieurs étages, de façon à maximiser les interactions avec les autres activités du pôle (infrastructure sportive, locaux associatifs). Le bar pourrait être aménagé au dernier étage de manière à activer le toit-terrasse du nouveau pôle d'équipement, et être tourné vers l'espace à vocation plus locale à destination des habitants. En effet, la terrasse du café-rencontre pourrait alors s'installer sur cette «place de quartier» (voir fiche 3.4.2). Les salles polyvalentes pourraient être, elles, localisées au premier étage, en connexion avec les locaux associatifs. L'entrée pourrait être localisée au coin avant du rez de chaussée et serait alors la plus ouverte possible sur l'espace public, et servirait de lieu d'accueil, d'accès et de rencontre pour tous les occupants du pôle.

Une petite buvette attenante ou en tout cas bénéficiant d'une vue sur la salle omnisport devra être aménagée pour les visiteurs de l'équipement sportif. Celle-ci devra être un espace indépendant du «café-rencontre» pour recevoir les visiteurs de l'équipement sportif sans perturber les activités du café-rencontre mais pourra éventuellement partager une petite cuisine avec ce dernier. Le projet architectural sera en charge de définir le plus judicieusement possible l'agencement des espaces spécifiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Création d'un espace communautaire convivial facilitant la rencontre entre les publics diversifiés du quartier;
- relocalisation de certaines activités organisées dans de mauvaises conditions à divers endroits du quartier.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Le projet global doit être accompagné par le bMa;
- coordination avec Beliris pour la bonne articulation du projet avec la rénovation du bloc 9;
- coordination avec la fiche 3.4.3 concernant la réalisation d'un parvis devant le nouveau pôle d'équipements et la fiche 3.4.2 place du quartier;
- coordination avec la stratégie de relocalisation du stationnement supprimé prévue dans la mise en oeuvre du masterplan (fiche 3.5);
- concertation avec les associations en charge de l'infrastructure.

BUDGET

758.268 €

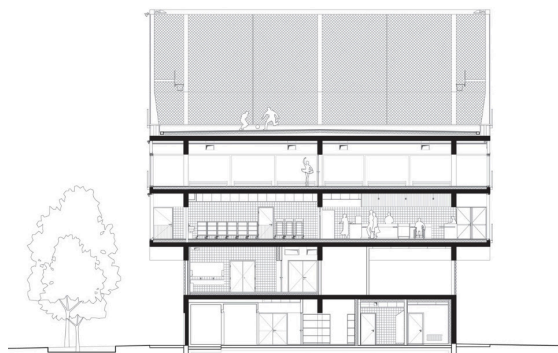
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Service sport

Partenaire(s) potentiel(s)

Foyer Anderlechtois
Samenlevingsopbouw
Beliris
D'Broej



Pôle d'équipement multifonctionnel. Muoto Architecture - Plateau de Saclay - Paris

1.1.3

LOCAUX ASSOCIATIFS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Parking couvert
 Parcelles cadastrales.....149H
 Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie.....± 350 m²

Programme détaillé

Locaux associatifs.....± 350 m²

CONSTAT

Le diagnostic a identifié un manque structurel d'offre en équipements dans le quartier du Peterbos. Outre le déficit sur l'offre sportive et sur les lieux de rencontre, il est apparu que certaines associations étaient soit à l'étroit dans leurs locaux, soit en demande d'un local pour assurer une présence directe dans le quartier.

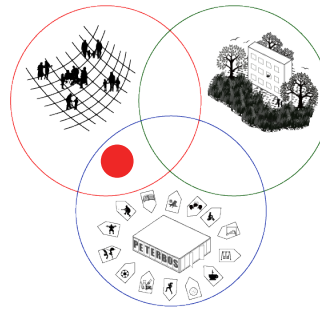
Certaines associations sont donc dans des locaux aménagés de manière provisoire, peu optimale ou qui ne leur permettent pas de développer toutes leurs activités. C'est le cas de D'Broej et de Samenlevingsopbouw.

D'autres associations sont présentes dans le quartier de manière ponctuelle mais n'ont pas de locaux, alors qu'elles développent des projets avec les habitants, c'est le cas, par exemple, d'Infor Femmes et de TCC accueil.

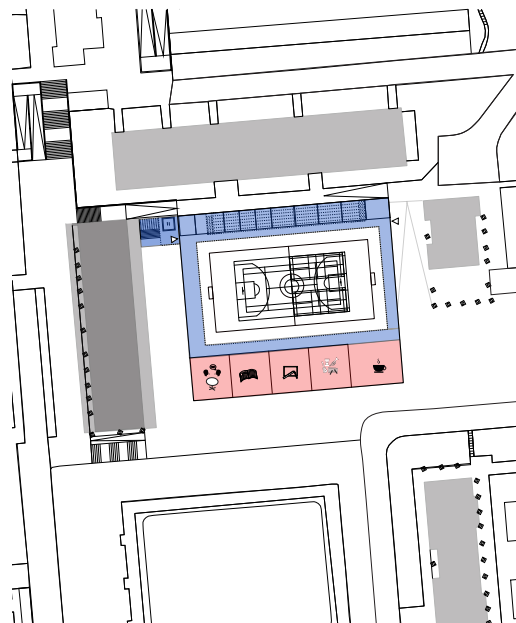
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la démolition du parking du Foyer Anderlechtois et la construction d'un pôle d'équipement, au sein duquel prend place des locaux permettant l'accueil confortable et optimal des bureaux de certaines associations. La liste précise des associations devra être formalisée dans le courant du CQD pour établir un programme détaillé.

Le fait de localiser ces associations dans un même lieu doit être de nature à renforcer leurs collaborations et leurs échanges. Cela sera encore renforcé par la localisation du café-rencontre dans le même bâtiment. Le projet architectural devra tenir compte de cette volonté de maximiser les interactions entre les occupants du futur bâtiment.



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminement existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



A ce stade le projet prévoit:

- création d'une plateforme (accueillant aussi les représentants d'autres associations qui ne sont pas implantées dans le site) pour avoir un espace de contact direct avec les habitants et ainsi mieux faire connaître les activités et fonctionnements des diverses associations;
- aménagement pour chaque association de locaux indépendants, de taille réduite pour les bureaux de leur personnel et les entretiens privés;
- aménagement de locaux spacieux (avec éventuellement des cloisons amovibles et modulables) pour les groupes et les activités rassemblant un plus grand nombre de personnes (école des devoirs, cours de langues, séances d'informations,...) dont au moins un qui permette d'accueillir de petits événements de type représentation artistique, conférences, débats, etc et ainsi compléter l'espace communautaire du café-rencontre.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Aménagement de locaux spatieux, fonctionnels et agréables pour le travail du personnel associatif au quotidien et l'accueil d'activités à destination des habitants;
- complémentarité et échange entre associations réunies sous un même toit, en renforcement du café-rencontre (fiche 1.1.2);
- centralisation de la majorité des locaux et activités des associations à un endroit pour faciliter la communication et les échanges tout en conservant des locaux spécifiques dispersés dans d'autres bâtiments pour contribuer à l'activation des rez-de-chaussées et espaces publics et préserver les caractères spécifiques de ces espaces (voir fiche 1.3).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les associations pressenties pour affiner le programme à inclure dans le bâtiment;
- le projet global doit être accompagné par le bMa;
- coordination avec Beliris pour la bonne articulation du projet avec la rénovation du bloc 9;
- coordination avec la fiche 3.4.3 concernant la réalisation d'un parvis devant le nouveau pôle d'équipements et la fiche 3.4.2 place du quartier;
- coordination avec la stratégie de relocalisation du stationnement supprimé prévue dans la mise en oeuvre du masterplan (fiche 3.5);
- coordination avec le service vie associative de la commune qui sera en charge du plan de gestion.

BUDGET

884.646 €

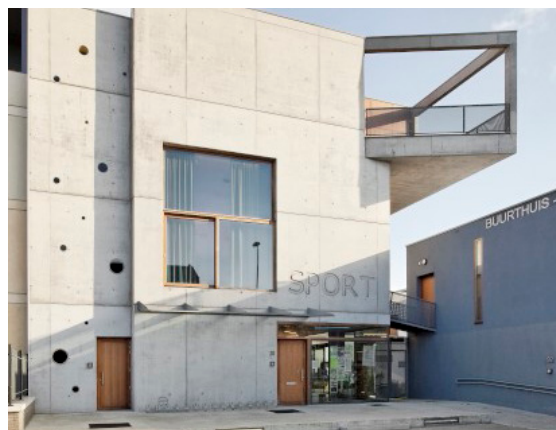
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Service vie associative

Partenaire(s) potentiel(s)

Foyer Anderlechtois
Beliris
Samenlevingsopbouw
D'broej

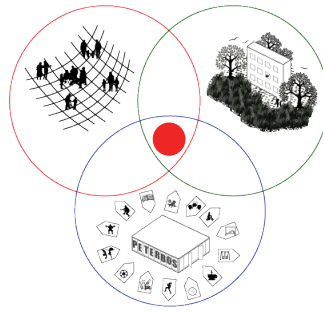


Salle de sports et maison de quartier (locaux associatifs)-CQD Heyvart 02-06, Molenbeek - Pierre Blondel Architecte © bepictures MRBD/MBHG

1.2

CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE AU REZ DU BLOC 16

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
- Pôle d'équipement
- Crèche
- Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
- Masterplan
- Cheminements existants
- Nouveaux cheminements
- Espaces centraux
- Voiries et stationnement
- Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Dalle d'entrée d'immeuble de logement
 Parcelles cadastrales.....159S
 Propriétaire.....Comensia et Commune d'Anderlecht
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 840 m²
 Superficie plancher.....± 700 m²

Programme détaillé

Crèche B16.....± 600 m²
 Crèche B16 (co-financement).....± 240 m²
 Espace extérieur crèche B16.....± 80 m²

CONSTAT

Le diagnostic pointe le manque de places en crèches dans le quartier. Celui-ci ne compte aujourd'hui aucun espace d'accueil pour la petite enfance, malgré les 1400 logements sociaux sur le site. L'offre est donc insuffisante.

Un projet de crèche (500 m²) est programmé dans le projet de logements «Prins» au sud du site sur la rue Willemyns, mais elle servira en partie aux nouveaux logements construits (170 logements), et reste largement insuffisante par rapport à la demande.

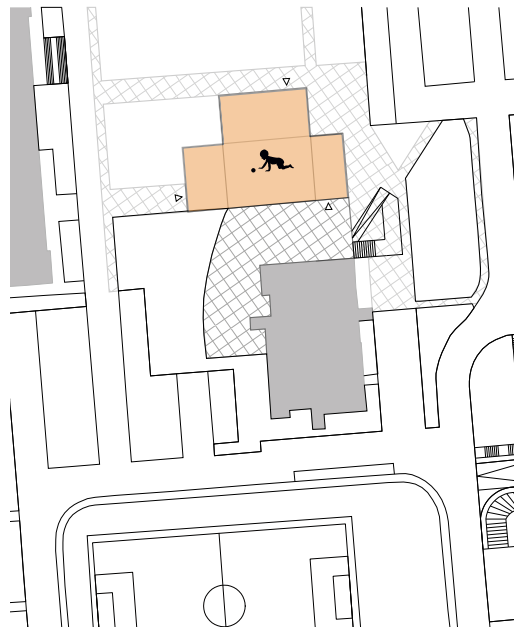
Le rez de chaussée du bloc 16 est particulièrement problématique du point de vue urbanistique. La dalle est à l'abandon. Elle sert d'accès aux logements côté nord. Sous la dalle se trouvent des locaux techniques (chaufferie) et des locaux de stockage. Sur le flanc nord on trouve une grande différence de niveau (pente engazonnée) qui rend difficile l'activation de la dalle, et génère des espaces non définis, peu visibles et insécurisants, par manque de contrôle social et d'appropriation.

La tour 16 sera prochainement rénovée (façades et communs) dans le planning quadriennal des rénovations de Comensia.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc à venir insérer une crèche francophone attenante au rez-de-chaussée du bloc 16 afin de répondre au besoin en la matière et profiter du projet pour améliorer la situation urbanistique défavorable. Il s'agit donc d'y aménager une crèche pour 49 enfants de 700 m² nets accompagnée d'un espace extérieur privatisé de minimum 80 m².

Le bâtiment permet donc d'améliorer la situation urbanistique du rez du bloc 16. Le nouveau volume de la crèche serait adossé à la dalle du rez de chaussée du B16. Ce qui permet donc d'améliorer la situation en développant un bâtiment sur deux niveaux pour récupérer la pente et résoudre les problèmes liés aux dénivelés trop importants.



La formalisation de la crèche devra permettre une réorganisation des flux autour du socle, en ce compris la dalle et les accès à celle-ci, les accès aux logements et les accès à la crèche. L'objectif est de maximiser les interactions afin de générer un contrôle social. Le développement en double étage permet à cet égard d'offrir une façade activée à la fois au R-1 et au niveau de la dalle. Les accès aux locaux techniques doivent évidemment être maintenus. Selon les normes ONE, un espace extérieur devra être prévu et la crèche devra être organisée conformément aux demandes des services communaux (superficies, organisation de plusieurs sections avec un accès à l'espace extérieur, etc). Aussi l'espace devra être aménagé de telle manière à permettre les consultations de l'ONE pour les enfants de la crèche.

Ce nouvel ensemble doit également être pensé en lien avec les nouveaux espaces publics qui seront aménagés devant: en particulier la «place de l'eau» (fiche 3.4.4) et les nouveaux cheminements (fiche 3.3). La crèche et la dalle du bloc 16 peuvent donc participer à la redynamisation du coeur du site.

L'opportunité de l'aménagement d'un «kiss&ride» en bordure du site sera étudiée dans le cadre du réaménagement prévus par le Masterplan (voir fiche 3.1).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réactivation d'un rez de chaussée stratégique au coeur du quartier (nouvel équipement et dalle);
- réponse à la demande en places d'accueil pour la petite enfance;
- amélioration du contrôle social et amélioration d'une situation urbanistique peu favorable;
- complémentarité entre le volet immobilier (crèche, réactivation du rez) avec le volet espaces publics (nouvel espace public central, voir fiche 3.4);
- la crèche devra permettre les consultations de l'ONE pour les enfants.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec le projet de rénovation de la tour mené par Comensia dans le cadre du quadriennal de rénovations;
- le projet sera accompagné par le bMa;
- coordination avec les fiches espaces publics (fiches 3.4.4 et 3.7);
- coordination avec le service petite enfance de la commune;
- agrégation par l'ONE;
- coordination avec la fiche espace public 3.5 de nouvelle offre de stationnement intégrée dans le paysage localisée par le Masterplan (fiche 3.1) pour faciliter le stationnement de courte durée aux abords du site et empêcher le parking sauvage;
- le plan de gestion devra donner autant que possible une priorité aux habitants de Peterbos.

BUDGET

2. 429.074 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

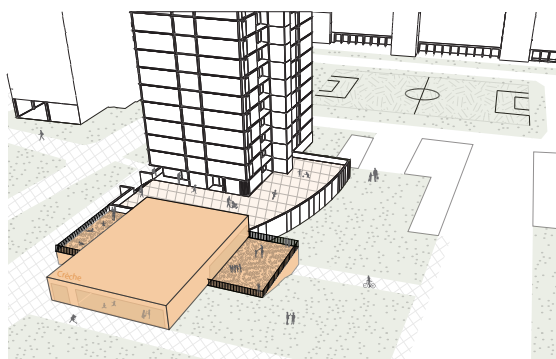
Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Comensia
ONE
Service petite enfance communal



Abords du Rez-de-chaussée du Bloc 16 actuellement



1.3

REZ-DE-CHAUSSÉES

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....RDC d'immeubles de logement
 Parcelles cadastrales.....variées
 Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 370 m²

Programme détaillé

Rez-de-chaussée B8.....voir fiche 1.3.1a
 Rez-de-chaussée B8 - extension.....voir fiche 1.3.1b
 Rez-de-chaussée B4.....voir fiche 1.3.2
 Rez-de-chaussée B6.....voir fiche 1.3.3
 Rez-de-chaussée B3 - extension.....voir fiche 1.3.4

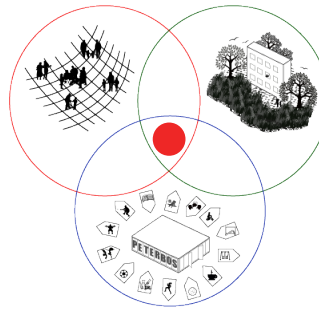
CONSTAT

Le diagnostic met en avant les difficultés rencontrées sur les rez-de-chaussées dans le quartier. Problème typique dans l'urbanisme en ordre ouvert, les rez-de-chaussées ne jouent que très peu aujourd'hui leur rôle d'interface «public-privé» et d'animation de l'espace public.

Rares sont les rez-de-chaussées «actifs»: quelques commerces au rez des blocs 7 et 9, le restaurant social dans le bloc 14, et des locaux associatifs (bloc 3, 4 et 6). Pour le reste, les rez sont la plupart du temps aveugles, on y localise les locaux techniques (poubelles, gestions techniques des immeubles), voire parfois également des logements, souvent dans de mauvaises conditions d'habitat. Dans certains cas, l'architecture des barres se soulève sur pilotis et laisse passer l'espace public au rez sur de grandes largeurs (blocs 2 ou 6). On notera que peu de rez sont réellement vides ou inutilisés.

Cette situation impacte fortement la dynamique des espaces publics car elle génère un manque de contrôle social, d'intensité urbaine (présence dans l'espace public en lien avec des commerces ou des services), mais aussi une absence de points de repères.

Par ailleurs, le diagnostic illustre également le manque d'équipements dans le quartier (voir fiche 1.1). Certains rez sont occupés mais ils sont peu nombreux et le plus souvent en mauvais état. Les rez-de-chaussées présentent donc une belle opportunité pour redynamiser le quartier.



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
 - Volet 5 : Sociétale
 - Volet 6: Participation
 - Volet 7 : Coordination



DESCRIPTION DU PROJET

La stratégie d'intervention sur les rez-de-chaussées dans ce programme se concrétise par plusieurs volets:

- implantation de nouveaux équipements aux rez-de-chaussées;
- rénovation de rez-de-chaussées existants pour en améliorer l'usage et le confort;
- projets participatifs/socio-économiques d'activation et stimulation des usages aux rez-de-chaussées.

Le budget du volet immobilier prend en compte une partie des frais de matériaux mais la main d'oeuvre, etc est prise en compte par la fiche socio-économique 5.4.

RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif des projets est d'améliorer le «rapport au sol», autrement dit améliorer la faculté des rez-de-chaussées à animer l'espace public, et plus particulièrement:

- générer du contrôle social;
- générer du flux piéton;
- offrir des services et équipements utiles au quartier;
- améliorer des situations urbanistiques peu favorables;
- améliorer le sentiment d'appartenance et l'identité du quartier.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination des projets entre eux pour assurer une cohérence dans les interventions;
- coordination avec les associations localisées aux rez-de-chaussées pour préciser leurs besoins en termes de rénovation;
- coordination avec le planning de rénovation des quadriens de la SLRB;
- coordination avec les fiches 3.4.4 et 5.4.

BUDGET

42.500 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

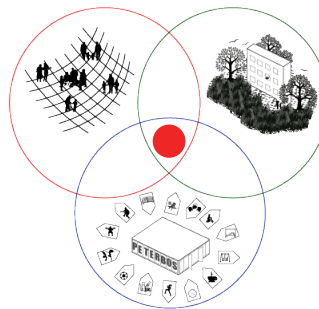
associations du quartier



Rez-de-chaussée du Bloc 8



Rez-de-chaussée du Bloc 1



- Volet 1&2 : immobilier
- Pôle d'équipement
- Crèche
- Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
- Masterplan
- Cheminements existants
- Nouveaux cheminements
- Espaces centraux
- Voiries et stationnement
- Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Local de stockage
 Parcelles cadastrales.....162N
 Propriétaire.....Comensia
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie.....±50m²

CONSTAT

Le rez de chaussée du bloc 8 est actuellement composé de deux pièces utilisées comme espaces de stockage d'un côté, et local technique de l'autre. Le local de stockage présente un potentiel de réactivation.

Il est situé de manière stratégique par sa centralité dans le quartier, à proximité immédiate de l'axe nord-sud, le plus fréquenté dans le quartier.

Beaucoup d'habitants souffrent de problèmes de santé, de santé mentale, d'assuétude ou juste d'isolement et de solitude. Il n'existe actuellement aucun lieu pour les recevoir, excepté le centre de services qui n'est, à la base pas prévu pour cela et manque d'effectifs et de personnes compétentes pour pouvoir répondre à ces besoins. Certaines personnes nécessitent seulement des soins élémentaires ou un suivi d'intervention médicale mais doivent systématiquement se rendre à l'Hôpital ce qui cause des difficultés au niveau de l'attente, du transport et des frais.

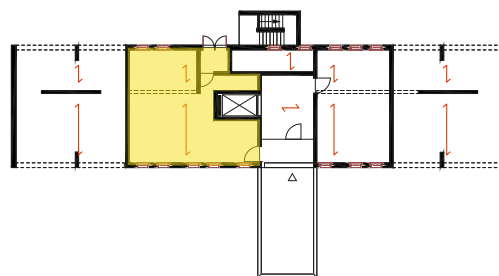


DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à rénover le local de stockage de 50 m² et à y localiser un service à destination des habitants du quartier.

A court terme, le local rapidement rénové pourra servir d'extension des locaux aux activités socio-économiques ou au café-rencontre (voir fiche 5.11).

Le projet devra être pensé en lien avec l'aménagement des espaces publics, et en particulier la «place de l'eau» (fiche 3.4.4)



A long terme, lorsque le café-rencontre sera organisé au sein du nouveau pôle d'équipement et que l'antenne n'existera plus, cet espace pourra accueillir un nouvel équipement à l'usage des habitants pour des fonctions nécessitant plus de privacité ou d'isolement vis-à-vis d'autres activités.

Cet espace pourrait occuper les fonctions de dispensaire et offrir des services proches de ceux du «planning familial». En devenant une salle annexe du centre de services, ce local accueillera des professionnels para-médicaux de type psychologue, aide-soignant(e),... afin d'offrir des services basiques de proximité aux habitants le nécessitant. Cela permettra de réduire la charge de travail des assistantes sociales travaillant au centre de services, qui, bien souvent, dépasse leur rôle premier en aidant les habitants pour ce genre de demande.

Actuellement, une infirmière passe hebdomadairement au Peterbos et consulte dans la bibliothèque du centre de services. Avec ce nouveau local, elle pourrait jouir d'un espace adapté à ces besoins spécifiques.

Les travaux seront réalisés par la régie des quartiers (voir fiche du volet socio-économiques 5.4)

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise à disposition du quartier d'un espace d'équipement supplémentaire dans un lieu central;
- réactivation d'un rez-de-chaussée du quartier et dynamisation de l'espace public à un endroit central du quartier, en lien avec le réaménagement des espaces publics (place de l'eau);
- mise à disposition d'un dispensaire de base accueillant divers professionnels pour répondre aux besoins récurrents des habitants, à proximité de la pharmacie;
- création d'un espace officiel de consultation pour les professionnels en déplacement à Peterbos;

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accord à obtenir auprès de Comensia pour l'obtention des droits réels sur le rez-de-chaussée du bâtiment;
- coordination avec le réaménagement des espaces publics (fiche 3.4.4);
- coordination avec la fiche du volet socio-économiques 5.4 visant la rénovation des rez-de-chaussées via l'Insertion Socio-Professionnelle.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

Comensia
Service affaires sociales communal



RDC Bloc 8 façade Sud (côté place de l'eau)

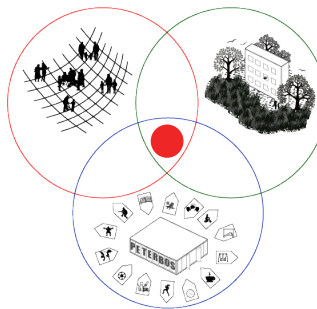


Intérieur du RDC Bloc 8



EXTENSION DU REZ DU BLOC 8

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Chemineements existants
 - Nouveaux chemineements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Appartement en RDC
 Parcelles cadastrales.....162N
 Propriétaire.....Comensia
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie.....± 45 m²

CONSTAT

Voir fiche 1.3.1a

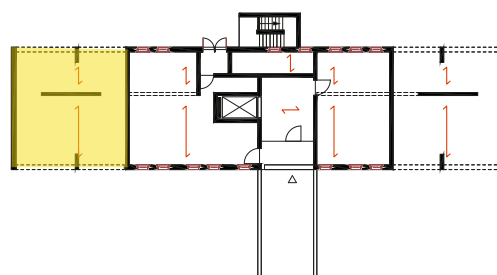
DESCRIPTION DU PROJET

En complément de l'aménagement du local de stockage au rez du bloc 8, il est proposé, à court terme de réaliser une extension à ce rez de chaussée afin d'y localiser un espace d'équipement complémentaire.

Durant la période de mise en oeuvre du CQD, ce local pourra accueillir des activités supplémentaires organisées par les associations ou, le café-rencontre qui pourra jouir d'un plus grand espace.

A long terme, cette extension permettra au dispensaire d'accueillir plusieurs professionnels à la fois en créant des bureaux et plusieurs cabinets de consultations. Ainsi, les entretiens divers pourront être réalisés dans des espaces adaptés.

Les travaux seront réalisés par la régie des quartiers (voir fiche du volet socio-économiques 5.4)



RÉSULTATS ATTENDUS

Voir fiche 1.3.1a

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Voir fiche 1.3.1a

- Travaux intégrant la réalisation des isolations thermique et acoustique des locaux.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

Comensia
Service des affaires sociales communal



RDC Bloc 8 façade Ouest

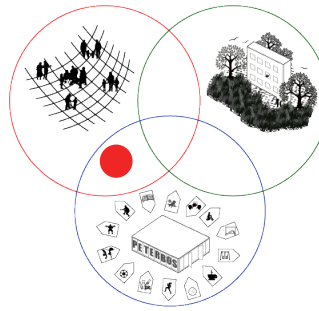


RDC Bloc 8

1.3.2

RENOVATION DE LA SALLE INFORMATIQUE AU REZ DU BLOC 4

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminevements existants
 - Nouveaux cheminevements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Local informatique
 Parcelles cadastrales.....149B
 Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

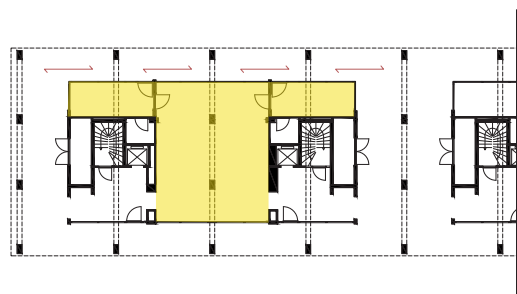
Superficie.....± 100 m²

CONSTAT

Le diagnostic met en avant les difficultés rencontrées sur les rez-de-chaussées dans le quartier. Problème typique dans l'urbanisme en ordre ouvert, les rez-de-chaussées ne jouent que très peu aujourd'hui leur rôle d'interface «public-privé» et d'animation de l'espace public.

Au rez-de-chaussée du bloc 4 se trouvent plusieurs petits bureaux et équipements de quartier. Une salle informatique fait 100m² et est gérée par D'Broej. Elle est aujourd'hui quelque peu défraîchie et n'est pas à même de permettre l'organisation optimale des activités qui y sont localisées. Plus spécifiquement, des fuites d'eau s'écoulant du plafond détruisent le matériel informatique.

Pourtant, la fonction de ce local reste très appréciée. Du à un manque de personnel il n'est pas souvent ouvert mais il permet des leçons spécifiques pour les personnes qui en ont besoin et un usage d'ordinateur et d'internet pour les personnes qui n'en possèdent pas.



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la remise à neuf de ce local afin de pouvoir y développer les activités dans de bonnes conditions.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise à disposition du quartier d'un espace d'équipement supplémentaire dans un lieu bien situé;
- Réactivation d'un rez-de-chaussée du quartier et dynamisation de l'espace public;
- Espace indépendant du pôle dédié spécifiquement à l'informatique, bénéficiant du matériel et de l'espace adapté pour y accueillir des cours, activités et sessions spécialisés. Il peut alors être utilisé par les membres des associations.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accord à obtenir auprès du Foyer Anderlechtois pour la réalisation de l'intervention;
- coordination du projet par la Régie des quartiers (voir fiche socio-économique 5.4).

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

Foyer Anderlechtois
D'Broej

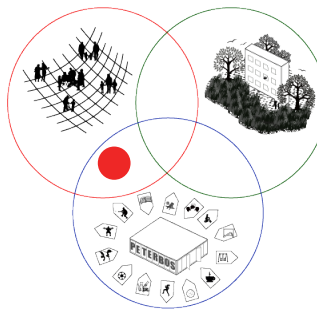


RDC Bloc 4 façade Sud

1.3.3

RENOVATION DE LA SALLE DE BOXE AU REZ DU BLOC 6

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Chemineements existants
 - Nouveaux chemineements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Local de stockage aménagé en salle de boxe
 Parcelles cadastrales.....162M
 Propriétaire.....Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie.....± 100 m²



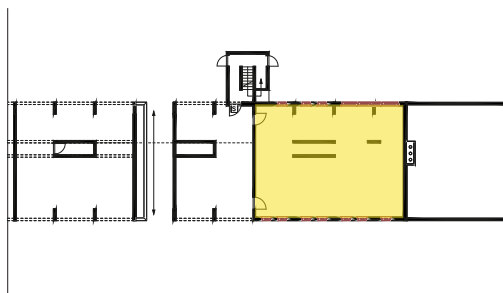
CONSTAT

Le diagnostic met en avant les difficultés rencontrées sur les rez-de-chaussées dans le quartier. Problème typique dans l'urbanisme en ordre ouvert, les rez-de-chaussées ne jouent que très peu aujourd'hui leur rôle d'interface «public-privé» et d'animation de l'espace public.

Au rez-de-chaussée du bloc 6 se trouve une salle de boxe de 100m². Elle est gérée par D'Broej. Elle est aujourd'hui en mauvais état (infiltrations et fuites dans les canalisations). L'état de ce rez n'est pas à même d'accueillir les activités sportives qui y sont localisées, cette salle est donc fermée actuellement et n'est plus utilisée.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la remise à neuf de ce local afin de pouvoir y développer, dans un premier temps, les activités sportives dans de bonnes conditions.
 Une fois le pôle d'équipement aménagé, l'espace pourra être réaffecté à une activité communautaire de type «ressourcerie».



RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise à disposition du quartier d'un espace d'équipement supplémentaire dans un lieu bien situé;
- réactivation d'un rez-de-chaussée du quartier et dynamisation de l'espace public.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accord à obtenir auprès de Comensia pour la réalisation de l'intervention;
- coordination du projet par la Régie des quartiers (voir fiche socio-économique 5.4).

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

Comensia
D'Broej



RDC Bloc 6 façade Sud

1.3.4

EXTENSION DES LOCAUX ASSOCIATIFS AU REZ DU BLOC 3

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Locaux associatifs
 Parcelles cadastrales.....162K
 Propriétaire.....Comensia
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 75 m²

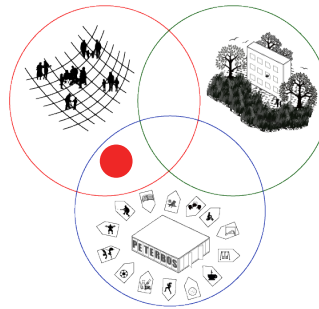
CONSTAT

Le diagnostic met en avant les difficultés rencontrées sur les rez-de-chaussées dans le quartier. Problème typique dans l'urbanisme en ordre ouvert, les rez de chaussées ne jouent que très peu aujourd'hui leur rôle d'interface «public-privé» et d'animation de l'espace public.

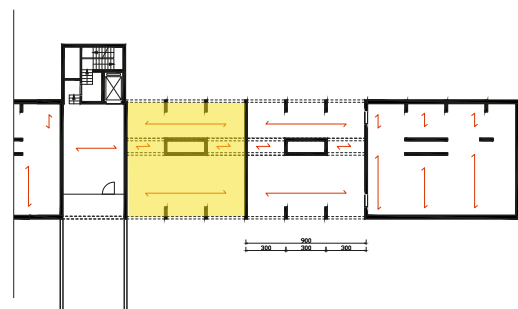
Au rez-de-chaussée du bloc 3 se trouvent actuellement plusieurs petits bureaux et équipements de quartier qui occupent ± 175m². On y retrouve les bureaux de Samenlevingsopbouw et D'Broej. On y trouve également un local de réunion où sont organisées de nombreuses réunions et activités. Ce local est complètement saturé. Les locaux comprennent également une cuisine et des sanitaires. Le tout est dans un relatif mauvais état ce qui ne permet pas aux activités de se déployer de manière optimale.

De manière générale, les espaces sont sur-utilisés et trop étroits pour les diverses activités proposées par les associations. Souvent, deux ou trois groupes de l'école des devoirs ont cours en même temps dans le même local. Celui-ci sert également pour les cours de langues enfants et adultes, pour les réunions, pour les événements type café-clash, ciné-débat,... C'est également le lieu où les membres des associations ont leurs réunions et où ils invitent leurs éventuels visiteurs. La cuisine est utilisée par les mamans qui organisent la «soupe solidaire» et parfois, des cours de cuisine y sont organisés.

Les bureaux des professionnels sont réduits et ne permettent pas à ces derniers d'avoir un entretien privatif avec un visiteur.



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à court terme et pendant la durée du CQD, l'extension de ces locaux afin de pouvoir y développer les activités dans de meilleures conditions. Effectivement, une travée ouverte au rez-de-chaussée de $\pm 75 \text{ m}^2$ est encore traversante et pourrait, comme celle d'à côté être refermée pour devenir un local supplémentaire.

Puisque, à long terme les bureaux des associations déménageront dans le pôle d'équipement, les locaux au RDC du Bloc 3 pourront devenir une maison des jeunes à part entière. Actuellement déjà, c'est un lieu où les jeunes savent qu'ils peuvent passer du temps, rencontrer des amis, jouer à des jeux,... Mais le manque d'espace ne leur permet pas d'en profiter lorsqu'il y a une activité organisée en cours.

En devenant, maison des jeunes, cet espace s'inscrit dans la logique des projets socio-économiques et en complément de l'équipement sportif. Il permettra ainsi aux jeunes d'âges variés d'avoir un espace qui leur est spécifiquement dédié, pour jouer, développer des projets communs, étudier ou simplement se retrouver et passer du temps ensemble.

De cette manière l'espace se distingue clairement du «café-rencontre» qui vise la rencontre d'un public varié.

RÉSULTATS ATTENDUS

- mise à disposition des associations locales d'un espace supplémentaire dans leurs locaux actuels;
- Agrandissement d'un rez de chaussée du quartier déjà actif et dynamisation de l'espace public
- A long terme, création d'une maison des jeunes.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accord à obtenir auprès de Comensia pour la réalisation de l'intervention;
- coordination du projet par la Régie des quartiers (voir fiche socio-économique 5.4);
- coordination avec le nouveau pôle d'équipement (fiche 1.1) étant donné que certains bureaux associatifs y seront relocalisés.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

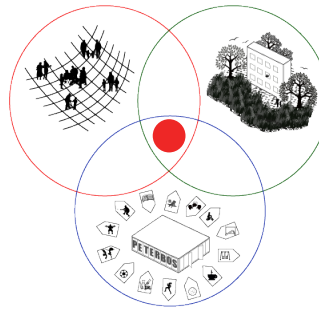
Comensia
D'Broej
Samenlevingsopbouw



RDC Bloc 3 façade Nord



RDC Bloc 3 façade Nord



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Terrain de football
 Propriétaire.....Comensia
 Parcelles cadastrales.....159K
 PRAS.....Zone de parcs
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 3.320 m²

CONSTAT

Le terrain visé par le projet est un terrain extérieur de mini-foot sur-utilisé et en mauvais état. la pelouse est dégradée, les clôtures sont abîmées et les talus s'affaissent autour du terrain. Par temps de pluie le terrain est inondé et donc inutilisable.



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la rénovation du terrain de foot et de ses abords ainsi que de la pelouse attenante. Il veillera à l'intégration paysagère du terrain dans le site et sa reconnexion aux espaces alentours. Ce projet est actuellement à l'étude auprès de Comensia et financé par le projet 101e % de la SLRB. Il est donc repris ici en opération associée.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Terrain en bon état permettant les entraînements quotidiens;
- reconnexion de l'espace sportif à ses abords;
- résolution du problème d'inondation et d'affaissement des talus par un travail de gestion des eaux et de la topographie;
- sécurisation des abords du terrains via un travail sur les accès et les voies de circulation alentours;
- Insertion de ce terrain de sport dans un réseau d'espaces extérieur offrant des services aux habitants.



CONDITIONS DE REUSSITE

- coordination avec les projets globaux sur les espaces publics et dans la vision paysagère du masterplan (voir fiche 1.1);
- coordination avec Comensia pour la mise en oeuvre du projet;
- coordination avec la rétrocession des terrains de Comensia à la commune;
- attention portée aux nuisances éventuelles pour les riverains.

BUDGET

415.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

SLRB 101%
Comensia
Commune d'Anderlecht

Partenaire(s) potentiel(s)

Service rénovation urbaine
Service travaux publics
Service des Sports
Foyer Anderlechtois
D'broej
B13 Family



terrain de mini-foot et fitness, porte de Hal, Bruxelles

1.4.2

OPERATION ASSOCIEE - TERRAIN DE BASKET

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Terrain de basket sur garage
Propriétaire.....Comensia
Parcelles cadastrales.....162P
PRAS.....Zone de parcs
PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 595 m²

CONSTAT

Le site visé par le projet est un terrain de basket en mauvais état, dont les revêtements de sol sont dégradés: lignes effacées, panneaux et grillages abîmés. Le terrain est situé sur le toit du parking utilisé par Comensia.

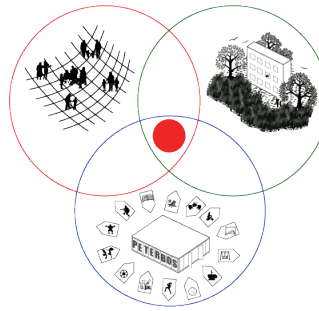
Le terrain est localisé stratégiquement en face des associations présentes dans le bloc 3 et à côté d'une infrastructure aménagée récemment par la Commune, le street workout.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la rénovation du terrain (revêtement, grillage, panneaux et lignes de marquage de jeux). Il s'agit d'une opération associée.

RÉSULTATS ATTENDUS

- terrain de basket qualitatif et agréable disponible pour les habitants du quartier.



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



CONDITIONS DE REUSSITE

- coordination avec les projets globaux sur les espaces publics et dans la vision paysagère du masterplan (voir fiche 1.1);
- coordination avec Comensia pour la mise en oeuvre du projet;
- attention portée aux nuisances éventuelles pour les riverains.

BUDGET

135.677,13 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service des Sports
Comensia
Foyer Anderlechtois



Bigre ! Architecture - UFR STAPS, basket et parkour - Nantes, France



OPERATION ASSOCIEE - RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BLOC 9

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante..... Occupé en mauvais état
Parcelles cadastrales.....150D
Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 660 m²
Superficie plancher.....± 660 m² + (1048 m² x 10 étages)
Gabarit.....53,85 m x 20,9 m

CONSTAT

Le Foyer Anderlechtois a établi un programme de rénovation de ses biens sur le site du Peterbos. Le bloc 9 est l'un des premiers à faire l'objet de travaux.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porté par BELIRIS vise la rénovation des façades du bloc 9. L'équipe de projet désignée (Lacaton-Vassal/51N4E) a développé une technique de rénovation permettant de maintenir les habitants dans leur logement. La rénovation vise la construction d'une épaisseur de 3,6m sur chaque façade afin d'élargir la taille des logements avec l'aménagement léger de «jardins d'hiver». Au rez-de-chaussée, il n'y aura plus d'appartement mais uniquement des commerces et équipements. Ces aménagements ainsi que ceux du R-1, donnant sur l'impasse à l'arrière du bâtiment et donc en relation directe avec le futur pôle, devront être envisagés de manière coordonnée avec le projet du pôle d'équipement.

RÉSULTATS ATTENDUS

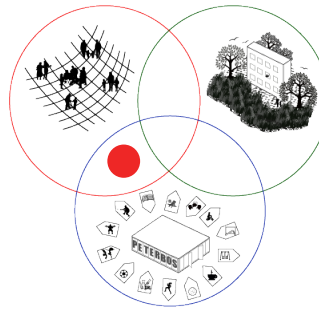
Rénovation des façades du bloc 9.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le projet doit être coordonné avec les différentes fiches qui sont localisées aux alentours: fiche 1.1 (pôle d'équipement), fiche 3.4.2 (place de quartier), fiche 3.4.3 (parvis du pôle d'équipement) et fiche 7.3 (antenne de quartier).

BUDGET

9.960.000 €



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Rez-de-chaussée

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminement existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination



Bloc 9 façade Ouest

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Beliris
Foyer anderlechtois

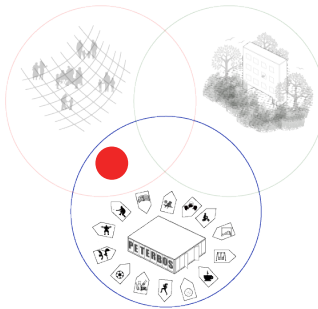
Partenaire(s) potentiel(s)

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

1.6

OPERATION ASSOCIEE - CREATION D'UNE ANTENNE DE POLICE AU REZ DU B15

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Rez-de-chaussée
- Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Chemins existants
Nouveaux chemins
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante..... Locaux vides
 Parcelles cadastrales.....145E
 Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie.....± 200 m²

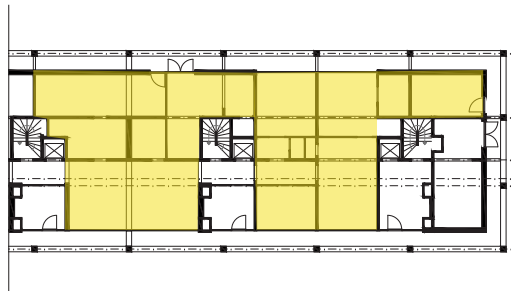


CONSTAT

Les troubles sociaux dans le quartiers au début de l'année 2018 ont amené la commune à évaluer la pertinence de localiser une antenne de police dans le quartier. Ce projet fait partie d'une stratégie plus large définie par le service de prévention et qui vise à mieux encadrer le quartier.

DESCRIPTION DU PROJET

Localisation d'une antenne de quartier au rez-de-chaussée du bloc 15. Il ne s'agira pas à proprement parler d'un commissariat, mais d'une antenne, avec des permanences d'agents de quartier où les habitants pourront rencontrer des fonctionnaires de police et obtenir divers renseignements.



RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure présence policière dans le quartier.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Police

Partenaire(s) potentiel(s)

Commune d'Anderlecht

II Opérations immobilières, volet 2

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

Article 21. 1°

« opérations immobilières ayant pour objet l'acquisition de droits réels sur des biens immeubles, construits ou non, en vue de les mettre, le cas échéant après assainissement ou réhabilitation, à disposition d'investisseurs, pour les affecter principalement à du logement conventionné et accessoirement à des espaces commerciaux et productifs, ainsi que leurs accessoires immobiliers;»

Aucun projet n'est identifié dans ce volet de l'ordonnance.

III Opérations espaces publics

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

Article 21. 3°

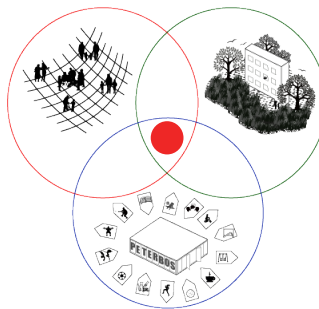
« opérations destinées à requalifier les espaces publics ou les infrastructures de maillage urbain; »

3.0	RETROCESSION DES TERRAINS DE COMENSIA A LA COMMUNE	40
3.1	MASTERPLAN	42
3.2	RENOVATION DES CHEMINEMENTS EXISTANTS	46
3.2.1	RÉNOVATION DES CHEMINS EN DOLOMIE.....	48
3.2.2	RÉNOVATION DES CHEMINS EN DALLES BETON&PAVEMENTS	50
3.2.3	RÉNOVATION DES ESCALIERS ET DES RAMPES	52
3.2.4	RESERVE - RÉNOVATION DES CHEMINS (DOLOMIE&DALLES)	54
3.3	CREATION DE NOUVEAUX CHEMINEMENTS	56
3.3.1	AXE 1 (N).....	58
3.3.2	AXE 2 (N-O).....	60
3.3.3	AXE 3 (O).....	62
3.3.4	AXE 4 (SE).....	64
3.3.5	RESERVE - AXE 5 (SSE).....	66
3.4	NOUVEL ESPACE PUBLIC CENTRAL	68
3.4.1	LE MAIL ARBORE	70
3.4.2	LA PLACE DU QUARTIER	72
3.4.3	LE PARVIS DEVANT LE PÔLE D'ÉQUIPEMENT	74
3.4.4	LA PLACE DE L'EAU	76
3.5	NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT INTEGREE DANS LE PAYSAGE	78
3.6	VEGETALISATION DES STATIONNEMENTS EXISTANTS	80
3.7	INTEGRATION PAYSAGERE DES VOIES CARROSSABLES	82
3.8	ESPACES DE CONVIVIALITÉ	84
3.8.1	ESPACE DE CONVIVIALITÉ «NORD».....	86
3.8.2	ESPACE DE CONVIVIALITÉ «CENTRE»	88
3.8.3	ESPACE DE CONVIVIALITÉ «SUD»	90
3.9	RESERVE - ESPACES DE PIEDS DE BLOCS	92



RETROCESSION DES TERRAINS DE COMENSIA A LA COMMUNE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

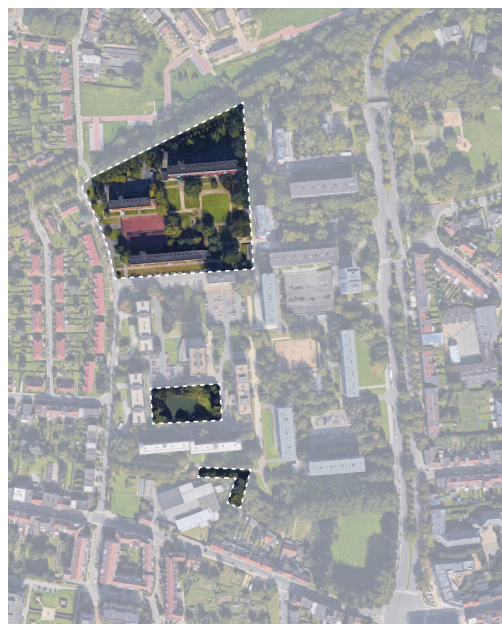
Parcelles cadastrales.....variées (voir détails)
 Propriétaire.....Comensia (actuellement)
 PRAS.....Zone de parcs et zone d'équipements
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 2,78 ha

Programme détaillé (cadastres)

Rétrocession terrain Nord.....159N
 Rétrocession terrain de football.....159K
 Rétrocession terrain Sud.....153K + 153L



CONSTAT

- Certains terrains appartiennent toujours à la SISF Comensia alors que la totalité du reste du site (terrains) appartient à la commune;
- de ce fait, les services d'entretien et de nettoyage des espaces verts de la commune s'occupent également des terrains de Comensia;
- division des propriétés foncières qui empêche une gestion globale du site du Peterbos.

DESCRIPTION DU PROJET

Rétrocession des trois terrains appartenant à Comensia vers la Commune afin d'assurer une gestion globale des espaces publics du Peterbos par celle-ci.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un seul propriétaire de terrains (la commune d'Anderlecht);
- Facilitation de gestion et d'entretien des espaces verts du site;
- séparation logique des propriétés entre les deux SISF (bâti-ments) et la commune (espaces verts et sportifs).



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Retrocession avant le démarrage des travaux concernant les espaces publics;
- Rétrocession totale des terrains de Comensia vers la commune;
- Prise en compte officielle de ces terrains dans le plan de gestion et d'entretien des terrains communaux;
- Maintien de propriété des abords directs des bâtiments par Comensia.

BUDGET

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service communaux compétent pour la gestion
du site

Partenaire(s) potentiel(s)

Service propreté publique
Service espaces verts communaux

3.1

MASTERPLAN

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Parcelles cadastrales.....variées
Propriétaire.....Commune d'Anderlecht et Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle, zone d'équipements et zone de parcs
PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....(Totalité périmètre CQD) ± 16 ha

Programme détaillé

Rénovation cheminements.....voir fiche 3.2
Création de nouveaux cheminements.....voir fiche 3.3
Nouvel espace public central.....voir fiche 3.4
Nouvelle offre de parking intégrée dans le paysage.....voir fiche 3.5
Végétalisation des parkings actuels.....voir fiche 3.6
Intégration paysagère des voiries carrossables.....voir fiche 3.7
Espaces de convivialité.....voir fiche 3.8
Espaces de pieds de blocs (Reserve).....voir fiche 3.9

CONSTAT

Le diagnostic identifie le potentiel que représentent les espaces ouverts dans le quartier, à la fois en quantité (grandes superficies d'espaces ouverts) et en qualité (grande diversité typologique: cheminements, espaces de jeu/sport en plein air, espaces minéraux, espaces plus naturels, etc).

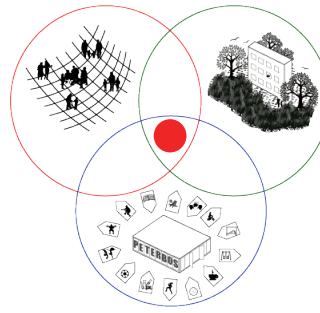
Le site souffre néanmoins de plusieurs problèmes en parallèle:

- une absence de vision globale et planifiée pour la rénovation et l'entretien du site;
- un manque de lisibilité des différents espaces dans leurs usages, dont il résulte une sous-exploitation globale du potentiel d'appropriation;
- une difficulté à se repérer dans le site et un manque de point de centralité, ainsi qu'un manque de fluidité dans les parcours au sein du site;
- une difficulté d'accès depuis l'extérieur et une difficulté à traverser le site depuis les quartiers voisins;
- un manque général d'entretien ou une mauvaise coordination de cet entretien par les différents organes compétents.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la réalisation d'un masterplan permettant de donner une vision globale sur les espaces publics du quartier. Dans cette optique le masterplan devra:

- définir une vision paysagère globale donnant une nouvelle dynamique au concept de «parc habité»;
- établir des recommandations générales d'aménagement des espaces ouverts du quartier;
- assurer la conception des projets d'aménagement des différentes fiches projets.



- Volet 1&2 : Immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



La conception et l'exécution des opérations sont budgétisées dans chacune des fiches projet spécifiques. Il s'agira également de définir un phasage adéquat, en coordination avec les autres opérations du CQD et opérations associées:

- analyser le tissu végétal du quartier (arbres remarquables, etc), et définir une stratégie de valorisation de la biodiversité ainsi que les sites potentiels à forte valeur écologique pour le développement spontané de la faune et la flore ;
- définir une stratégie de valorisation des usages et de l'activation des espaces ouverts, en lien avec les habitants;
- localiser les lieux à valoriser à travers les espaces communautaires comme ceux de convivialité et définir les sites adéquats pour les nouvelles plantations et pour l'implantation de potagers collectifs (voir fiches 5.1 et 5.7);
- localiser les sites potentiels de gestion des déchets;
- étudier la mobilité dans le quartier, en particulier la question du stationnement. Sur ce point, l'étude devra identifier une stratégie de rationalisation de la place octroyée aux voitures en stationnement dans le quartier, ainsi que définir une stratégie de compensation partielle ou totale des places supprimées. Cela impliquera également une réorganisation potentielle des voies carrossables du quartier (accès aux parkings);
- dans l'élaboration de nouveaux espaces de stationnement, prévoir des places réservées aux PMR stratégiquement localisées par rapport aux équipements, ainsi que des places de stationnement de courte durée (de type «kiss&ride») pour les usagers des équipements;
- envisager l'implantation de parking pour vélos et vélos-cargos;
- réfléchir les nouveaux cheminements pour faciliter les connexions du coeur du site et des équipements vers ces nouveaux espaces de stationnement et vers les arrêts de bus environnants;
- intégrer dans la vision une stratégie pour la gestion de l'eau dans l'aménagement paysager;
- travailler sur la topographie et la ludicité potentielle des espaces;
- établir un «plan de gestion» permettant d'anticiper avec les services communaux les dimensions liées à l'entretien des futurs espaces aménagés;
- valoriser les choix de matériaux chimiquement neutres et de mobiliers poussant vers le recyclage, la récupération, les circuits de type court et le caractère spécifique et identifiable du Peterbos;
- prendre en compte les éventuels impacts environnementaux soulignés par le RIE.

Chacune de ces thématiques fait l'objet d'une mise en oeuvre spécifique et détaillée dans les fiches du volet espaces publics qui suivent. Ces dernières doivent être précisées et coordonnées par le Masterplan afin d'amener à un réaménagement plus cohérent pour l'ensemble du site.

RÉSULTATS ATTENDUS

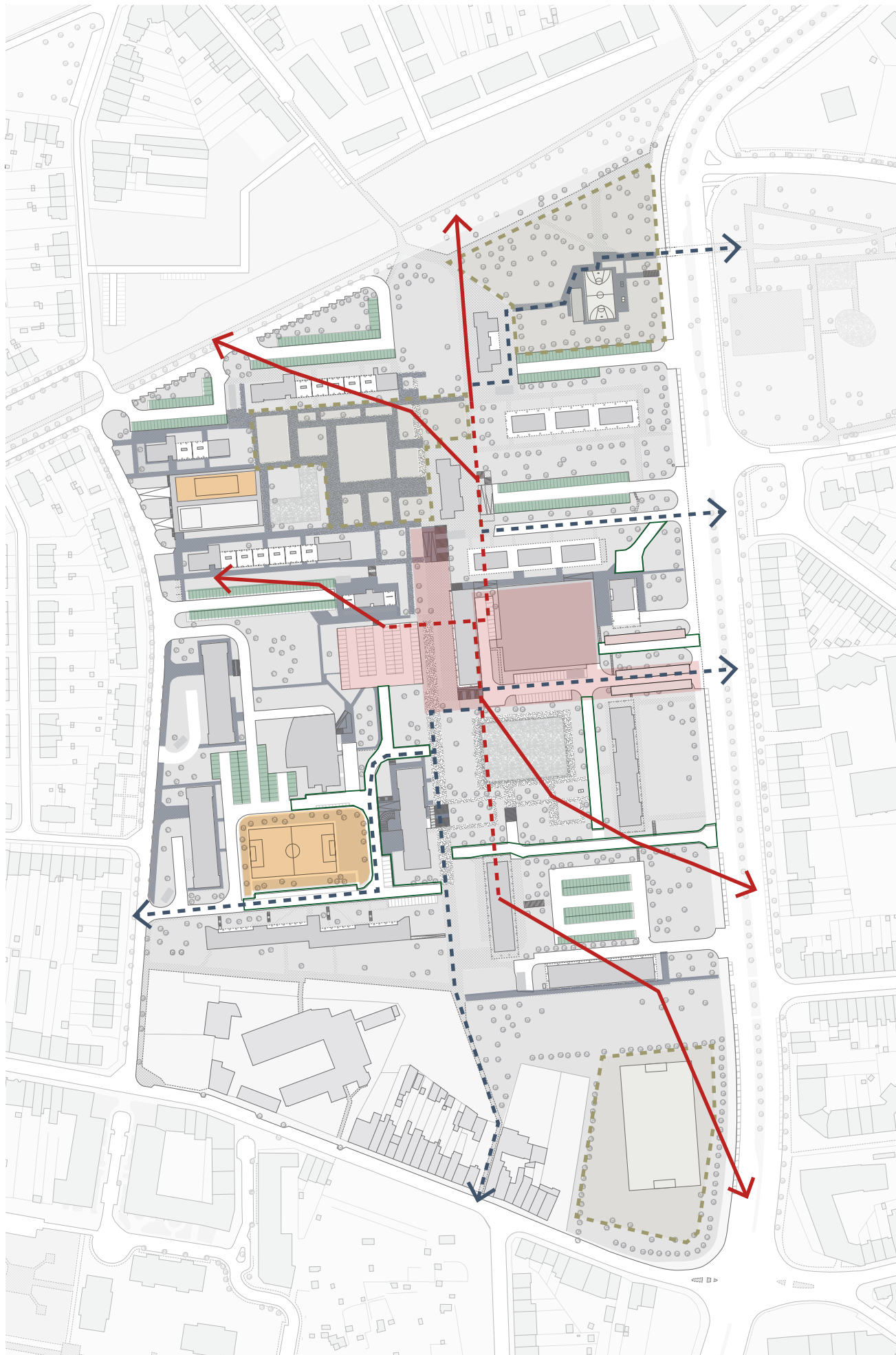
- Mission de définition d'une vision paysagère, de conception, de phasage et d'exécution/suivi de chantier des travaux prévus dans les différentes fiches projet;
- valorisation et redéfinition du concept de «parc habité»;
- amélioration des cheminements piétons (dont PMR) et cyclistes;
- rationalisation de la place occupée par la voiture;
- création d'une nouvelle centralité (place centrale);
- intégration de la dimension environnementale (biodiversité, eau) et sportive/ludique;
- amélioration de l'insertion du parc du Peterbos dans les quartiers environnants;
- amélioration et facilitation de l'entretien du quartier.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Le masterplan devra s'appuyer sur les thématiques identifiées dans le présent document pour orienter la définition d'une vision paysagère. Il pourra également s'appuyer sur les points d'attention identifiés dans chaque fiche projet;
- il devra tenir compte de l'historique de construction du site comme «parc habité» et des études déjà réalisées sur le quartier (Etude HUB par ex);
- l'étude devra être réalisée en tout début de mise en oeuvre du programme afin d'assurer l'opérationnalisation des interventions dans le timing du CQD;
- il devra prendre en compte les réalités environnant le site du Peterbos et faire en sorte d'intégrer le quartier au mieux dans son contexte urbain;
- il nécessite une équipe de projet pluridisciplinaire permettant de mener à bien toutes les dimensions de la mission: vision urbaine, paysagère, environnement, mobilité, participation.
- le masterplan sera lancé avec la collaboration du bMa;
- il pourra intégrer un volet participatif afin d'ancrer plus efficacement la vision, les recommandations, et les projets dans la réalité des besoins des habitants;
- coordination avec les SISP en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux);
- coordination avec Beliris pour la rénovation du bloc 9;
- coordination avec la SLRB en lien avec le projet d'implantation de logements modulaires, le cas échéant;
- création d'un comité d'accompagnement regroupant les différents services communaux.

BUDGET

100.000 €



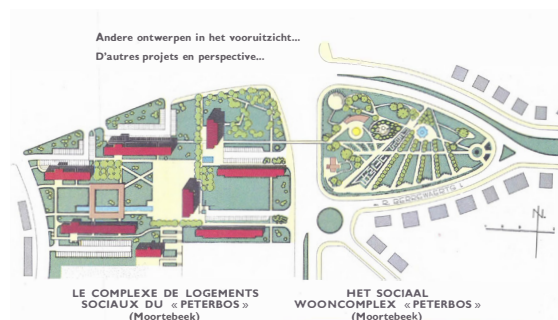
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)








Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Extrait du projet de park-system de la commune d'Anderlecht, «Groene Anderlecht commune verte», 1963



Vue Aérienne 1980

-  NOUVEAUX CHEMINEMENTS
-  CHEMINEMENTS RÉNOVÉS
-  RÉNOVATION DES CHEMINEMENTS EXISTANTS
-  NOUVEL ESPACE PUBLIC CENTRAL
-  NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT INTÉGRÉE DANS LE PAYSAGE
-  VÉGÉTALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENTS EXISTANTS
-  INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES VOIES CARROSSABLES
-  ESPACES SPORTIFS EXTÉRIEURS
-  ESPACES DE CONVIVIALITÉ

3.2

RENOVATION DES CHEMINEMENTS EXISTANTS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Aménagé en mauvais état
 Parcelles cadastrales.....variées
 Propriétaires.....Commune d'Anderlecht majoritairement et Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs
 PPAS..... PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 16.715 m²
 (± 56,3 % en prioritaire et ± 43,7 % en reserve)

Programme détaillé

Rénovation chemins en dolomie.....voir fiche 3.2.1
 Rénovation chemins en dalles béton.....voir fiche 3.2.2
 Rénovation des escaliers et rampes.....voir fiche 3.2.3
 Réserves - rénovations des chemins (dolomie et béton).....voir fiche 3.2.4

CONSTAT

Le site du Peterbos étant considéré come un parc, il est majoritairement composé d'espaces ouverts sur lesquels les bâtiments sont implantés. Ceux-ci sont en grande partie des pelouses traversées et divisées par des cheminements et des voies carrossables. Ces chemins sont soit en dolomie, soit en dalles de béton et pavés. Certains ont récemment été rénovés, d'autres sont toujours en mauvais état (voir diagnostic). Les chemins de dolomie sont souvent submergés d'eau et les dallages sont irréguliers. Les escaliers et les rampes ont à de nombreux endroits des dalles et pavés déplacés et sont dans un état globalement dégradé.

DESCRIPTION DU PROJET

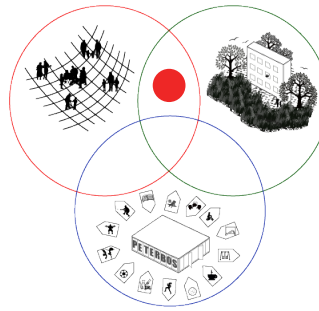
Le projet vise à rénover certaines partie des cheminements existants. L'objectif étant de remettre à neuf les parties les plus dégradées du site, en reprenant les principes d'aménagement qui auront été définis dans le masterplan.

D'après la carte de l'état des voiries issue du diagnostic, un tri a été réalisé entre les chemins à rénover prioritairement et ceux qui peuvent l'être dans un deuxième temps. Le projet vise donc à la fois:

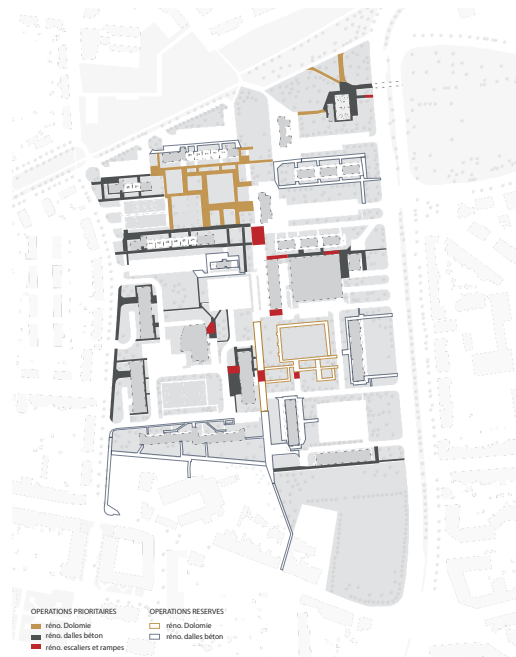
- la rénovation de certains chemins en dolomie;
- la rénovation de certains chemins en dallage;
- la rénovation de certaines rampes et escaliers.

Les chemins de dolomie encadrant les pelouses au Nord du site ainsi que de nombreux cheminements pavés aux pieds de certains blocs et au coeur du site ont été pointés comme devant bénéficier d'une rénovation urgente.

L'opération prévoit également un budget octroyé spécifiquement au remodelage de la topographie et à la création d'une nouvelle signalétique.



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



RÉSULTATS ATTENDUS

La rénovation a pour but de rendre les cheminements existants plus confortables pour les piétons mais également pour les cyclistes et les PMR. De manière générale, le réaménagement des chemins existants les plus dégradés doit valoriser les larges espaces ouverts du site et faciliter, voir fluidifier les flux piétons et la circulation sur l'ensemble du site.

De plus, le réaménagement des cheminements avec des matériaux perméables et l'ajout de plantations doit améliorer les qualités environnementales du site (biodiversité, perméabilité).

Ce réaménagement doit aussi adoucir la topographie pour qu'elle ne soit plus un obstacle dans les déplacements et qu'elle permette aux usagers de se situer facilement grâce à un système de signalétique.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Prise en compte des recommandations d'aménagement identifiées dans le Masterplan;
- coordination des différentes fiches liées aux interventions sur les espaces publics (cheminements existants mais aussi nouveaux cheminements, voir fiches 3.3). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- intégration des services travaux et entretien de la commune dans les options d'aménagement proposées; coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux);
- le réaménagement doit clairement marquer l'usage uniquement par les modes doux de ces cheminements et dissuader les automobilistes;
- le projet devra intégrer des dimensions spécifiques complétant les recommandations: signalétique, plantation, topographie.

BUDGET

1.115.579,12 €

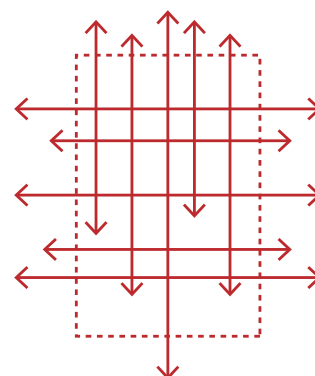
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Comensia
Foyer Anderlechtois

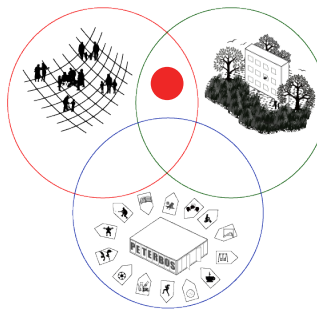


Entrées sud du Bloc 7

3.2.1

RÉNOVATION DES CHEMINS EN DOLOMIE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Aménagé en mauvais état
 Parcelles cadastrales.....142B, 159N
 Propriétaire.....Comensia et Commune PRAS..... zone de parcs
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 2710 m²
 (± 16,22 % des chemins existants)

Programme détaillé

Démolition du sol: percement, évacuation ou repositionnement± 2710 m²
 Apport de terre végétale sur 30 cm.....± 406,5 m³
 Plantation.....± 1355 m²
 Changement du revêtement (sol perméable).....± 1355 m²
 Rénovation éclairage..... (forfait)
 Signalétique..... (forfait)



CONSTAT

Les chemins en dolomie au nord-ouest du site ont l'avantage de marquer leur usage prioritaire pour les piétons et d'être assez perméables. Cependant, ils s'abîment vite et nécessitent un entretien régulier. Ils sont régulièrement inondés et déformés formant alors des trous et irrégularités qui rendent la marche et surtout le passage en chaise roulante, vélo ou poussette compliqué.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la rénovation des chemins entre les grandes pelouses au Nord-ouest du site ainsi que des sentiers au Nord-Est. Il prévoit la démolition du sol existant et son remplacement par des matériaux nouveaux (à définir dans le Masterplan). Il prévoit également de nouvelles plantations et un nouvel éclairage.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration des conditions de circulation piétonnes (dont PMR) et cyclistes dans cette partie du site;
- amélioration des qualités paysagères et environnementales (biodiversité et perméabilité);
- accompagnement de l'amélioration des qualités d'usage des grandes pelouses, utilisées notamment dans le cadre de certains événements festifs dans le quartier (fête de quartier, etc).



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (fiche 3.3), les espaces de convivialité (fiche 3.8) et Masterplan (fiche 3.1). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISP.

BUDGET

286.929,65 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

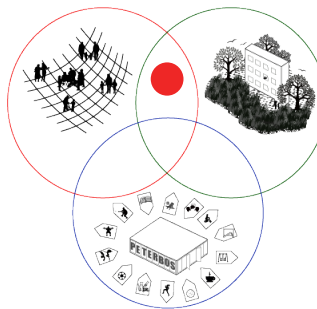
Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



3.2.2

RÉNOVATION DES CHEMINS EN DALLES BETON&PAVEMENTS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d’Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d’équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d’usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Aménagé en mauvais état
 Parcelles cadastrales.....159N, 159S, 142B
 Propriétaire.....Commune d’Anderlecht majoritairement et Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 6698,9 m²
 (± 40 % des chemins existants)

Programme détaillé

Démolition du sol: percement, évacuation ou reposition.....± 6698,9 m²
 Apport de terre végétale sur 30 cm.....± 1004,7 m³
 Plantation.....± 3349 m²
 Changement du revêtement (sol perméable).....± 3349 m²
 Rénovation éclairage..... (forfait)

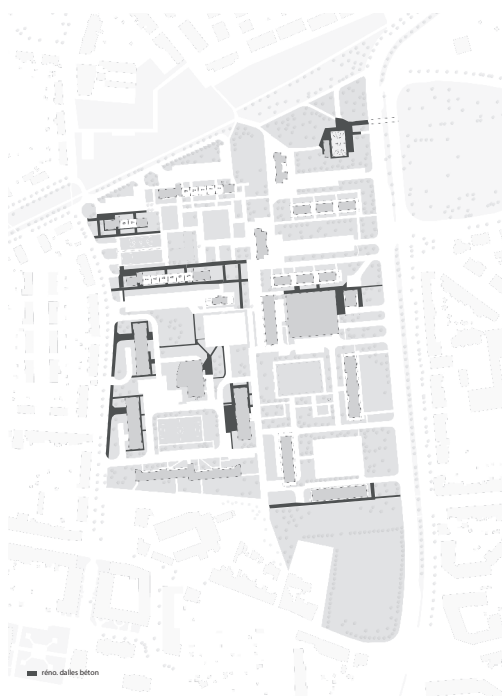


CONSTAT

Les chemins piétons dallés se trouvent essentiellement autour des blocs. Ils ont l’avantage d’offrir un accès aisé aux blocs de logements. Cependant, ils sont de manière générale en mauvais état et leur revêtement, prévu pour faciliter le passage, notamment des poussettes, vélos et chaises roulantes, permet quand ils sont larges de laisser circuler des véhicules tels que des motos ou voitures. Conçus ainsi à certains endroits pour autoriser le passage des véhicules de secours, ils sont souvent utilisés par des voitures. N’étant pourtant pas faits pour une circulation régulière, ils sont plus vite détériorés et ces usages mettent les piétons en danger. Leur revêtement actuel et l’état de celui-ci ne permet pas de marquer une distinction claire entre les cheminements piétons et carrossables. Les dalles disjointes ou cassées sont la cause de nombreux accidents, surtout pour les personnes âgées.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise ici la rénovation des cheminements dallés qui sont les plus détériorés (voir diagnostic). Le projet prévoit la démolition du pavage actuel et le remplacement de ce dernier par un revêtement neuf, plus perméable. Ces aménagements seront accompagnés de plantations afin de végétaliser les sentiers piétons et d’amener une plus grande biodiversité au sein du parc. Un nouvel éclairage est également prévu.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration et sécurisation des conditions de circulation piétonnes (dont PMR) et cyclistes dans ces parties du site, notamment protection contre les véhicules motorisés;
- amélioration des qualités paysagères et environnementales (biodiversité et perméabilité);
- accompagnement de l'amélioration des qualités d'usage des pieds de blocs (voir fiche 3.9);

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (fiche 3.3), les espaces de convivialité (fiche 3.8) et Masterplan (fiche 3.1). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISP en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadiennaux).

BUDGET

709.195,49€

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

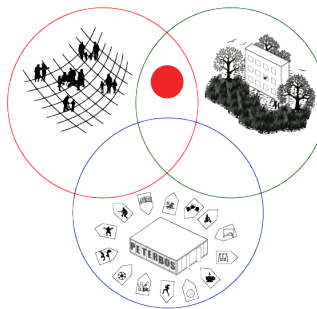
Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



3.2.3

RÉNOVATION DES ESCALIERS ET DES RAMPES

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Aménagé en mauvais état
 Parcelles cadastrales.....159N, 159S, 142B
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht et Comensia PRAS.....
 Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 821,85 m²

Programme détaillé

Démolition des maçonneries.....± 821,85 m²
 Maçonneries.....± 821,85 m²
 Signalétique.....(forfait)



CONSTAT

Le site est situé sur un terrain dont le dénivelé est important. Les difficultés liées à cette topographie fortement marquée ont souvent été réglées au travers de grands escaliers, de rampes trop abruptes ou de murs de soutènement soulignant la différence de niveaux. Ces escaliers créent une rupture forte entre différents points du site, désavantagent les personnes les moins mobiles et complexifient les parcours. De plus, le mauvais état général actuel de ces espaces met régulièrement en danger bon nombre d'usagers.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la rénovation de ces escaliers et rampes. Il prévoit le repositionnement des dalles déchaussées ou en état dégradé afin d'offrir des infrastructures pratiques et confortables. Une révision de la topographie pour amoindrir les conséquences de celle-ci sur les parcours doit être réfléchi pour diminuer au minimum les obstacles à la fluidité des traversées du site. Les plantes invasives doivent être supprimées afin de faciliter l'usage des marches.

RÉSULTATS ATTENDUS

Globalement le résultat principal attendu vise à amoindrir les contraintes liées à la topographie, et en particulier permettre de:

- faciliter les déplacements à pied et favoriser les parcours pratiques, rapides et agréables;
- sécuriser et faciliter les déplacements pour les PMR et les personnes âgées;
- faciliter les déplacements à vélo dans le site;
- améliorer les qualités esthétiques et paysagères des escaliers et rampes, et rénover les parties délabrées du site.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir masterplan et fiches 3.3) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux).

BUDGET

119.453,98 €

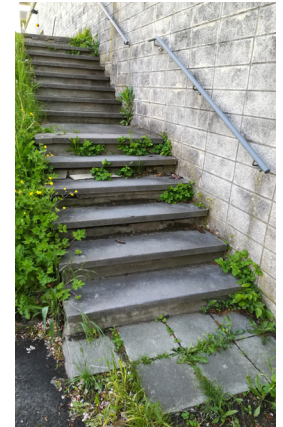
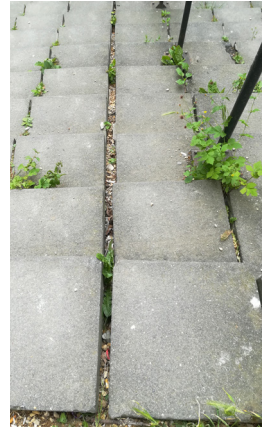
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

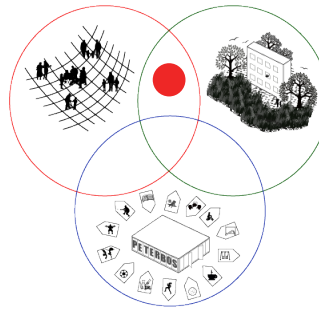
Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



3.2.4

RESERVE - RÉNOVATION DES CHEMINS (DOLOMIE&DALLES)

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Aménagé en mauvais état
 Parcelles cadastrales.....variées
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht et Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 7304,75 m²
 (± 43,7 % des chemins existants)

Programme détaillé

Démolition du sol: percement, évacuation ou reposition.....± 7304,75 m²
 Apport de terre végétale sur 30 cm.....± 1095,6 m³
 Plantation.....± 3652 m²
 Changement du revêtement (sol perméable).....± 3652 m²
 Rénovation éclairage..... (forfait)

CONSTAT

Voir fiches 3.2.1 & 3.2.2

Les cheminements repris dans cette fiche ont été analysés lors du relevé de l'état des voiries comme étant en assez bon état. La rénovation de ces derniers n'est donc pas prioritaire. Il est proposé néanmoins de les identifier comme projet potentiel à planifier à plus long terme dans le Masterplan.



DESCRIPTION DU PROJET

Les mêmes objectifs de projet pourront être repris ici pour les chemins en dolomie et en dallage ailleurs sur le périmètre. De la même façon que pour les projets prioritaires, ils devront reprendre les recommandations identifiées dans le Masterplan et les thématiques importantes (matériaux, plantations, éclairage, etc). De cette façon, cette deuxième phase d'interventions sera cohérente avec la première.

RÉSULTATS ATTENDUS

Voir fiches 3.2.1 & 3.2.2



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir Masterplan et fiches 3.3);
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISP en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux).

BUDGET

790.288,79 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



3.3

CREATION DE NOUVEAUX CHEMINEMENTS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Non aménagé
 Parcelles cadastrales.....159N, 159S, 142B
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht et Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 1.560 m²

Programme détaillé

Axe 1 (Nord).....voir fiche 1.3.1
 Axe 2 (Nord-Ouest).....voir fiche 1.3.2
 Axe 3 (Ouest).....voir fiche 1.3.3
 Axe 4 (Sud-Est).....voir fiche 1.3.4
 Axe 5 (Sud Sud-Est).....voir fiche 1.3.5

CONSTAT

Le site du Peterbos a été réalisé à l'image des parcs de logements modernistes des années 1970 comme un vaste terrain d'espaces publics qui suivent une trame orthogonale complètement détachée des pratiques d'usages réels. Cette trame est également en déconnexion totale avec le maillage urbain et les tracés viaires existants aux alentours qui ne permettent pas d'insérer le site du Peterbos dans des parcours piétons et cyclistes plus larges. Les tracés actuels obligent les usagers à faire des détours illogiques pour le piéton, contourner les endroits les moins adaptés, voire à ignorer totalement les tracés existants (de nombreux «chemins de chèvres» attestent du passage des habitants à travers le site en dehors des chemins tracés).

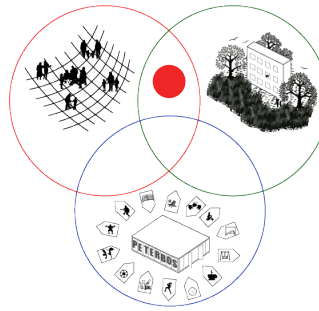
Au delà de leur inadéquation fonctionnelle, ces cheminements orthogonaux ont également un impact sur la perception paysagère du site. Certains sous espaces pourtant de grande taille ne sont ainsi pas du tout perceptibles dans le site, alors qu'ils présentent un potentiel important d'espace à même de reconnecter physiquement et visuellement les deux côtés du «parc» et d'en faciliter ainsi la traversée.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc ici à superposer 5 nouveaux cheminements aux cheminements orthogonaux. Ces nouveaux axes prendront des orientations opposées à celles des sentiers existants en créant des diagonales qui relient des points spécifiques, actuellement non desservis jusau'au nouvel espace public central (voir fiche 3.4).

Les principes proposés visent à :

- améliorer globalement les qualités paysagères du «parc habité», notamment en ouvrant de nouvelles perspectives visuelles et fonctionnelles;
- ajouter un revêtement de sol particulier et favorable aux déplacements piétons (dont PMR) et cyclistes;



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



- répondre aux besoins des usagers en terme de parcours en minimisant les distances et en maximisant les accès;
- prévoir un système de gestion des eaux de type noues en bordure des nouveaux sentiers, bassins de rétention,...;
- privilégier des matériaux qui maximisent la perméabilisation des sols et qui valorisent une prolifération végétale biodiversifiée;
- revoir la topographie afin de fluidifier les déplacements. Cette révision pourra s'accompagner d'une stratégie visant à assurer une meilleure ludicité des espaces publics (logique de «parcours» sportifs s'insérant dans un jeu de dénivelés) et une plus grande accessibilité pour les PMR notamment;
- prévoir une signalétique cohérente sur l'ensemble du site pour faciliter les déplacements et valoriser les accès sur le site.

Notons qu'il reviendra au Masterplan de définir précisément le tracé de ces nouveaux cheminements, afin de les inclure dans la vision paysagère globale. Il est important de noter également que la SLRB projette de développer plusieurs ensembles de logements modulaires sur le site. Les implantations de ceux-ci ne sont pas encore définies mais elles devront être prises en compte dans la fixation précise de certains tracés de cheminements le cas échéant.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les opérations qui suivent ont donc globalement pour objet de permettre une circulation plus fluide, plus agréable et plus directe dans le parc habité et aux alentours, et en particulier:

- faciliter les déplacements au sein du site en les rendant plus directs;
- favoriser la traversée du site de manière à encourager les habitants des quartiers voisins à passer par le Peterbos;
- valoriser les qualités paysagères non mises en valeur aujourd'hui: nouvelles perspectives visuelles;
- relier divers lieux d'usage au sein du site (plaine de jeux, place centrale, pôle d'équipement, terrains de sports) et les ouvrir sur l'extérieur du quartier vers les parking et arrêts de bus;
- insérer les nouveaux cheminements dans un «parcours» sportif jouant avec le dénivelé.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir une implantation détaillée des nouveaux cheminements en cohérence avec la vision du Masterplan et les espaces de convivialité (3.8);
- coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir masterplan et fiches 3.2) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux).

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

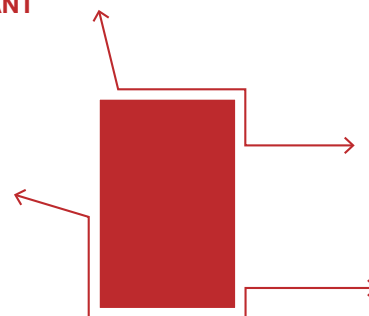
Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

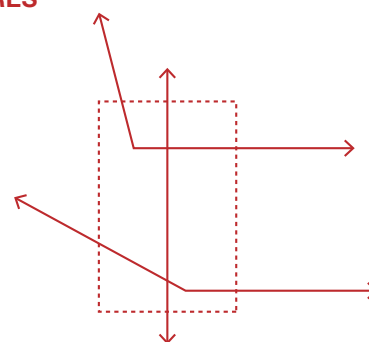
Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois

AVANT



APRES



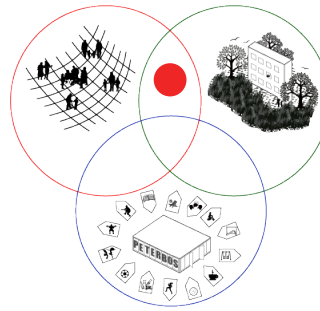
BUDGET

664.735,88 €

3.3.1

AXE 1 (N)

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d’Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Non aménagé
 Parcelles cadastrales.....159N, 142B
 Propriétaire.....Commune d’Anderlecht et Comensia PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie du projet concerné.....± 160 m²
 Gabarit.....80ml sur 2m de large

Programme détaillé

Revetement de sol (y compris fond de forme et nivellement).....± 160 m²
 Plantation de vivaces (y compris terre et paillage).....± 100 m²
 Plantation d’arbres y compris tuteur, fosse etc.....4 unités
 Eclairage.....40 ml
 Banc en bois.....1 unité
 Poubelle.....1 unité
 Création de noues larges plantées (2m).....± 160 m²
 Création de bassin d’infiltration intermédiaire.....80 m²
 Création de grande zone humide en point bas.....500 m²



CONSTAT

Au centre du site, l’axe Nord-Sud est fortement marqué et très utilisé même s’il est composé de nombreuses sections divisées, en matériaux différents, et coupé par des volées d’escaliers. Il marque une division «symbolique» du quartier entre les deux sociétés de logement (Comensia à l’ouest et le Foyer Anderlechtois à l’est).

La circulation au nord du site ne se fait pas en ligne directe vers la promenade verte. Il s’agit pourtant du lien piéton le plus direct vers la chaussée de Ninove et le parc du Scheutbos, ainsi qu’un accès vers certains commerces de proximité.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc à créer un nouveau cheminement sur un axe nord-sud qui se reconnecte au sud sur le nouvel espace public central du quartier (voir fiche 3.4) et au nord sur la promenade verte.

Ce projet reprend les principes et thématiques identifiées dans le descriptif général des nouveaux cheminements (fiche 3.2), qu’il concrétisera dans ce cas-ci par les éléments spécifiques suivants:

- un tracé de 80m de long sur 2m de large qui démarre à l’endroit où le revêtement pavé autour du bloc 5 s’achève (celui-ci ayant été rénové récemment) et aboutit au nord du site afin de reconnecter le centre du quartier aux sentiers de la promenade verte;



- un revêtement de sol approprié aux passages d'usagers piétons, cyclistes et PMR sera choisi et des espaces de plantations de gestion des eaux seront prévus;
- plus spécifiquement il sera bordé par des noues de part et d'autre ou d'un seul côté;
- le long du tracé, un bassin d'infiltration intermédiaire sera localisé et la création d'une zone humide sera envisagée en fin de parcours au nord du site;
- un système d'éclairage et de mobilier urbain viendront compléter le chemin pour le rendre le plus confortable possible. Ceux-ci seront réalisés de manière cohérente avec le reste des interventions sur le site et notamment dans les espaces de convivialité (voir fiche 3.8) et privilégieront les matériaux et design spécifiques à Peterbos.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure fluidité des circulations piétonnes (dont PMR) et cyclistes dans une logique «nord-sud»;
- meilleure connection vers la promenade verte;
- meilleure insertion du parc du Peterbos dans les quartiers habités du Moortebek, la chaussée de Ninove et le parc du Scheutbos.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir une implantation détaillée des nouveaux cheminements en cohérence avec la vision paysagère du Masterplan;
- coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir Masterplan et fiches 3.2) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadiennaux).

BUDGET

110.938,94 €

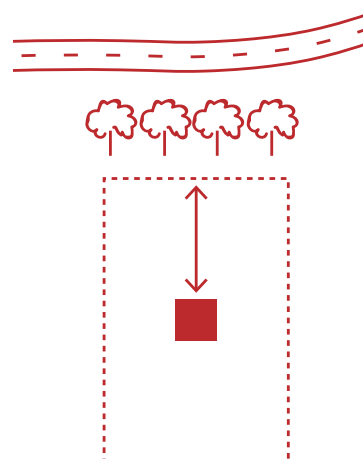
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

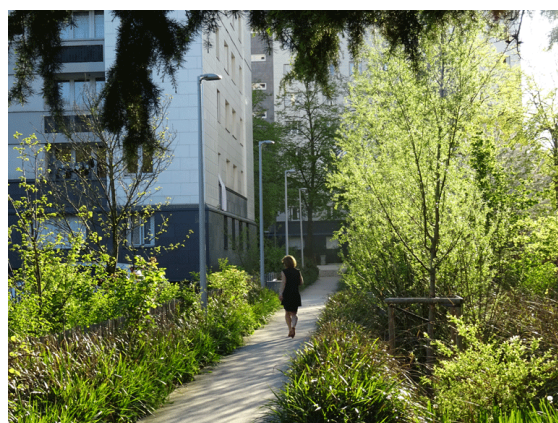
Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Connexion de l'espace public central avec la promenade verte et la chaussée de Ninove

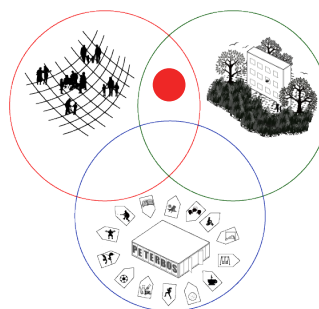


Atelier Brueldelmar - Résidence du Pavé Blanc, Clamart, Ile-de-France

3.3.2

AXE 2 (N-O)

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d’Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Non aménagé
 Parcelles cadastrales.....159N
 Propriétaire.....Comensia
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie du projet concerné.....± 350 m²
 Gabarit.....175 ml sur 2m de large

Programme détaillé

Revetement de sol (y compris fond de forme et nivellement).....± 350 m²
 Plantation de vivaces (y compris terre et paillage).....± 200 m²
 Plantation d'arbres y compris tuteur, fosse etc.....8 unités
 Eclairage.....175 ml
 Bancs en bois.....2 unités
 Poubelle.....2 unités
 Création de noues larges plantées (2m).....± 350 m²
 Création de bassin d'infiltration intermédiaire.....175 m²

CONSTAT

Les vastes pelouses au nord du site, entre les blocs 2, 3, 6 et 5 sont divisées par des petits sentiers en dolomies (qui font l'objet d'une opération de rénovation, voir fiche 3.2.1) dont les tracés respectent la trame orthogonale du plan général du site. Or, de nombreux «chemins de chèvres» montrent que ces cheminements ne suivent pas les parcours les plus habituels.

La traversée du site pour se rendre au Nord-Ouest, où se trouve notamment l'arrêt du bus 46 nécessite des détours et contournements de blocs, passages par des escaliers, ou pelouses... L'entrée dans le parc du Peterbos par le nord-ouest n'est donc pas non plus favorisée, imposant à tous les habitants de la cité du Moortebeek de contourner le site pour se rendre, par exemple, vers le centre d'Anderlecht.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc à créer un nouveau cheminement sur un axe centre/nord-ouest qui se reconnecte au sud sur le nouvel espace public central du quartier (voir fiche 3.4) et au nord-ouest sur la promenade verte, vers l'arrêt du 46.

Ce projet reprend les principes et thématiques identifiées dans le descriptif général des nouveaux cheminements (fiche 3.2), qu'il concrétisera dans ce cas-ci par les éléments spécifiques suivants:

- un nouvel axe de 175 mètres linéaires et large de 2 mètres, qui démarre à l'endroit où le mail planté (fiche 3.4) s'achève et aboutit à la marge nord-ouest du site afin de reconnecter le centre du quartier aux sentiers de la promenade verte, qui mènent, entre autre au terminus du bus 46;



- un revêtement de sol approprié aux passages d'usagers piétons, cyclistes et PMR et des espaces de plantations de gestion des eaux seront prévus;
- il sera bordé par des noues de part et d'autre ou d'un seul côté;
- le long du tracé, un bassin d'infiltration intermédiaire sera localisé et la création d'une zone humide sera envisagée en fin de parcours au nord-ouest du site;
- un système d'éclairage et de mobilier urbain viendront compléter le chemin pour le rendre le plus confortable possible. Ceux-ci seront réalisés de manière cohérente avec le reste des interventions sur le site et notamment dans les espaces de convivialité (voir fiche 3.8) et privilégieront les matériaux et design spécifiques à Peterbos.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Le tracé de chemin doit favoriser une orientation nouvelle et efficace, sans pour autant casser les dynamiques créées par les espaces ouverts qu'il traverse ni rivaliser avec des cheminements existants qui vont, quant à eux être rénovés. (voir fiche 3.2);
- meilleure fluidité des circulations piétonnes (dont PMR) et cyclistes vers le nord-ouest;
- meilleure connection vers la promenade verte;
- meilleure insertion du parc du Peterbos dans les quartiers habités du Moortebeek, la chaussée de Ninove et le parc du Scheutbos;
- meilleure connection vers l'arrêt du 46.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir une implantation détaillée des nouveaux cheminements en cohérence avec la vision paysagère du masterplan;
- coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir Masterplan et fiches 3.2) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISP en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadiennaux).

BUDGET

190.592,08 €

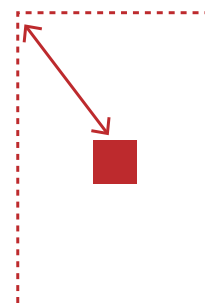
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

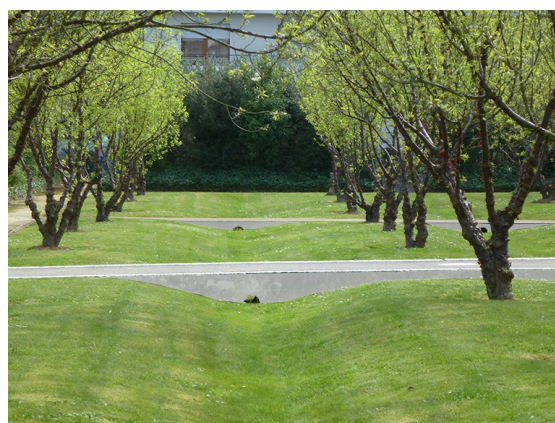
Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

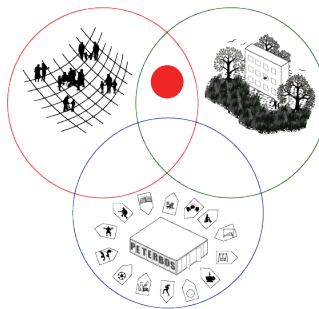
Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Connexion de l'espace public central avec le boulevard Shakespeare et le terminus du bus 46



Atelier Brueldelmar - Noues du Quartier de la Morinai, Rennes, France



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....	Non aménagé
Parcelles cadastrales.....	159N, 159S
Propriétaire.....	Commune d'Anderlecht
PRAS.....	Zone habitation à prédominance résidentielle
PPAS.....	PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie du projet concerné.....	± 300 m ²
Gabarit.....	150ml sur 2m de large

Programme détaillé

Revetement de sol (y compris fond de forme et nivellement).....	± 300 m ²
Plantation de vivaces (y compris terre et paillage).....	± 200 m ²
Plantation d'arbres y compris tuteur, fosse etc.....	7 unités
Eclairage.....	150 ml
Bancs en bois.....	2 unités
Poubelle.....	2 unités
Création de noues larges plantées (2m).....	± 300 m ²
Création de bassin d'infiltration intermédiaire.....	150 m ²



CONSTAT

L'ouest du parc du Peterbos est en partie occupé par un parking en plein air ainsi que par de vastes pelouses. Un long parking en épis longe le bloc 6 et aboutit à la rue de l'agronome vers la cité du Moortebeek. Le site est également bordé au sud par un fort dénivelé au pied du socle de la tour 16. Cet espace est particulièrement problématique du point de vue urbanistique (flux piétons, inutilisation de la dalle, insécurité, sous utilisation des espaces, etc).

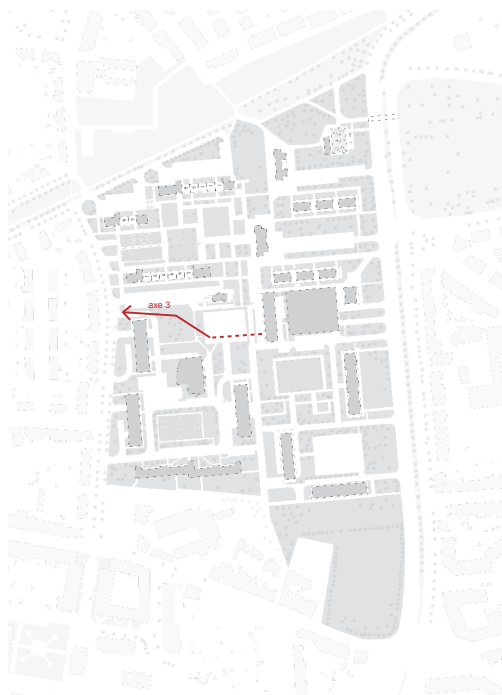
Cet espace constitue donc un espace «mou» et indéfini, peu approprié par les habitants. Un léger dénivelé et les plantations actuelles accentuent la difficulté à percevoir le potentiel spatial comme un ensemble unitaire de plus grande taille.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc à créer un nouveau cheminement sur un axe vers l'ouest qui se reconnecte au centre du site sur le nouvel espace public central du quartier (voir fiche 3.4) et à l'ouest sur la rue de l'agronome et le quartier du Moortebeek.

Ce projet reprend les principes et thématiques identifiées dans le descriptif général des nouveaux cheminements (fiche 3.2), qu'il concrétisera dans ce cas-ci par les éléments spécifiques suivants:

- un nouvel axe de 150 mètres linéaires et d'une largeur de 2 mètres, qui démarre à l'endroit où le mail planté (fiche 3.4) s'achève et aboutit à la marge ouest du site sur la rue de l'agronome;



- dans ce cas-ci un travail spécifique sera réalisé sur la topographie afin d'unifier l'espace d'un point de vue paysager et créer de nouvelles perspectives visuelles;
- un revêtement de sol approprié aux passages d'usagers piétons, cyclistes et PMR et des espaces de plantations de gestion des eaux seront prévus;
- il sera bordé par des noues de part et d'autre ou d'un seul côté;
- un système d'éclairage et de mobilier urbain viendront compléter le chemin pour le rendre le plus confortable possible. Ceux-ci seront réalisés de manière cohérente avec le reste des interventions sur le site et notamment dans les espaces de convivialité (voir fiche 3.8) et privilégieront les matériaux et design spécifiques à Peterbos.

Le projet devra tenir compte également du projet de la SLRB d'implanter des logements modulaires sur le site du Peterbos. Certaines implantations ont été suggérées (non validées à ce stade), ce qui impliquera une coordination (dans le cadre du Masterplan) pour la fixation précise du tracé du cheminement le cas échéant.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure fluidité des circulations piétonnes (dont PMR) et cyclistes vers l'ouest et la cité du Moortebeek;
- meilleure traversabilité du parc du Peterbos venant de la cité du Moortebeek, vers le coeur du parc et plus loin vers le centre d'Anderlecht.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir une implantation détaillée des nouveaux cheminements en cohérence avec la vision paysagère du Masterplan;
- Coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir Masterplan et fiches 3.2) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux);
- coordination avec la SLRB en lien avec le projet de nouveaux logements modulaires sur le site, le cas échéant.

BUDGET

172.612,78 €

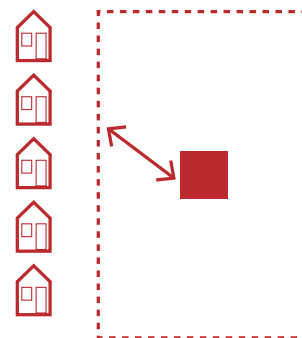
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Connexion de l'espace public central avec la rue de l'Agronome et la cité-jardin du Moortebeek

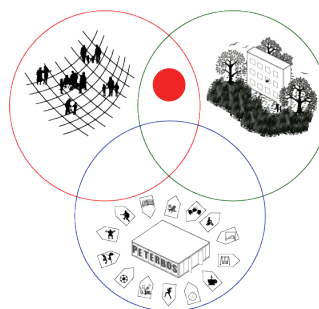


Noues des Green Streets - Portland, Orego, USA

3.3.4

AXE 4 (SE)

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Non aménagé
 Parcelles cadastrales.....142 B
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 PRAS..... Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parc
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie du projet concerné.....± 350 m²
 Gabarit.....175ml sur 2m de large

Programme détaillé

Revetement de sol (y compris fond de forme et nivellement).....± 350 m²
 Plantation de vivaces (y compris terre et paillage).....± 200 m²
 Plantation d'arbres y compris tuteur, fosse etc.....8 unités
 Eclairage.....175 ml
 Bancs en bois.....2 unités
 Poubelles.....2 unités
 Création de noues larges plantées (2m).....± 350 m²
 Création de bassin d'infiltration intermédiaire.....175 m²

CONSTAT

L'axe 4 traverse des espaces très diversifiés entre le boulevard Groeninckx-De May et le coeur du périmètre. On y retrouve notamment une vaste pelouse paysagère à front de boulevard, un parking en plein air, et la plaine de jeux récemment aménagée sur le site qui est fortement utilisée.

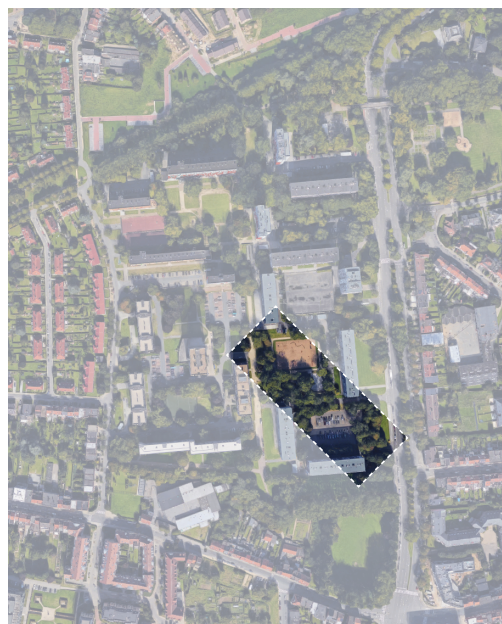
A nouveau, la topographie et les plantations actuelles accentuent la difficulté à percevoir le potentiel spatial de ce vaste espace ouvert comme un ensemble unitaire de plus grande taille.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc à créer un nouveau cheminement sur un axe vers le sud-ouest qui se reconnecte au centre du site sur le nouvel espace public central du quartier (voir fiche 3.4) et au sud-ouest sur le boulevard Groeninckx-De May.

Ce projet reprend les principes et thématiques identifiés dans le descriptif général des nouveaux cheminements (fiche 3.2), qu'il concrétisera dans ce cas-ci par les éléments spécifiques suivants:

- un nouvel axe de 175 mètres linéaires et d'une largeur de 2 mètres, qui démarre à l'endroit où le mail planté (fiche 3.4) s'achève et aboutit à la marge sud-ouest du site sur le boulevard Groeninckx-De May;
- dans ce cas-ci un travail spécifique sera réalisé sur la topographie afin d'unifier l'espace d'un point de vue paysager et créer de nouvelles perspectives visuelles;



- un revêtement de sol approprié aux passages d'usagers piétons, cyclistes et PMR et des espaces de plantations de de gestion des eaux seront prévus;
- il sera bordé par des noues de part et d'autre ou d'un seul côté;
- un système d'éclairage et de mobilier urbain viendront compléter le chemin pour le rendre le plus confortable possible. Ceux-ci seront réalisés de manière cohérente avec le reste des interventions sur le site et notamment dans les espaces de convivialité (voir fiche 3.8) et privilégieront les matériaux et design spécifiques à Peterbos.

Le projet devra tenir compte également du projet de la SLRB d'implanter des logements modulaires sur le site du Peterbos. Certaines implantations ont été suggérées (non validées à ce stade), ce qui impliquera une coordination (dans le cadre du Masterplan) pour la fixation précise du tracé du cheminement, le cas échéant.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure fluidité des circulations piétonnes (dont PMR) et cyclistes vers le sud-ouest et le centre d'Anderlecht;
- meilleure traversabilité du parc du Peterbos depuis le centre d'Anderlecht ou la cité du Moortbeek.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir une implantation détaillée des nouveaux cheminements en cohérence avec la vision paysagère du Masterplan;
- coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir Masterplan et fiches 3.2) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux);
- coordination avec la SLRB en lien avec le projet de nouveaux logements modulaires sur le site, le cas échéant.

BUDGET

190.592,08 €

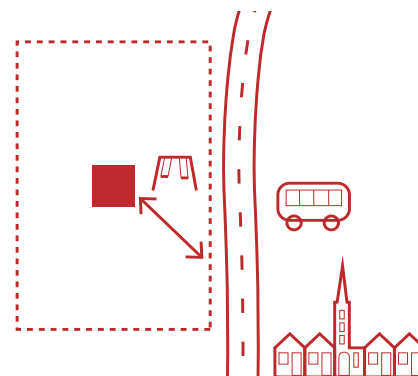
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Connexion de l'espace public central avec les bus 49 et 89 boulevard Maria Groeninckx-de-may et Saint-Guidon



SLG Paysage, Centre-ville de Courcouronnes, France

3.3.5

RESERVE - AXE 5 (SSE)

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Non aménagé
 Parcelles cadastrales.....142 B
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 PRAS..... Zone habitation à prédominance résidentielle et zone d'équipement d'intérêt collectif
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie du projet concerné.....± 400 m²
 Gabarit.....200ml sur 2m de large

Programme détaillé

Revetement de sol (y compris fond de forme et nivellement).....± 400 m²
 Plantation de vivaces (y compris terre et paillage).....± 200 m²
 Plantation d'arbres y compris tuteur, fosse etc.....8 unités
 Eclairage.....200 ml
 Bancs en bois.....2 unités
 Poubelles.....2 unités
 Création de noues larges plantées (2m).....± 133 m²
 Création de bassin d'infiltration intermédiaire.....200 m²
 Création de grande zone humide en point bas.....500 m²

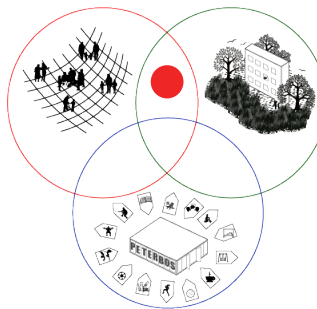
CONSTAT

L'axe 5 traverse une vaste pelouse arborée qui forme le coin sud-ouest du parc du Peterbos. Cet espace non urbanisé appartient à la commune, et est gardé comme réserve foncière pour des développements de besoins communaux futurs (notamment scolaires). En attendant il constitue un espace bucolique constitué d'alignements d'arbres, de pelouse, d'un terrain de football aménagé sommairement dans une pente. Il présente également un espace de nidification d'abeilles très intéressant du point de vue de la biodiversité. Le terrain malgré ses qualités spatiales, n'est pas traversant, et organise une forme de rupture entre le coeur du site et les rues allant vers le centre d'Anderlecht. Celle-ci est accentuée par la topographie particulière, puisque le terrain descend moins lentement que le boulevard Groeninckx-De May. Il se crée donc une forme de butte au coin, qui marque une rupture nette entre le site et les espaces publics extérieurs.

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet reprend les principes et thématiques identifiées dans le descriptif général des nouveaux cheminement (fiche 3.2), qu'il concrétisera dans ce cas-ci par les éléments spécifiques suivants:

- un nouvel axe de 200 mètres linéaires et d'une largeur de 2 mètres, qui démarre à l'endroit où le mail planté (fiche 3.4) s'achève et aboutit à la marge sud-ouest du site sur le boulevard Groeninckx-De May au coin de la rue Willemyns;
- dans ce cas-ci un travail spécifique sera réalisé sur la topographie afin d'unifier l'espace d'un point de vue paysager. Il s'agit notamment de retravailler la butte du coin sud-ouest afin d'ouvrir de nouvelles perspectives visuelles;



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



- un revêtement de sol approprié aux passages d'usagers piétons, cyclistes et PMR et des espaces de plantations de gestion des eaux seront prévus;
- il sera bordé par des noues de part et d'autre ou d'un seul côté;
- un système d'éclairage et de mobilier urbain viendront compléter le chemin pour le rendre le plus confortable possible. Ceux-ci seront réalisés de manière cohérente avec le reste des interventions sur le site et notamment dans les espaces de convivialité (voir fiche 3.8) et privilégieront les matériaux et design spécifiques à Peterbos.

Il est à noter que le terrain étant amené à être urbanisé, ce chemin pourra à terme accompagner de nouvelles constructions. Il est donc d'autant plus essentiel que le Masterplan en tienne compte dans la définition précise du tracé, de manière à ne pas hypothéquer une urbanisation future.

Il nous semble également essentiel de noter ici la nécessité de maintenir un tampon vert au pourtour du terrain. Cet alignement, accentué par la topographie, marque une certaine distanciation par rapport aux quartiers voisins, mais elle renforce la vision du parc habité (pourtour vert), et elle accueille une biodiversité intéressante (abeilles). Les nouvelles constructions à terme pourraient très bien être organisées en intérieur de terrain, sans endommager la butte.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure fluidité des circulations piétonnes (dont PMR) et cyclistes vers le sud-ouest (centre d'Anderlecht) et vers le nord-ouest (la cité-jardin Mortebeek).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir une implantation détaillée des nouveaux cheminements en cohérence avec la vision paysagère du Masterplan. Et en cohérence avec la possibilité future d'urbanisation du site;
- coordination entre cette fiche projet et les autres interventions sur les cheminements (voir Masterplan et fiches 3.2) et avec le pôle de nouvelle centralité (voir fiche 3.4). Ce phasage devra être réalisé dans le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadiennaux).

BUDGET

239.176,14 €

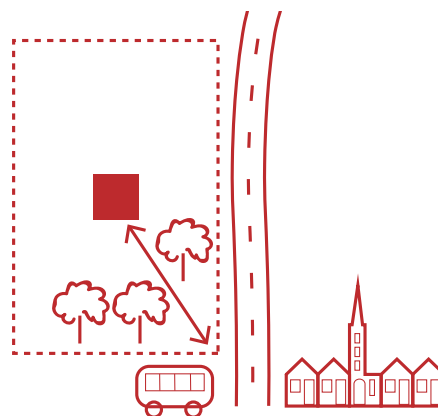
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Connexion de l'espace public central avec les bus 49, 89 et 75 boulevard Maria Groeninckx-de May et Saint-Guidon



Bassin de rétention d'eau - Levis, Québec

3.4

NOUVEL ESPACE PUBLIC CENTRAL

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Parking et voiries
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....variées
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 7.200 m²

Programme détaillé

Le mail arboré.....voir fiche 3.4.1
 La place du quartier.....voir fiche 3.4.2
 La parvis du pôle d'équipement.....voir fiche 3.4.3
 La place de l'eau.....voir fiche 3.4.4

CONSTAT

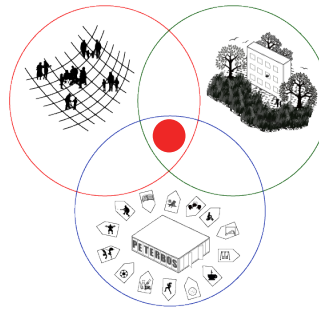
Le site du Peterbos est caractérisé par un espace ouvert très important, qui a pourtant du mal à générer la convivialité souhaitée dans un «parc habité». Cela est en partie dû à l'entretien des espaces publics, parfois délabrés. Cela est également dû au manque de définition de certains espaces, dans les fonctions qu'ils peuvent jouer pour le quartier. Les espaces publics sont donc globalement sous utilisés par rapport à leur potentiel.

L'organisation spatiale actuelle génère également une difficulté supplémentaire: se repérer. Sans point de repère, point central, reconnaissable, il est difficile de savoir où l'on est et où l'on doit aller.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise ici à recréer une centralité pour le parc du Peterbos. Un lieu reconnaissable permettant à chacun de s'orienter. Mais également un lieu où les usages des espaces publics sont maximisés et offrent leur potentiel complet au service des habitants. C'est pour cette raison que nous avons décliné ce nouvel espace public central en quatre parties distinctes, chacune remplissant son rôle en termes d'usages, chacune générant des ambiances différentes, chacune offrant un espace qui n'existe pas aujourd'hui dans le quartier.

- 1. Un **mail central**: C'est le nouveau point de repère central du quartier. Tous les cheminements actuels et les nouveaux cheminements s'y raccrochent. Aménagé comme un mail arboré, il longe également les principaux rez commerciaux du quartier;



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



- 2. la **place du quartier**: aménagée sur le toit du nouveau pôle d'équipement, la place du quartier a un caractère plus local, elle est moins «traversante», elle fonctionne en lien avec le pôle sportif, le café-rencontre, et les locaux associatifs;
- 3. le **parvis du pôle d'équipement**: cet espace public pourrait être aménagé de manière plus «représentative». Il a un rôle de dégagement visuel, d'entrée dans le quartier, et de mise en valeur du nouveau pôle d'équipement;
- 4. la **place de l'eau**: aménagée sur le parking actuel, elle offre des aménagements ludiques pour différents âges ainsi que la fontaine. Elle doit être comprise comme entrant dans une séquence plus large d'espaces publics «actifs» (plaine de jeux, terrains de sport, etc).

RESULTATS ATTENDUS

- Créer une nouvelle centralité dans le quartier, servant de point de repère;
- améliorer et renforcer l'utilisation du potentiel d'activation des nombreux espaces ouverts du quartier. Permettre d'offrir une variété d'espaces pouvant accueillir une variété d'activités et d'événements (locaux ou extra-locaux, sportifs, culturels, ludiques, etc);
- organiser la possibilité de se croiser, se rencontrer, sortir de chez soi;
- améliorer le sentiment d'appartenance au quartier, en créant un espace de qualité et attractif y compris pour les personnes venant de l'extérieur;
- diminution de la visibilité automobile et son remplacement par des usages et de l'activation des espaces ouverts, au coeur du parc habité.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Insertion de l'intention de cette nouvelle centralité dans la vision paysagère développée dans le Masterplan;
- coordination avec les travaux de rénovation des cheminements existants et nouveaux (voir fiches 3.2 et 3.3); Le phasage sera défini par le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec Beliris pour la rénovation du bloc 9;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadiennaux);
- coordination avec la SLRB en lien avec le projet de nouveaux logements modulaires sur le site, le cas échéant.

BUDGET

1.245.235,98 €

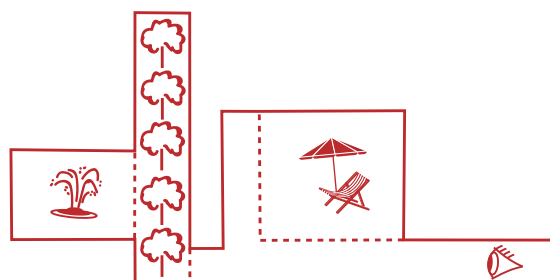
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois

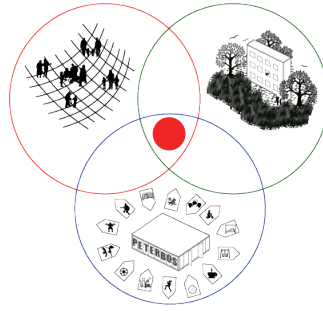


Place centrale du nouveau quartier de logement Belvédère - Bordeaux, France - Nexity, Cogedim, Pitch/ Güller-Güller, Hondelatte-Laporte, G. Max

3.4.1

LE MAIL ARBORE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Chemineements existants
 - Nouveaux chemineements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Chemins piétons
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....159S, 142 B
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 1.500 m²

Programme détaillé

Demolition.....± 1.500 m²
 Revêtement minéral du mail planté (stabilisé renforcé)..... ± 1000 m²
 Electricité.....(fofait)
 Semis de pelouse et prairie fleurie (sur les fosses de plantation).± 500 m²
 Plantation d'arbres (y compris tuteur, fosse etc...).....20 unités
 Bancs en bois..... 5 unités
 Poubelles..... 3 unités
 Table en bois..... 1 unité



CONSTAT

Voir fiche 3.4

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à revaloriser l'axe piéton principal du site. Orienté Nord-Sud et situé au centre du site, son aménagement doit répondre à sa forte fréquentation en créant un espace agréable à traverser comme à fréquenter. Il s'implante de manière linéaire le long des rez-de-chaussées commerciaux et vient reconnecter les autres nouveaux espaces publics ainsi que les divers chemineements. Il est arboré afin de végétaliser les espaces publics et offrir un espace de déambulation ombragé.



RESULTATS ATTENDUS

- Créer une nouvelle centralité dans le quartier, servant de point de repère;
- améliorer et renforcer l'utilisation du potentiel d'activation des nombreux espaces ouverts du quartier. Permettre d'offrir une variété d'espaces pouvant accueillir une variété d'activités et d'événements (locaux ou extra-locaux, sportifs, culturels, ludiques, etc);
- organiser la possibilité de se croiser, se rencontrer, sortir de chez soi;
- améliorer le sentiment d'appartenance au quartier, en créant un espace de qualité et attractif y compris pour les personnes venant de l'extérieur;
- diminution de la visibilité automobile et son remplacement par des usages et de l'activation des espaces ouverts, au coeur du parc habité.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Insertion de l'intention de cette nouvelle centralité dans la vision paysagère développée dans le Masterplan;
- coordination avec les travaux de rénovation des cheminements existants et nouveaux (voir fiches 3.2 et 3.3); Le phasage sera défini par le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec Beliris pour la rénovation du bloc 9;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux);
- coordination avec la SLRB en lien avec le projet de nouveaux logements modulaires sur le site, le cas échéant.

BUDGET

224.941,02 €

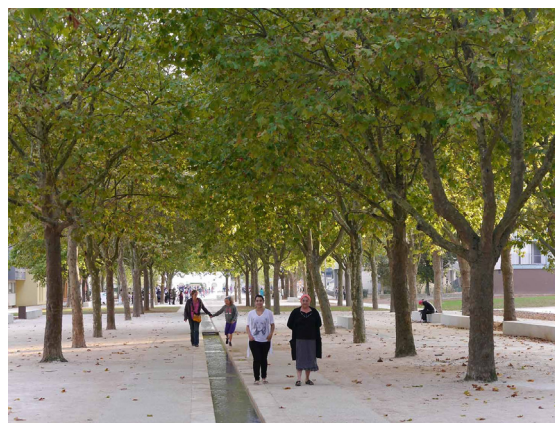
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



In Situ - Quartier du mail, Chenôve, Dijon Métropole, France

3.4.2

LA PLACE DU QUARTIER

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante..... Toiture de garage
 Propriétaire..... FoyerAnderlechtois
 Parcelles cadastrales..... 149H
 PRAS..... Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS..... PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 2.350 m²

Programme détaillé

Nouveau revêtement de sol.....± 2350 m²

CONSTAT

Le lieu visé par ce projet est un large espace vide et sans fonction, entre trois blocs hauts du Foyer Anderlechtois. L'accès à l'espace se faisait auparavant par le pied du bloc 7. Il a été condamné récemment suite à des problèmes de stabilité liés au bâtiment du parking (en partie inutilisé). Il s'agit donc typiquement d'un espace aujourd'hui sous-utilisé par rapport à son potentiel d'activation.

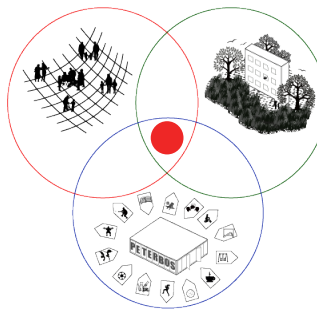
Le bâtiment du parking lui même créé une frontière physique insécurisante dans l'espace public, il génère des discontinuités dans les circulations et cheminements.

DESCRIPTION DU PROJET

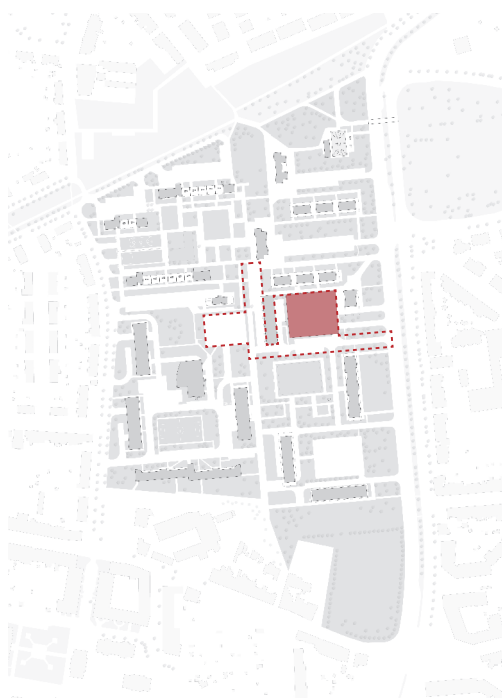
Le projet vise l'aménagement du toit du futur pôle d'équipement en espace public ouvert sur le quartier. L'objectif est d'en faire un lieu à dimension plutôt locale qui fonctionnerait en lien avec le pôle sportif, le café-rencontre et les locaux associatifs.

Il prendrait donc place au dessus du pôle d'équipement (fiche 1.1) et devra être pensé architecturalement comme un ensemble cohérent, en tenant compte pour les espaces publics, des éléments suivants:

- nécessité de maintenir un accès de plein pied depuis l'espace public au pied de la tour 7;
- amélioration des circulations piétonnes autour du nouvel espace public. Cela passera notamment par la réalisation de nouveaux lieux de circulation verticale entre les deux niveaux d'espaces publics;
- l'organisation spatiale du pôle d'équipement doit permettre de localiser sur cet espace public des fonctions générant une animation (terrasse du café-rencontre, espaces d'activités diverses à caractère local, etc) et pourra être complété par l'installation de mobilier sportif (de type machines de fitness) étendant les fonctions sportives du pôle à l'extérieur tout en préservant la quiétude des habitants à proximité.



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



RÉSULTATS ATTENDUS

- Créer une nouvelle centralité dans le quartier, servant de point de repère;
- améliorer et renforcer l'utilisation du potentiel d'activation des nombreux espaces ouverts du quartier;
- améliorer le sentiment d'appartenance au quartier, en créant un espace de qualité et attractif pour les habitants;
- la place du quartier a une vocation plutôt locale et tournée vers les habitants, en lien avec le pôle sportif, le café-rencontre et les locaux associatifs;
- amélioration des circulations piétonnes (dont PMR) et des continuités autour du nouvel espace public.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Insertion de l'intention de cette nouvelle centralité dans la vision paysagère développée dans le Masterplan;
- coordination avec les travaux de rénovation des cheminements existants et nouveaux (voir fiches 3.2 et 3.3); Le phasage sera défini par le Masterplan;
- coordination avec le projet de nouveau pôle d'équipement (fiche 1.1);
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec Beliris pour la rénovation du bloc 9;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadiennaux);
- permettre des activités calmes mais en lien avec celles prévues dans l'équipement (ex. machines fitness extérieurs,...) en coordination avec la fiche 3.4.3;
- limiter les nuisances éventuelles causées par la fréquentation de l'espace (sonores et autres);
- Participation des habitants (lié au budget participatif d'accompagnement des opérations espaces publics, voir fiche 6.2)

BUDGET

312.973 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois

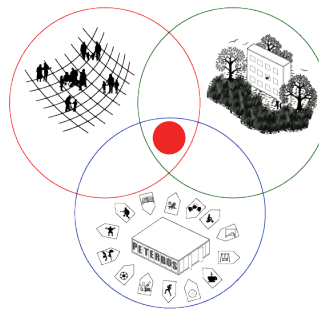


LAB-North - Toit-terrasse World Trade Center, Bruxelles

3.4.3

LE PARVIS DEVANT LE PÔLE D'ÉQUIPEMENT

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....	Voiries
Propriétaire.....	Foyer Anderlechtois
Parcelles cadastrales.....	142 B
PRAS.....	Zone habitation à prédominance résidentielle
PPAS.....	PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....	± 1.850 m ²
---------------------------	------------------------

Programme détaillé

Nouveau revêtement de sol.....	± 1.850 m ²
Calepinage dalle/béton carrossable.....	± 1.438 m ²
Dalles alvéolées/gazon de parkings temporaires (50 places).....	± 650 m ³
Bancs en bois.....	10 unités
Poubelles.....	6 unités
Grande table en bois.....	1 unité
Eclairage.....	forfait

CONSTAT

L'espace visé par cette partie du projet est actuellement un espace peu qualitatif de stationnement, de circulation et d'accès. Le piéton ne s'y sent pas bien. Il est fortement planté du côté du Boulevard Groeninckx-De May, ce qui crée une barrière visuelle avec l'extérieur.

Par ailleurs il génère une rue en cul-de-sac le long du bloc 9, qui est particulièrement insécurisante à côté du parking du Foyer Anderlechtois, largement inutilisé.

Le dénivelé du terrain déconnecte cet espace de la plaine de jeux en contrebas.

Globalement, l'aménagement actuel ne colle pas avec les ambitions affichées dans la reconversion du parking en pôle d'équipement rayonnant pour le quartier (fiche 1.1).

DESCRIPTION DU PROJET

Cette partie du nouvel espace central a pour objectif de réaliser un «parvis» devant le pôle d'équipement. Il s'agit de revoir le profil de la voirie, la topographie, les matériaux, plantations, éclairage, afin de créer un vaste parvis permettant de mettre en valeur le nouveau pôle d'équipement.

Pour atteindre cet objectif, certains principes devront être précisés dans le masterplan et le projet d'aménagement:

- l'objectif est de créer un vaste parvis ouvert à caractère représentatif qui mette en valeur la nouvelle architecture du pôle d'équipement. Il est donc nécessaire de revoir le profil de la voirie afin d'en faire une voirie piétonne (qui pourrait être accessible aux voitures en circulation ou stationnement de façon ponctuelle);



- il semble nécessaire de revoir fortement les plantations du côté du boulevard Groeninckx-De May. Celles-ci sont trop présentes et créent un effet de barrière visuelle vers le coeur du quartier. Il est sans doute nécessaire d'identifier certains arbres à abattre afin de renforcer la visibilité du futur pôle d'équipement;
- l'actuelle rue en cul-de-sac le long du bloc 9 devra faire l'objet d'une coordination avec le projet de rénovation de Beliris. A ce stade il est important qu'elle puisse être «activée» au rez de chaussée par une nouvelle façade plus ouverte du futur pôle d'équipement, ainsi que par des équipements liés au projet Beliris au R-1 du bloc 9. Par ailleurs, le pôle d'équipement prévoit de casser le cul-de-sac par l'implantation d'un espace de circulation verticale permettant de rejoindre le pied du bloc 7;
- le nouveau parvis doit trouver une relation qualitative avec la plaine de jeux en contrebas;
- enfin, le parvis doit pouvoir accueillir du stationnement en configuration temporaire en cas d'événements de plus grande taille dans le pôle d'équipements (50 places sont aménageables à l'entrée du site).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Créer une nouvelle centralité dans le quartier, servant de point de repère;
- améliorer et renforcer l'utilisation du potentiel d'activation des nombreux espaces ouverts du quartier;
- améliorer le sentiment d'appartenance au quartier, en créant un espace de qualité et attractif y compris pour les personnes venant de l'extérieur;
- diminution de la présence automobile et son remplacement par des usages et de l'activation des espaces ouverts, au coeur du parc habité;
- marquer symboliquement la nouvelle image du parc habité en lien avec le nouvel équipement; Il s'agit bien d'un espace public à caractère représentatif qui accompagne le nouveau pôle d'équipement;
- amélioration du rapport au sol (lien avec le nouveau pôle d'équipement);
- résolution du problème du cul-de-sac le long du bloc 9;
- reconnection avec la plaine de jeux;
- stationnement temporaire de 50 places en cas d'événement exceptionnel.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Insertion de l'intention de cette nouvelle centralité dans la vision paysagère développée dans le Masterplan;
- coordination avec les travaux de rénovation des cheminements existants et nouveaux (voir fiches 3.2 et 3.3); Le phasage sera défini par le Masterplan;
- coordination avec le projet de nouveau pôle d'équipement (fiche 1.1);
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois

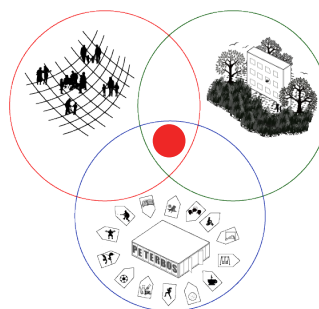


Learning&Innovation center - Ixelles - EVR Architectes, A229, Ney&Partners

- coordination avec Beliris pour la rénovation du bloc 9;
- permettre des activités calmes mais en lien avec celles prévues dans l'équipement (ex. machines fitness extérieurs,...) en coordination avec la fiche 3.4.2;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux).

BUDGET

388.755,40 €



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....	Parking
Propriétaire.....	Commune d'Anderlecht
Parcelles cadastrales.....	159S
PRAS.....	Zone habitation à prédominance résidentielle
PPAS.....	PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....	± 1.500 m ²
---------------------------	------------------------

Programme détaillé

Demolition.....	± 1.500 m ²
Revêtement minéral 50% dalles béton.....	± 750 m ²
Revêtement minéral 50% stabilisé renforcé.....	± 750 m ²
Electricité.....	(forfait)
Plantation d'arbres (y compris tuteur, fosse etc...).....	10 unités
Banc en bois.....	10 unités
Poubelles.....	4 unités
Table en bois.....	2 unités
Fontaine/Jeu d'eau.....	1 unité



CONSTAT

Le lieu visé par ce projet est aujourd'hui utilisé comme parking en plein air entre les blocs 8, 9 et 16. Il est marqué par un léger dénivelé aux alentours du parking et par des plantations ponctuelles dans les talus et sur les pelouses.

L'accès au parking se fait par une voirie venant du sud qui longe le bloc 16.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à récupérer (éventuellement en partie) l'espace public dédié au stationnement en plein air afin d'y aménager une nouvelle place à vocation ludique pour le quartier. Il s'agit de revoir les profils de voirie, la topographie, les matériaux, plantations, éclairage, afin de créer un nouvel espace qui complète l'offre en usages extérieurs dans le quartier. L'espace à prévoir doit en effet être complémentaire aux espaces de la plaine de jeux et aux terrains de sport, et s'inscrire dans un réseau d'espaces à vocation d'usage.

Il serait donc aménagé en lieu et place du parking en plein air (tenant compte des résultats du volet mobilité du Masterplan), en privilégiant les principes suivants:

- l'aménagement pourrait être assez largement minéral afin de proposer une typologie d'espaces publics extérieurs nouvelle pour le quartier;
- l'activation réelle et les aménagements pourraient être définis plus précisément dans un processus participatif avec les habitants;



- dans tous les scénarios, l'aménagement prévoirait l'aménagement d'une fontaine. Celle-ci pourrait en partie jouer sur le dénivelé existant entre le futur mail arboré et la nouvelle «place de l'eau»;
- l'aménagement pourrait également prévoir un certain nombre d'aménagements ludiques à destination d'un public différent que celui de la plaine de jeux, comme les personnes âgées ou les adolescents par exemple, qui ne disposent pas d'un espace public extérieur spécifique;

Le projet devra tenir compte également du projet de la SLRB d'implanter des logements modulaires sur le site du Peterbos. Certaines implantations ont été suggérées (non validées à ce stade), ce qui impliquera une coordination (dans le cadre du Masterplan) pour la fixation précise de la place, le cas échéant.

RESULTATS ATTENDUS

- Créer une nouvelle centralité dans le quartier, servant de point de repère;
- améliorer et renforcer l'utilisation du potentiel d'activation des nombreux espaces ouverts du quartier.
- améliorer le sentiment d'appartenance au quartier, en créant un espace de qualité et attractif pour les habitants;
- la place de l'eau a une vocation plutôt ludique et tournée vers les habitants ne disposant que de peu d'espaces publics extérieurs (personnes âgées par exemple);
- amélioration des circulations piétonnes (dont PMR) et des continuités autour du nouvel espace public.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Insertion de l'intention de cette nouvelle centralité dans la vision paysagère développée dans le Masterplan;
- coordination avec les travaux de rénovation des cheminements existants et nouveaux (voir fiches 3.2 et 3.3); Le phasage sera défini par le Masterplan;
- coordination avec les services d'entretien de la commune dans les choix d'aménagement;
- coordination avec les SISF en lien notamment avec leurs programmes de rénovation des logements (quadriennaux);
- limiter les nuisances éventuelles causées par la fréquentation de l'espace (sonores et autres);
- coordination avec la SLRB en lien avec le projet de nouveaux logements modulaires sur le site, le cas échéant.

BUDGET

318.566,56 €

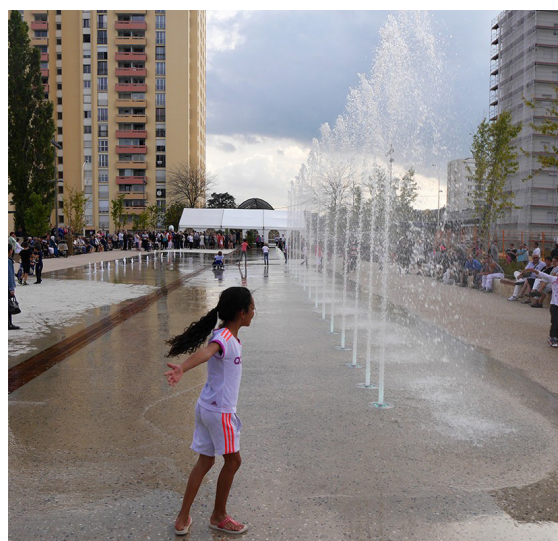
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



In Situ - Quartier du mail, Chenôve, Dijon Métropole, France



NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT INTEGREE DANS LE PAYSAGE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Voiries
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....142 B
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 2.500 m²

Programme détaillé

Déblais/remblais.....± 1.800 m³
 Sol dalles alvéolées (semi pelouse/pavés).....± 2.500 m²
 Marquage au sol.....± 100 ml
 Plantation d'arbres.....50 unités

CONSTAT

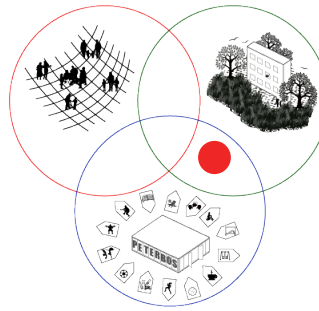
La situation du stationnement est chaotique dans le quartier. Le diagnostic a montré qu'une offre importante existe et qu'elle n'est globalement pas saturée. Néanmoins l'offre est aujourd'hui disparate et diffusée sur tout le site au travers de poches de stationnement vastes, peu qualitatives et imperméables. Le diagnostic a également constaté une répartition inégale de l'occupation des places de parking sur le site (certains espaces étant quasi vides), ainsi qu'une forte présence de stationnement illégal et non cadré. A cet égard la commune a décidé de placer le stationnement du quartier en zone réglementée (zone bleue) à court terme. Les différentes poches de stationnement impliquent également les voies carrossables d'accès qui vont avec, renforçant encore la présence automobile jusqu'au coeur du site.

DESCRIPTION DU PROJET

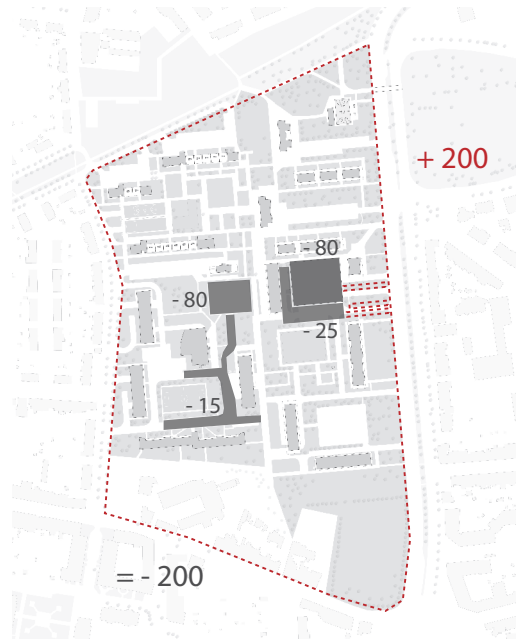
Le projet vise à rationaliser la place de la voiture (en circulation et en stationnement) dans le quartier. Etant donné la complexité technique il a été proposé que le Masterplan analyse dans le détail la situation du stationnement et de la circulation dans le quartier, et qu'il formule des propositions de rationalisation sur cette base.

A ce stade, il a donc été prévu un budget permettant la relocalisation de places de parkings venant compenser les places supprimées dans le quartier (via les différents projets d'aménagement) sans préciser leur localisation.

Le projet permet ici la relocalisation de 200 places de parking dans les espaces ouverts du quartier avec un revêtement perméable à 50% végétal et 50% minéral. Leur relocalisation doit se faire en cohérence avec la vision paysagère globale, et permettre de réduire significativement l'impact de la présence automobile dans le parc habité.



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination



Délocalisation d'environ 200 places de stationnement, ± 80 par la place de l'eau (3.4.4), ± 80 par l'équipement (1.1), ± 25 par son parvis (3.4.3) et ± 15 par l'intégration paysagère des voies carrossables (3.7). Elles sont à relocaliser, via le masterplan sur le pourtour du site. 50 places temporaires sont budgétisées dans l'opération du parvis du pôle d'équipement (fiche 3.4.3).

Et plus spécifiquement:

- intégration des nouvelles places dans le paysage avec une réflexion sur la biodiversité (plantations) et la perméabilité des sols;
- diminution de l'impact du stationnement comme obstacles aux cheminements piétons (dont PMR) et cyclistes;
- réduction des voiries présentes sur le site et amélioration des entrées voitures;
- amélioration de la signalétique d'accès liée au stationnement;
- réflexion dans les aménagements sur l'évolution de la demande à long terme (si les besoins diminuent, possibilité de reconversion en espaces verts/publics);
- limitation voire éradication des possibilités de stationnement sauvage;
- implantation de places réservées aux PMR à proximité des équipements et au parking de courte durée (de type «kiss&ride»).

On notera qu'il a été également évoqué l'idée de pouvoir implanter du stationnement occasionnel (50 places) sur le parvis du pôle d'équipement en cas d'événement exceptionnel amenant un public important dans le quartier. Cette option devra être réétudiée dans le Masterplan dans la réorganisation globale du stationnement qui sera proposée.

Une attention sera également accordée à la possibilité de localiser du car sharing (ou bornes de voitures électriques) dans ou aux alentours du site, en fonction de la demande potentielle.

Enfin le stationnement vélo sera également analysé et des propositions seront formulées pour organiser l'offre de parking vélo sur le site.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet global doit rendre possible une diminution de la présence automobile dans le quartier, en trouvant les solutions de relocalisation d'un certain nombre de places en cohérence avec la vision paysagère globale.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du Masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec les projets de suppression du stationnement dans le reste du site et de végétalisations des stationnements existants (3.6);
- coordination avec les projets d'aménagement des cheminements (rénovés et neufs voir fiches 3.2 et 3.3);
- coordination avec la cellule mobilité de la commune;
- coordination avec les services d'entretien des espaces verts communaux.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Epode - Université Technolac - Savoie, France



O2D - Combinaisons pavés et gazon pour parkings

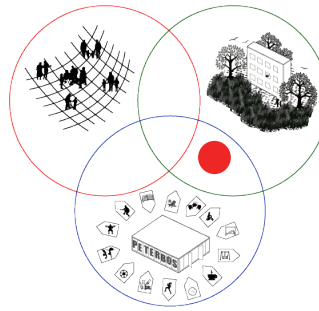
BUDGET

404.867,20 €

3.6

VEGETALISATION DES STATIONNEMENTS EXISTANTS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

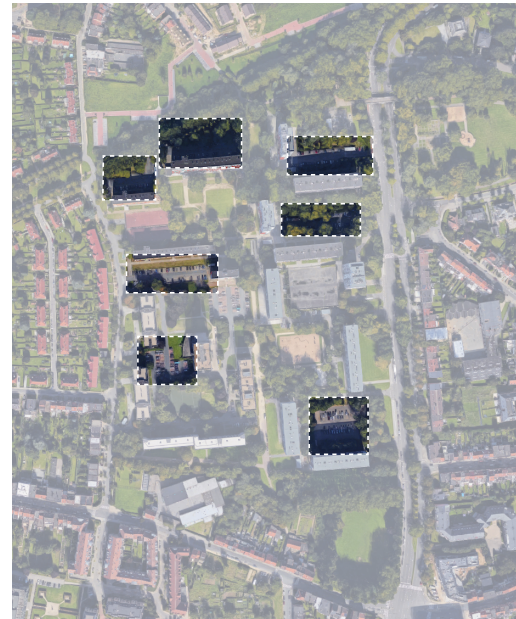
Situation existante.....Parking
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....159N, 159S, 142B
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 1.003 m²

Programme détaillé

Démolition de sol (20%).....± 1.003 m³
 Apport de terre végétale.....± 407,91 m³
 Plantation de vivaces (sur 50% des surfaces).....± 501,5 m³



CONSTAT

La situation du stationnement est chaotique dans le quartier. Le diagnostic a montré qu'une offre importante existe et qu'elle n'est globalement pas saturée. Néanmoins l'offre est aujourd'hui disparate et diffusée sur tout le site au travers de poches de stationnement vastes, peu qualitatives et perméables. Le diagnostic a également constaté une répartition inégale de l'occupation des places de parking sur le site (certains espaces étant quasi vides), ainsi qu'une forte présence de stationnement illégal et non cadré. Les différentes poches de stationnement impliquent également les voies carrossables d'accès qui vont avec, renforçant encore la présence automobile jusqu'au coeur du site.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise ici à intervenir de manière ponctuelle sur les poches de stationnement existantes. En cohérence avec une vision paysagère globale à définir dans le Masterplan, il est ici proposé de supprimer 20% des places dans les poches existantes afin de récupérer cette superficie sur chaque place gagnée pour:

- assurer la végétalisation, plantations d'arbres et d'essences diverses permettant de verduriser les poches de parking et diminuer leur impact visuel;
- créer dans certains cas de nouveaux passages piétons (dont PMR) et cyclistes (lien avec les fiches 3.3 sur les nouveaux cheminements);
- assurer une meilleure perméabilisation par la modification du revêtement de sol;
- améliorer la signalisation et le marquage des stationnements existants.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Verdurisation, végétalisation et perméabilisation des espaces ouverts sur le site;
- continuité des espaces verts;
- continuité des cheminements piétons;
- possibilité de colonisation végétale des places alentours à long terme dans l'éventualité d'une diminution de l'usage de la voiture.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du Masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec les projets de relocalisation du stationnement dans le reste du site (fiche 3.5);
- coordination avec les cellules mobilité et entretien de la commune.

BUDGET

63.051,41 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Parking entre le bloc 16 et le bloc 11



Wagon Landscaping - PARK-ING - Courtrai, Belgique

3.7

INTEGRATION PAYSAGERE DES VOIES CARROSSABLES

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Voiries
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....159S, 142 B
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle et zone de parcs
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 4.428 m²

Programme détaillé

Démolition et évacuation.....± 4.428 m²
 Revêtement (mélange terre-pierre et semi pelouse).....± 4.428 m²

CONSTAT

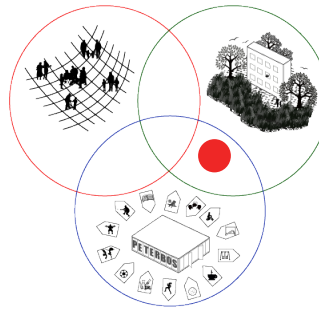
La situation actuelle des voies de déplacement au sein du site n'est pas optimale. Le site est certes divisé (non traversable en voiture), ce qui offre une garantie d'absence de trafic de transit. Il est donc accessible en fonction du côté dans lequel on doit entrer dans le quartier. Les poches de stationnement sont souvent à l'origine de l'organisation des circulations (on a une voirie pour accéder à un parking).

Cette situation génère une présence importante de voies carrossables imperméables au sein du site. Le diagnostic pointe également une certaine insécurité routière, les voiries n'étant pas toujours respectées par certains automobilistes qui roulent un peu partout. Une rationalisation des voies de circulation dans le site est donc nécessaire.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise ici à revoir l'aménagement des voies carrossables au sein du site. Il s'agit de prévoir la démolition du revêtement de sol bitume des voies carrossables identifiées et leur remplacement par un revêtement perméable mi minéral, mi végétal. La fragmentation des sols minéraux permet du coup la plantation d'espèces indigènes dans les interstices.

Dans certains cas, et en fonction de l'étude mobilité du masterplan, un système d'interdiction de circulation aux véhicules classiques sur ces voiries pourra être mis en place, en permettant toujours l'accès aux véhicules d'urgence, pompiers et Bruxelles-propreté. Le plan de mobilité identifiera donc les accès indispensables et envisagera la diminution du nombre d'entrées accessibles aux véhicules.



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



RÉSULTATS ATTENDUS

- Agrandissement des surfaces perméables et végétales du site;
- création d'une continuité des espaces verts du parc;
- valorisation des circulations douces et une diminution des déplacements automobiles;
- garantie d'espaces plus sécurisés pour les piétons;
- maintien des voies carrossables dans un revêtement plus qualitatif pour les usages de l'espace public, l'environnement et l'aspect visuel du site;
- limitation de l'usage excessif des voiries en intérieur de site et le stationnement sauvage;
- amélioration et sécurisation des points d'entrées dans le site.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du Masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec les projets de relocalisation du stationnement dans le reste du site (fiche 3.5);
- coordination avec les cellules mobilité et entretien de la commune.

BUDGET

353.752,72 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Accès actuel au garage du Foyer Anderlechtois depuis le boulevard



Parking gazon, Pays-bas

3.8

ESPACES DE CONVIVIALITÉ

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Pelouses
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht et Comensia
 Parcelles cadastrales.....159N, 142 B
 PRAS.....Zone de parcs et zone d'équipements
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 18.200 m²

Programme détaillé

Espace «Nord».....voir fiche 3.8.1
 Espace «Centre».....voir fiche 3.8.2
 Espace «Sud».....voir fiche 3.8.3

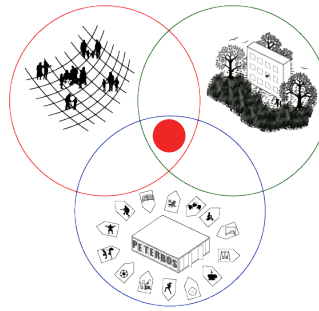
CONSTAT

Le diagnostic pointe la quantité d'espaces ouverts dans le site, mais pointe également la difficulté de leur appropriation et de leur activation par des usages divers. Dans de nombreux cas les espaces ouverts ne sont pas forcément aménagés pour accueillir des usages. On constate pourtant la présence de grands espaces très peu définis mais pourtant fréquentés et bénéficiant d'une localisation intéressante et d'un bon ensoleillement.

En parallèle le diagnostic pointe le manque général d'espaces de convivialité pour inviter les habitants à sortir de chez eux et sociabiliser. Il y a peu d'espaces attrayants pour les riverains, peu d'espaces ou d'aménagement prévus pour faire des activités collectives à l'extérieur (autres que les terrains de sport et la plaine de jeux).

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à répondre à la demande identifiée dans le diagnostic pour un plus grand nombre d'espaces de convivialité, tout en valorisant mieux le potentiel d'espace qui existe. Il s'agit donc, dans trois parties du parc du Peterbos, de structurer une dynamique participative pouvant aboutir à la réalisation d'aménagements ponctuels d'amélioration de la convivialité: bancs, barbecues, grandes tables, four à pain, plantation de fleurs, arbres fruitiers, etc. Il s'agit généralement de petites interventions mais qui ont un fort impact d'usage. Le fait de les construire avec les habitants renforce d'ailleurs les chances de succès et d'appropriation.



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Cheminements existants
 - Nouveaux cheminements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
 - Volet 5 : Sociétale
 - Volet 6: Participation
 - Volet 7 : Coordination



Trois sous espaces sont détaillés dans les fiches suivantes:

- «nord»
- «centre»
- «sud»

Ceux-ci sont donnés à titre indicatif, d'autres espaces pourraient être localisés à travers le projet de Masterplan ou via les processus de participation des habitants.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Aménagement d'espaces conviviaux qui appellent au partage et à la rencontre de ses voisins, ainsi qu'une meilleure activation des espaces ouverts;
- espaces permettant les petits événements spontanés et animations temporaires de l'espace public;
- responsabiliser les usagers à l'utilisation, la gestion et l'entretien d'un matériel collectif et de plantations;
- offrir des espaces nouveaux aux usages définis par et pour les habitants;
- implication des habitants dans la requalification des espaces qu'ils vivent quotidiennement;
- leur donner un moyen de s'identifier au quartier qu'ils habitent et de les sensibiliser à l'environnement.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du Masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec le réaménagement des cheminements (fiches 3.2 et 3.3);
- organisation d'un processus participatif spécifique à chacun des trois sous-espaces;
- Coordination avec les projets du volet socio-économique «l'espace public pour tous» (voir fiche 5.5), «agriculture et apiculture urbaine» (voir fiche 5.7) et «Peterbos, cité comestible» (voir fiche 5.1).

BUDGET

157.152,40 €

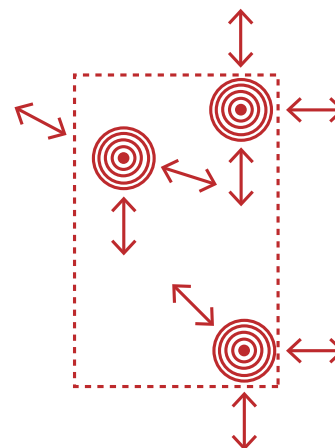
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois

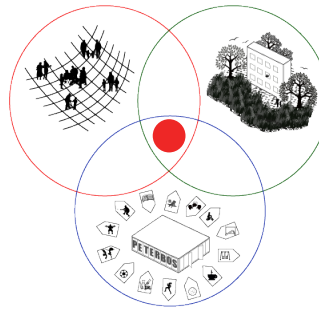


Aire de pic-nic - Parc des Pyrénées, Aysac-Ost, France

3.8.1

ESPACE DE CONVIVIALITÉ «Nord»

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Parc
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....142 B
 PRAS.....Zone de parcs
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 6.200 m²

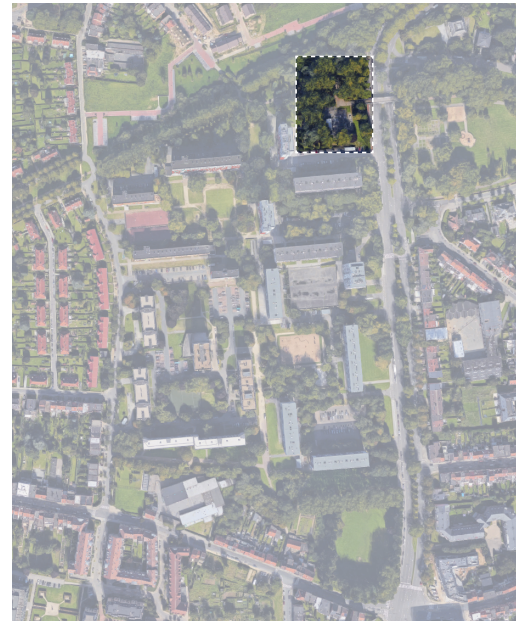
Programme détaillé

Semis de prairie fleurie (10%).....± 620 m²
 Bancs en bois.....10 unités
 Poubelles.....3 unités
 Barbecue.....1 unité
 Grande table en bois.....1 unité
 Point d'eau.....1 unité

CONSTAT

Voir fiche 3.8

L'espace visé par l'intervention est organisé autour d'un terrain de basket récemment rénové et d'un pavillon temporaire utilisé pour des activités associatives qui a été vandalisé à plusieurs reprises. Il fait le lien avec le vaste espace vert qui se trouve de l'autre côté de la passerelle.



DESCRIPTION DU PROJET

Dans les principes définis plus haut (fiche 3.8), cet espace pourrait prévoir:

- réaménagement des espaces végétaux pour développer une prairie fleurie;
- aménagement de mobilier tel qu'un barbecue fixe, une grande table de banquet en bois, une fontaine d'eau, des bancs et poubelles, espaces de liberté pour chiens, maisonnettes pour chats errants.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Aménagement d'espaces conviviaux qui appellent au partage et à la rencontre de ses voisins, ainsi qu'une meilleure activation des espaces ouverts;
- espaces permettant les petits événements spontanés et animations temporaires de l'espace public;
- responsabiliser les usagers à l'utilisation, la gestion et l'entretien d'un matériel collectif et de plantations;
- offrir des espaces nouveaux aux usages définis par et pour les habitants;
- implication des habitants dans la requalification des espaces qu'ils vivent quotidiennement, leur donner un moyen de s'identifier au quartier qu'ils habitent et de les sensibiliser à l'environnement;
- inviter les personnes extérieures au quartier qui fréquentent le parc Scheutveld (de l'autre côté de la passerelle) ou passant par la promenade verte à s'arrêter et profiter des espaces du parc de Peterbos.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du Masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec le réaménagement des cheminements (fiches 3.2 et 3.3);
- organisation d'un processus participatif spécifique à chacun des trois sous-espaces.

BUDGET

28.234,16 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois

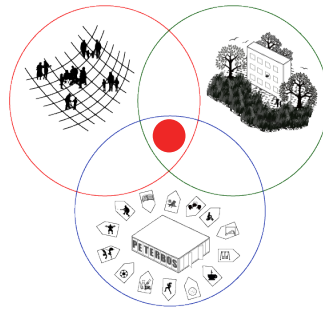


Coloco, Gilles Clément, JNC - Jardin du Foyer Laekenois, Bruxelles

3.8.2

ESPACE DE CONVIVIALITÉ «Centre»

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Pelouses
 Propriétaire.....Comensia
 Parcelles cadastrales.....159N
 PRAS.....Zone de parcs
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 5.500 m²

Programme détaillé

Semis de prairie fleurie (10%).....± 550 m²
 Plantation d'arbres fruitiers.....30 unités
 Bancs en bois.....10 unités
 Poubelles.....3 unités
 Barbecue.....1 unité
 Grandetableen bois1 unité
 Point d'eau.....1 unité
 Four à pain communautaire.....1 unité



CONSTAT

Voir fiche 3.8

L'espace visé par l'intervention présente de grandes pelouses ouvertes. Celles-ci sont assez belles, mais peu entretenues et très peu appropriées hormis à certains moments ponctuels (fête de quartier).

DESCRIPTION DU PROJET

Dans les principes définis plus haut (fiche 3.8), cet espace pourrait prévoir:

- plantation d'une prairie fleurie pour végétaliser les pelouses et augmenter la biodiversité du site;
- plantations d'arbres fruitiers;
- aménagement de mobilier public de parc pour un usage collectif tel que un barbecue fixe, une grande table de banquet en bois, des bancs et poubelles, une fontaine d'eau, un four à pain collectif, espaces de liberté pour chiens, maisonnettes pour chats errants;
- création de potagers collectifs (voir fiche 5.1 du volet socio-économique).



RÉSULTATS ATTENDUS

Aménagement d'espaces conviviaux qui appellent au partage et à la rencontre de ses voisins, ainsi qu'une meilleure activation des espaces ouverts;

- espaces permettant les petits événements spontanés et animations temporaires de l'espace public;
- responsabiliser les usagers à l'utilisation, la gestion et l'entretien d'un matériel collectif et de plantations;
- offrir des espaces nouveaux aux usages définis par et pour les habitants;
- implication des habitants dans la requalification des espaces qu'ils vivent quotidiennement, leur donner un moyen de s'identifier au quartier qu'ils habitent et de les sensibiliser à l'environnement;
- mobilier à disposition des habitants pour permettre des activités ménagères à l'extérieur (cuisson de pain, repas en extérieur,...);
- arbres fruitiers permettant l'entretien de jardin de manière collective, favorisant la cohésion sociale, l'échange et le partage mais aussi l'alimentation saine et locale;
- végétalisation et augmentation de la biodiversité du site.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec le réaménagement des cheminements (fiches 3.2 et 3.3);
- organisation d'un processus participatif spécifique à chacun des trois sous-espaces.

BUDGET

60.130,77 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

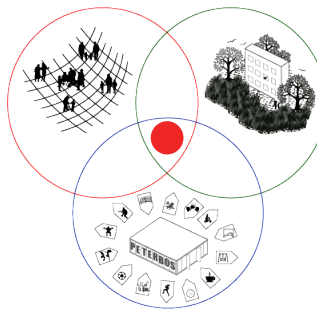
Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



ODS - barbecue public - Kinglake NP, Victoria, Australia



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6 : Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Pelouses
 Propriétaire.....Commune d'Anderlecht
 Parcelles cadastrales.....142 B
 PRAS.....Zone d'équipement d'intérêt collectif
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....± 6.500 m²

Programme détaillé

Semis de prairie fleurie (10%).....± 650 m²
 Plantation d'arbres fruitiers.....60 unités
 Bancs en bois.....10 unités
 Poubelles.....3 unités
 Barbecue.....1 unité
 Grande table en bois.....1 unité
 Point d'eau.....1 unité



CONSTAT

Voir fiche 3.8

L'espace visé par l'intervention présente de grandes pelouses ouvertes. Celles-ci sont assez belles, mais peu entretenues et très peu appropriées hormis à certains moments ponctuels (jeux de ballons).

DESCRIPTION DU PROJET

Dans les principes définis plus haut (fiche 3.8), cet espace pourrait prévoir:

- plantation d'une prairie fleurie pour végétaliser les pelouses et augmenter la biodiversité du site;
- plantations d'arbres fruitiers;
- aménagement de mobilier public de parc pour un usage collectif tel que un barbecue fixe, une grande table de banquet en bois, des bancs et poubelles, une fontaine d'eau, espaces de liberté pour chiens, maisonnettes pour chats errants;
- création de potagers collectifs (voir fiche 5.1 du volet socio-économique).



RÉSULTATS ATTENDUS

Aménagement d'espaces conviviaux qui appellent au partage et à la rencontre de ses voisins, ainsi qu'une meilleure activation des espaces ouverts;

- espaces permettant les petits événements spontanés et animations temporaires de l'espace public;
- responsabiliser les usagers à l'utilisation, la gestion et l'entretien d'un matériel collectif et de plantations;
- offrir des espaces nouveaux aux usages définis par et pour les habitants;
- implication des habitants dans la requalification des espaces qu'ils vivent quotidiennement, leur donner un moyen de s'identifier au quartier qu'ils habitent et de les sensibiliser à l'environnement;
- mobilier à disposition des habitants pour permettre des activités ménagères à l'extérieur (repas en extérieur,...);
- arbres fruitiers permettant l'entretien de jardin de manière collective, favorisant la cohésion sociale, l'échange et le partage mais aussi l'alimentation saine et locale;
- végétalisation et augmentation de la biodiversité du site.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les résultats de l'étude de mobilité et de la vision paysagère du Masterplan (fiche 3.1);
- coordination avec le réaménagement et la création de cheminements (fiches 3.2 et 3.3);
- coordination avec les futurs projets de la commune sur le terrain sud du site;
- préservation du talus à l'angle sud du terrain (qualité environnementale);
- organisation d'un processus participatif spécifique à chacun des trois sous-espaces.

BUDGET

68.787,47 €

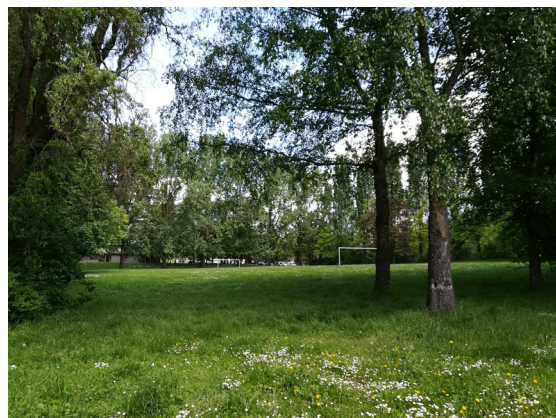
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Coloco - Gilles Clément - JNC - Jardin du Foyer Laekenois, Bruxelles

3.9

RESERVE - ESPACES DE PIEDS DE BLOCS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

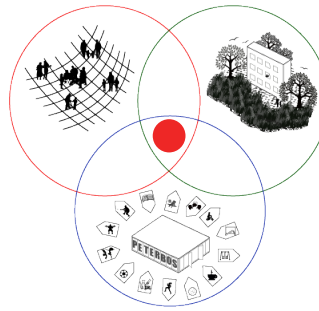
Situation existante.....Non aménagé
 Propriétaire.....Comensia et Foyer Anderlechtois
 Parcelles cadastrales.....variées
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

CONSTAT

Le diagnostic pointe la difficulté spécifique qui est présente aux rez-de-chaussées des immeubles dans le parc habité. Certains espaces aux pieds des blocs sont peu définis et très peu qualitatifs. La frontière entre l'espace public et l'espace commun des entrées des blocs est rarement bien gérée et génère un sentiment de délabrement et d'insécurité. En outre les aménagements actuels ne permettent aucune identification des habitants vis-à-vis de leur bloc, ni de caractérisation des blocs les uns par rapport aux autres. Enfin il y a un manque de signalétique et de visibilité des entrées. Ces espaces sont, comme le reste des espaces publics du site, sous aménagés et très peu entretenus. Ils sont pourtant les seuils d'entrées des logements et la jonction entre les espaces publics et les espaces privés.

DESCRIPTION DU PROJET

Pour répondre en partie à ces enjeux, au delà des projets de rénovation de chaque bloc pour chaque SISF dans leur quadriennaux, il est proposé la mise à disposition d'un budget pour l'achat de matériel servant à la réalisation d'un projet collectif pour chacun des blocs indépendamment des autres, portés par ses habitants et visant à requalifier les espaces publics aux pieds des tours. Effectivement, ceux-ci restent publics jusqu'aux entrées verrouillées des immeubles, où démarrent les espaces communs de chaque blocs.



- Volet 1&2 : immobilier
 - Pôle d'équipement
 - Crèche
 - Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
 - Masterplan
 - Chemineements existants
 - Nouveaux chemineements
 - Espaces centraux
 - Voiries et stationnement
 - Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination



Avec le soutien d'un budget participatif, l'opération vise la mise en place de groupes d'habitants volontaires pour la réalisation commune d'un projet voué à valoriser l'espace public au pied du bloc qu'ils habitent, à mettre en valeur ses qualités, à rendre ses entrées visibles et agréables, à le reconnecter aux espaces publics et cheminements qui l'entourent. Ces interventions peuvent être d'ordre varié; artistique, environnemental, événementiel, d'usages,... mais viseront toutes à requalifier l'espace public longeant le bâtiment et encourager son usage.

De la même manière que les espaces de convivialité (voir fiche 3.8) le projet cherche à créer une meilleure cohésion sociale entre les habitants en réaménageant les espaces publics. Ces derniers seront réalisés au profit de tous les usagers du site et par tous les volontaires désirant participer au projet, en valorisant le caractère de parc de ces nouveaux espaces. Les espaces de pieds de barres viseront le même types d'objectifs mais à échelle réduite, se concentrant sur le caractère habité des espaces publics et porté par un groupe de volontaires habitant le bloc concerné uniquement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Requalification des espaces publics longeant les blocs de manière qualitative et en cohérence avec les autres aménagements d'espaces publics sur le site;
- identification des blocs les uns par rapport aux autres;
- valorisation de leurs qualités ou potentiels particuliers ;
- identification des habitants vis-à-vis de l'immeuble qu'ils habitent;
- plus grande cohésion sociale, le développement de relations de voisinages, l'encouragement aux échanges et aux partages;
- mise en place d'une dynamique collective propre à chaque bloc.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Coordination avec les projets de cheminements (fiches 3.2 et 3.3), les espaces de convivialité (fiches 3.8) et le Masterplan de manière générale;
- organisation d'un processus participatif spécifique à chaque bloc, et identification d'un groupe moteur.

BUDGET

€ 119.862

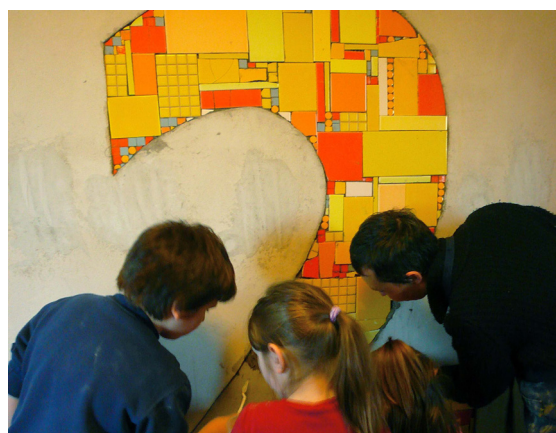
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Service travaux publics
Service propreté publique
Comensia
Foyer Anderlechtois



Projet 105 - Bloc 2 Peterbos - Lucile Soufflet & Domitienne Cuvelier, 2008

IV Opérations environnementales

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

Article 21. 4°

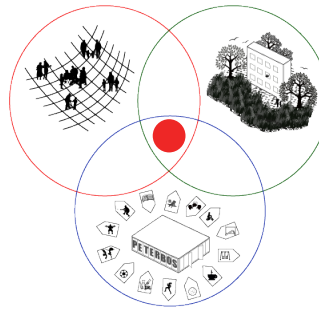
« opérations visant à améliorer la qualité environnementale du périmètre de revitalisation, notamment par une augmentation de la performance énergétique et environnementale des constructions; »

4.1 OPERATION ASSOCIEE - PROPLETE.....96

4.1

OPERATION ASSOCIEE - PROPRETE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d’Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Parcelles cadastrales.....variées
 Propriétaires.....Commune d’Anderlecht, Comensia et Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle, zone de parcs et zone d’équipement d’intérêt public
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie parcelles.....(Totalité périmètre CQD) ± 16 ha²

CONSTAT

La propreté dans le quartier a été identifiée dans le diagnostic comme une thématique importante. Si le site est perçu comme relativement sale, c’est du à la présence récurrente de dépôts clandestins qui s’accumulent à plusieurs endroits du site et donnent une image négative du quartier. Cette situation est encore compliquée en partie par le fait que l’organisation de la collecte des déchets semble réalisée de manière variable en fonction des SISF. Effectivement, plusieurs blocs partagent des locaux à poubelles mais la gestion et l’entretien de ceux-ci diffèrent selon leur propriétaire (Comensia ou Foyer Anderlechtois). Certains blocs n’ont pas de local poubelle à proximité, leurs locataires vont donc poser leurs poubelles dans les autres locaux, qui se retrouvent parfois surchargés ou les laissent simplement dans l’espace public. De plus, ceux qui n’ont pas les clés laissent leurs détritus à côté des locaux poubelles. Il y a devant certains des blocs, des bennes en plastique qui n’améliorent pas la perception de déchets fort présents sur le site.



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet doit ici être développé par la commune avec les partenaires concernés: ABP, les deux SISF (Comensia et le Foyer Anderlechtois) et les habitants. Le grand avantage de ce genre de quartier est d’avoir deux propriétaires bailleurs qui peuvent toucher dans leurs pratiques plus de 1400 logements. L’impact d’une réorganisation des pratiques de collecte pourrait donc être très important: sensibilisation à la réduction des déchets, tri sélectif, organisation des collectes.

Une piste à envisager pourrait être de construire avec l’ABP un projet pilote sur les poubelles enterrées. Cela permettrait de limiter l’impact visuel des déchets dans le quartier, et organiser la collecte de manière plus propre. L’ABP développe ce genre de projet pilote, il faut donc construire la solution en partenariat. Le CQD est une bonne opportunité pour tester ce genre d’évolution dans les pratiques.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la collecte des déchets;
- plus grande propreté dans le quartier;
- sensibilisation auprès de la population (diminution des déchets, tri sélectif, information sur les points de dépôt d'immondices).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Partenariat à monter entre les SISP, la commune et l'ABP;
- localisation des sites de récoltes de déchets étudiée dans le masterplan, en coordination avec les autres interventions sur l'espace public;
- collaboration avec les habitants du quartier.

BUDGET

à définir

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Bruxelles Propreté
Comensia
Foyer Anderlechtois
COCOLO



Espaces traversants au RDC du bloc 8



Local poubelle du Foyer Anderlechtois entre les blocs 5 et 7



Bennes poubelles entre le terrain de foot et le Bloc 18

V Actions socio-économiques

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

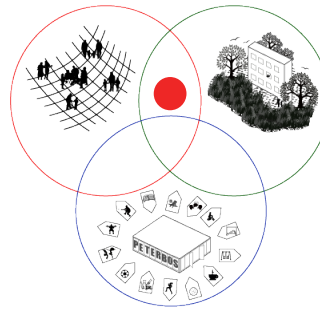
Article 21. 5°

« actions visant à favoriser la revitalisation sociétale et économique au niveau local, notamment par l'incitation à la participation des habitants à des activités, y compris dans le cadre de programmes d'insertion socio-professionnelle, mettant en œuvre des mécanismes de cohésion sociétale et de vie collective; »

5.1	PETERBOS, CITE COMESTIBLE.....	100
5.2	RACONTE ARTS	102
5.3	TRAJECTOIRE JEUNES	104
5.4	ISP PAR LA RENOVATION DE REZ-DE-CHAUSSEES DU QUARTIER	106
5.5	ACTIVATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR TOUS	108
5.6	ACTIVITES SPORTIVES A PETERBOS	110
5.7	AGRICULTURE ET APICULTURE URBAINE AU PETERBOS.....	112
5.8	BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS	114
5.9	PARCOURS D'EMANCIPATION.....	116
5.10	PREFORMATION AIDE AUX PERSONNES.....	118
5.11	CAFE-RENCONTRE «AVANT LA LETTRE»	120

5.1

PETERBOS, CITE COMESTIBLE



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

CONSTATS

D'une part, les habitants du Peterbos, comme la majorité des habitants anderlechtois et bruxellois, ont de plus en plus envie de pouvoir manger des légumes et fruits produits par eux-mêmes en pleine-terre. Ceci afin de s'assurer d'une fraîcheur et d'une qualité incomparable avec ce qui peut être acheté dans le commerce classique mais également afin de se reconnecter au rythme des saisons et aux bienfaits que la nature peut nous offrir.

Ceux-ci sont confrontés à l'absence d'espaces pour développer leur petit potager et une méconnaissance des possibilités de culture sur leurs terrasses.

D'autre part, les habitants du Peterbos ne fréquentent pas beaucoup les autres quartiers existants dans leur Commune (à l'exception du centre et des grands espaces commerciaux) et en particulier la zone de Neerpede. Celle-ci constitue pourtant un espace de ressourcement et de bien-être induit par ses qualités paysagères et naturelles. De nouvelles activités agricoles s'y développent afin de lui redonner une vocation nourricière pour la ville.

Enfin, il est constaté que la concentration de nombreux logements sur un espace limité réduit les interactions sociales entre les habitants. De nombreux habitants ne connaissent que peu leurs voisins malgré cette proximité physique et ont très peu de contacts avec les habitants des quartiers alentours.

DESCRIPTIF

- Organisation d'animations et d'activités de sensibilisation à l'alimentation durable au sein de l'espace public et dans les locaux d'acteurs du quartier (prestataire externe avec appui service Développement Durable);
- organisation d'ateliers avec des groupes constitués au «Champs-à-Mailles», le potager productif pédagogique participatif de la Maison verte et bleue: réalisation de semis, techniques de permaculture, gestion des mauvaises herbes, lutte écologique contre les ravageurs, compostage, conservation des légumes,... (trajet possible à vélo via la promenade verte);
- visite de sites potagers collectifs existants à Anderlecht (Jardin des Ronces à Neerpede, Pot'Albert à Cureghem, Jardin des Trèfles, Potager James Ensor,...) ou ailleurs à Bruxelles;
- soutien à la constitution d'un groupe porteur "mixte" constitué d'habitants et d'acteurs locaux prêts à s'investir dans un projet de potager collectif;
- accompagnement à la création et au lancement d'un ou deux potagers collectifs dans la cité Peterbos en fonction des possibilités de localisation identifiées dans le cadre du Masterplan de l'espace public élaboré en début d'exécution du contrat de quartier;

- réalisation de chantier collectif de création d'installations provisoires dans l'espace public (grande table de discussion par exemple) et d'aménagements de base au sein des sites potagers (clôture, portail d'accès, abri de rangement, bacs à compost,...);
- Ce projet sera réalisé en synergie avec le projet « Agriculture et apiculture urbaine au Peterbos » (voir fiche 5.7) qui prévoit des initiations à l'apiculture, aux potagers en bacs et la création d'un point de vente local de produits de producteurs d'Anderlecht.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Service communale Développement durable

Partenaire(s) potentiel(s)

Alhambra asbl
Maison verte et bleue Neerpede

GROUPES CIBLES

- Le projet vise tout type de public. Les différentes expériences de projets autour de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine révèlent la grande diversité des publics qui s'intéressent à ces thématiques;
- entre 150 et 200 personnes pourraient être touchées par le projet tout au long de sa réalisation même si le nombre de participants pouvant être impliqués dans un potager collectif dépend de sa superficie. Néanmoins, une trentaine de parcelles constitue un plafond raisonnable par site potager afin de conserver une convivialité au lieu et une dynamique de groupe intéressante.

RÉSULTATS ATTENDUS

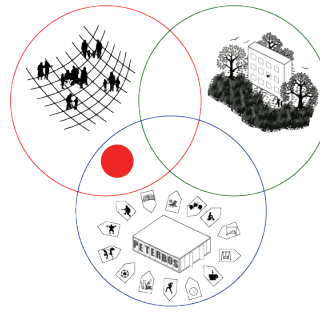
- Sensibiliser les habitants aux enjeux d'alimentation durable et aux modalités d'agriculture urbaine à Bruxelles tout en leur faisant découvrir la zone de Neerpede;
- informer les habitants sur la possibilité de développer un ou deux potagers collectifs dans la cité du Peterbos et constituer un groupe porteur "mixte" constitué d'habitants et d'acteurs locaux prêts à s'investir dans un projet de potager collectif;
- accompagner le groupe porteur dans la définition du fonctionnement humain et pratique du potager;
- réaliser des ateliers participatifs pour des aménagements de l'espace public: table commune, bacs de culture, compost collectif, abri de rangement, etc;
- à travers tout cela, renforcer les contacts entre les différents habitants et la cohésion sociale du quartier.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Synergie avec le projet d'Alhambra (voir fiche 5.7);
- participation ponctuelle ou régulière aux chantier collectif du «Champ-à-Mailles», afin d'assurer l'augmentation de la consommation de légumes frais, achats de légumes locaux produits à Neerpede ou à proximité de Bruxelles,...;
- réserver une partie des parcelles aux habitants des quartiers voisins;
- implantation des potagers sur les sites préférentiels localisés dans le Masterplan.

BUDGET

40.000 €



CONSTATS

Le quartier du Peterbos est un quartier de logements sociaux assez dense en terme d'habitants au km². Cependant, l'espace public entre les immeubles y est étendu et ne semblent pas permettre aisément un rapprochement entre les habitants vivant dans le quartier. En effet, les lieux de rassemblements sont globalement peu respectés par certains. Il en ressort une forme de malaise et un manque d'appropriation par les habitants qui pourtant serait de nature à renforcer les liens entre eux. Une détérioration de ces espaces par une minorité adjointe à un certain déficit d'entretien mène à une spirale négative favorisant le repli sur soi et le cloisonnement.

DESCRIPTIF

- Proposition d'ateliers destinés à des jeunes et moins jeunes (tout public, associatif, scolaire) afin de découvrir de façon active et ludique que l'art, inclus dans la vie quotidienne, peut être une voie d'épanouissement, une forme de communication, un appel à la compréhension mutuelle et une puissante plateforme d'échange, de stimuler l'imagination, la créativité et le regard critique vis-à-vis de son lieu de vie et de positiver les réponses à apporter à ses propres interrogations;
- Un des ateliers consistera en la réalisation de fresque(s) artistiques avec les habitants et jeunes du quartier;
- appels à participation pour renforcer le maillage institutionnel, associatif et collectif afin d'accroître le sentiment de fierté et d'aider à la concrétisation d'une vie communautaire;
- favoriser la rencontre et l'expérimentation dans le cadre d'une démarche participative, d'échanges, d'écoute des envies et des besoins;
- permettre le développement de liens en favorisant la création collective par le biais d'outils culturels et de créativité artistique accessible à tous.

GROUPES CIBLES

- Prioritairement les habitants du quartier sans pour autant exclure les autres en convoitant une mixité des genres, des âges, des origines et des situations socio-économiques;
- les femmes, les personnes isolées, les personnes âgées ou les adolescents auront une attention toute particulière;
- des écoles (écoles ateliers), des associations, des comités de quartier, des voisins seront mobilisés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Travailler sur un «territoire d'action» (l'ensemble de la commune d'Anderlecht) sans implantation «physique» dans le quartier du Peterbos mais une présence permettant d'augmenter les liens avec le tissu associatif et les habitants de la commune;
- améliorer le ressenti des locataires vis-à-vis de leur cadre de vie et l'image que ce quartier porte vers l'extérieur;
- permettre aux habitants, par le biais d'outils culturels et artistiques de se réapproprier l'espace public au pied de leurs habitations, rendre à ces lieux une vocation «de point de rencontre, de partage et de construction collective» afin de permettre le lien entre voisins, cultures et générations;
- valorisation des talents dans ces espaces d'expression suscitant la rencontre, la curiosité et l'envie de construire ensemble;
- soutien aux initiatives locales (associations et habitants) et artistiques par le biais d'actions positives afin de s'approprier, «d'embellir» et par là favoriser l'attractivité de certains lieux en leur offrant une identité tout en privilégiant la collectivité.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- La concrétisation sur le terrain sera guidée par ce qui aura été entendu, validé et souhaité collectivement;
- les évaluations seront proposées de manière formative et des réunions ponctuelles seront organisées avec les habitants, les travailleurs, les partenaires, opérateurs et artistes, avec la commune (rénovation urbaine) et les acteurs de la CoQ.

BUDGET

150.000 €

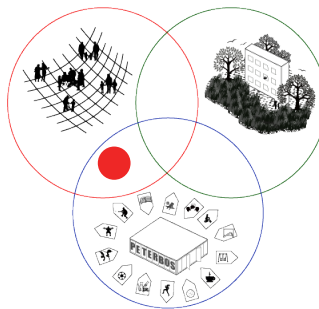
PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Escale du Nord (Centre Culturel d'Anderlecht)

Partenaire(s) potentiel(s)

FWB, Cocof, Commune, associations locales, artistes



Volet 1&2 : Immobilier

Pôle d'équipement

Crèche

Rez-de-chaussées

Volet 3 : Espaces publics

Masterplan

Chemineurs existants

Nouveaux chemineurs

Espaces centraux

Voiries et stationnement

Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6 : Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Différents constats nous permettent de considérer qu'un travail important doit être effectué vis-à-vis des jeunes dans le quartier Peterbos. Le quartier se caractérise par un contexte socio-économique défavorisé :

- Taux de chômage important (48%);
- Part non négligeable d'un public infrascolarisé;
- Besoins en termes d'orientation socio-professionnelle.

DESCRIPTIF

Trajectoire jeunes est un dispositif spécifique d'accompagnement, d'orientation et de formation afin d'encourager les jeunes chômeurs en forte difficulté à se réinsérer sur le marché de l'emploi. Le projet TJ vient renforcer d'autres dispositifs ISP existants et qui ne suffisent pas toujours à répondre de manière complète et adaptée aux besoins des NEET'S (Not in Education, Employment or Training). Par ailleurs, la méthodologie propose d'offrir un accompagnement de bout en bout et de manière cohérente pour permettre de dépasser la fragmentation du parcours d'insertion classique bruxellois. En effet, le fait de pouvoir avoir un seul interlocuteur évite d'être renvoyé d'un partenaire spécialisé à un autre et, au final, de se perdre dans les méandres de la complexité du système d'accompagnement actuel en Région bruxelloise.

Trajectoire jeunes travaillera ainsi sur 4 axes:

- sensibilisation et information, auprès des jeunes, de leur entourage, et des acteurs associatifs, communaux et privés du périmètre. Un dispositif d'accrochage sera prévu via l'antenne de quartier ou un dispositif mobile (ex: camionnette);
- remobilisation: travail sur les attitudes, comportements et compétences formelles et non formelles dans un but de remotivation et de prise de consciences du « monde actuel de l'emploi et de la formation »;
- accompagnement et orientation/expérimentation, de manière personnelle et collective;
- mise à l'emploi/stage/volontariat: orientation vers des expériences de volontariat et des stages organisés par Actiris et jobcoaching.

Par ailleurs, le projet Trajectoire jeunes est conçu pour relier des acteurs de différents secteurs et travaillant tous sur la problématique « jeunes et emploi/insertion ». Ainsi le(la) conseiller(ère) emploi et le (la) animateur-coordonateur de Trajectoire jeunes auront aussi pour mission d'être une interface avec les autres dispositifs (école, Antenne scolaire, CPAS, Service de prévention, associations, Actiris, centre de formation, entreprises, etc), ainsi qu'avec les acteurs sociaux déjà actifs dans le périmètre du Peterbos.

GROUPES CIBLES

Jeunes chercheurs d'emploi peu qualifiés de moins de 30 ans des deux sexes. En fonction du constat de la situation du quartier, beaucoup de ces jeunes vivent des situations de précarité sociale et sont en difficulté face à la recherche d'emploi (démotivation, désocialisation, manque de repères, discrimination, assuétudes...).

RÉSULTATS ATTENDUS

Le résultat final envisagé est la mise à l'emploi et l'insertion durable sur le marché du travail.

Les résultats intermédiaires envisagés sont :

- la (re)socialisation;
- l'augmentation de l'estime de soi;
- l'outillage des jeunes pour leur recherche d'emploi;
- la détermination d'un projet professionnel;
- l'acquisition de compétences sociales (soft skills);
- l'acquisition de compétences professionnelles;
- l'autonomisation dans la recherche d'emploi.

Année	Jeunes sensibilisés	Jeunes accompagnés dans leur démarche d'insertion
-------	---------------------	---

2019	35	19
2020	105	52
2021	105	52
2022	105	52
Total	350 (60%)	175 (30%)

(en moyenne des jeunes vivant au Peterbos)

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Le projet Trajectoire jeunes s'inscrit dans une dynamique partenariale. En effet, c'est la fluidité des connexions entre les différents acteurs (santé, jeunesse, logement, emploi,...) liés aux jeunes qui permettra d'assurer un accompagnement performant et réellement en phase avec les besoins du NEET;
- le projet Trajectoire jeunes repose également le lien de confiance que l'animateur-coordonateur et le conseiller emploi établiront avec les jeunes. Dès lors, il est important d'engager deux travailleurs sociaux expérimentés;
- enfin, le projet Trajectoire jeunes doit pouvoir mener des actions (permanences, formations, informations) dans le cadre du périmètre et donc accéder à des espaces dédiés.

BUDGET

335.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Mission locale d'Anderlecht
Service communal de la jeunesse

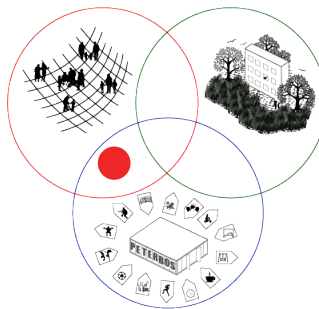
Partenaire(s) potentiel(s)

Acteurs jeunesse (AMO, associations,...)
Infor Jeunes
Backstage Network
SIEP
Service de Prévention
Foyer Anderlechtois
Samenlevingsopbouw
Union des Locataires d'Anderlecht
CPAS Anderlecht 18-24 ans
Centres de référence métiers
(Horeca Be Pro, Iris TL, CDR Construction,...)

5.4

ISP PAR LA RENOVATION DE REZ-DE-CHAUSSEES DU QUARTIER

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : Immobilier
Pôle d'équipement
Crèche

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Le diagnostic identifie clairement les difficultés du quartier en matière d'emploi et de formation. Les métiers de la construction sont des métiers d'avenir.

En parallèle, de nombreux espaces publics et rez-de-chaussées du quartier sont en mauvais état d'entretien ou nécessitent une rénovation légère, ce qui constitue des chantiers potentiels pour leur formation.

DESCRIPTIF DU PROJET

La Régie propose de développer un projet d'insertion socio-professionnelle permettant de mettre à l'emploi des personnes en rénovant certains rez-de-chaussées.

L'aspect insertion sociale est géré :

- pour les bénéficiaires de l'art. 60, par les assistants sociaux du service ISP du CPAS prioritairement;
- pour les prestataires du SEMJA, par les agents de prévention du SEMJA et par les assistants de justice de la Maison de Justice.

L'aspect insertion professionnelle est géré par la Régie des Quartiers en collaboration avec les différents Services techniques de la Commune

L'aspect formation est géré conjointement par la Régie des quartiers et le CPAS. Les formations techniques sont organisées par la Régie des quartiers en collaboration avec Groep Intro et Bruxelles-Formation. Les formations d'alphabétisation sont organisées par le CPAS en collaboration avec l'Institut Guilbert.

Chantiers prévus au Peterbos:

- rénovation du RDC du Bloc 8 - associations;
- extension du RDC du Bloc 8;
- rénovation du RDC du Bloc 4 - local informatique;
- rénovation du RDC du Bloc 4 - local COCOLO;
- rénovation du RDC du Bloc 6 - salle de boxe;
- rénovation du RDC du Bloc 3 - associations;
- extension du RDC du Bloc 3;
- rénovation du RDC du Bloc 9 - Antenne de quartier;
- rénovation du RDC du Bloc 14 - restaurant social;

Certains de ces rez-de-chaussées nécessitent des coûts de production (matériaux) plus élevés. Ceux-ci font l'objet d'opérations dans le volet I Immobilier du Programme du CQD (voir fiche rez-de-chaussées 1.3 et plus spécifiquement 1.3.1a et 1.3.1b - bloc 8, 1.3.2 - bloc 4, 1.3.3 - bloc 6 et 1.3.4 - bloc 3).

GROUPES CIBLES

Les bénéficiaires du projet proviennent de 2 circuits d'insertion : le CPAS (cadre : art. 60) prioritairement et le SEMJA (cadre : peines de travail alternatives et travaux d'intérêt général) ponctuellement. Indirectement, les interventions vont également «profiter» aux habitants (cadre de vie amélioré).

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet de la Régie des Quartiers d'Anderlecht vise à faire coïncider l'insertion socio-professionnelle et l'amélioration du cadre de vie via «l'entretien» et «l'aménagement» de certains biens (rez-de-chaussées) de manière à répondre à des besoins non rencontrés par les habitants.

Concrètement le projet vise la mise à l'emploi via ce Contrat de quartier:

- encadrement 5,44 ETP;
- bénéficiaires 20,00 ETP.

Il permet également l'amélioration de certains immeubles.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Bonne planification des différentes interventions, entre elles et avec les quadriennaux de la SLRB.

BUDGET

400.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Régie des quartiers

Partenaire(s) potentiel(s)

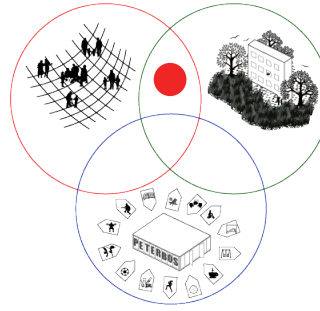
CPAS d'Anderlecht
SEMJA

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine
Service travaux publics

5.5

ACTIVATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR TOUS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche

Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Chemineurs existants
Nouveaux chemineurs
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6 : Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

- Inégalités en ce qui concerne l'accès à la fréquentation des espaces publics;
- peu d'appropriation de l'espace public par les femmes et les filles;
- difficulté d'appropriation de l'espace public par les personnes à mobilité réduite;
- peu d'implication citoyenne de certains groupes minoritaires;
- besoin d'augmenter la cohésion sociale du quartier et le réseau d'entraide;
- problématique de mixité sociale et stigmatisation de certains groupes sociaux;
- tensions intergénérationnelles;
- isolement des personnes fragilisées (PMR, seniors, familles mono-parentales,...);
- nécessité d'ouvrir le quartier vers l'extérieur;
- présence de harcèlement dans l'espace public;
- présence de violences conjugales et intrafamiliales.

DESCRIPTIF

Projet visant la réappropriation des espaces publics par les groupes de personnes qui y sont peu présents (femmes, personnes âgées,...). Ceci se fera au travers d'animations et d'activités mises en place avec les groupes cibles après une phase de diagnostic. A côté du processus participatif qui contribuera à l'aménagement des espaces de convivialité et de la place centrale (voir fiche 6.2), ce projet vise la réappropriation de fait des différents espaces publics par les groupes qui y sont actuellement absents.

Les différentes actions seront les suivantes (liste non exhaustive) :

- « Balade diagnostic » : marches exploratoires avec les différents groupes d'habitants peu présents dans l'espace public;
- focus groupes et entretiens individuels pour la récolte des besoins;
- ateliers participatifs pour mieux comprendre les comportements et usages des habitants de l'espace public ;
- aller à la rencontre d'autres initiatives et projets réalisés ailleurs pour s'inspirer des bonnes pratiques et inviter les asbl ayant des activités qui lutte contre la ségrégation genrée de faire des actions au Peterbos;
- créations de lieux de rencontres ponctuels dans l'espace public et mise en place d'expositions, d'ateliers, de spectacles,...;
- journées de rencontres interculturelles, intergénérationnelles, inter-quartiers,...;
- journée de volontariat/bénévolat pour remédier aux problèmes soulevés par les diagnostics et soutien des habitants dans la création de projets allant dans ce sens;
- faire de l'espace public un lieu d'expressions;
- ateliers de renforcement de l'estime de soi, la confiance en soi et l'amour de soi;
- ateliers d'auto-défense;
- proposer une écoute active des problèmes que chacun rencontre au quotidien;

- la création d'un cahier de recommandations élaboré avec les professionnels et les habitants du Peterbos à destination des élus politiques et des futurs Contrats de Quartiers Durables.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht - département des affaires sociales

Partenaire(s) potentiel(s)

Infor-femmes
Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes,
Les centres de Planning Familial
Femma asbl
Entr'âge asbl
Centre récréatif et Restaurant Social
Centre de santé mentale « L'Été »

GROUPES CIBLES

- Le public visé par le projet est l'ensemble des habitants ainsi que les professionnels du quartier;
- attention particulière apportée aux personnes plus isolées et peu touchées par l'associatif (PMR, seniors, familles mono-parentales,...);
- les personnes extérieures au quartier.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Identifier les besoins et les attentes des habitants en matière d'aménagement de l'espace public et y répondre en mettant en place des actions adéquates;
- réappropriation de l'espace public par les groupes minoritaires souvent exclus (les filles, les femmes, les seniors, les PMR,...);
- création de liens sociaux inter-communautaires et intergénérationnels;
- développement du bien-être personnel : confiance en soi,...;
- développement du sentiment de sécurité;
- diminution des préjugés, des stigmatisations et des discriminations;
- désenclavement du quartier;
- meilleure implication des habitants dans le développement de la vie du quartier et des enjeux environnementaux de ce dernier en les rendant acteurs de changement en matière d'aménagement du territoire;
- création d'un cahier de recommandation concernant l'aménagement du territoire.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

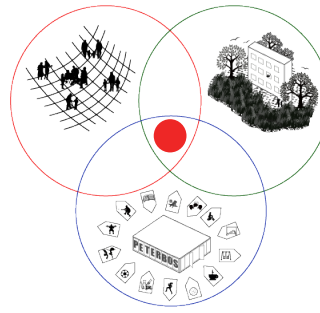
- des critères d'évaluation seront définis par le travailleur responsable du projet en collaboration avec les partenaires qui permettront à toutes les étapes du processus de réorienter les activités si nécessaire;
- engager un(e) coordonateur (trice) ayant de l'expérience en la matière;
- synergies avec les projets «Raconte Arts» et «Bras dessus bras dessous» ainsi qu'avec le processus participatif mis en place pour l'aménagement des espaces de convivialité et de la place centrale (voir fiche 6.2).

BUDGET

200.000 €

5.6

ACTIVITES SPORTIVES A PETERBOS



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht

CONSTATS

- Peu d'espaces sportifs à et autour de Peterbos;
- majoritairement axé sur le mini-foot, touchant essentiellement les jeunes hommes;
- très peu d'infrastructures gratuites et accessibles aux groupes minoritaires.

DESCRIPTIF

- Activités hebdomadaires visant à mettre en place, dans les locaux et infrastructures disponibles à proximité du peterbos, des cours de sport (type Danse, Aérobie, Remise en Forme, Strenght & Mobility, Running) pour répondre aux demandes d'un public varié;
- activités ponctuelles et tout au long de l'année organisées dans le périmètre du contrat de quartier sur les infrastructures de proximité (Terrain de Basket, Agora Space, Structure de Street-Workout) prenant la forme d'événement annuel (Coupe du Monde de Street-Workout, Mini Fête des Sports au Peterbos et au Parc Paulsen, Color Run, Tournoi de Foot sur le terrain synthétique,...);
- activités estivales «Street-Sport» pour initier à une nouvelle discipline chaque semaine;
- sortie encadrées par des moniteurs du Service des Sports dans des clubs sportifs extérieur (Kayak, Equitation, etc...).

GROUPES CIBLES

Les publics qui n'ont actuellement pas beaucoup d'activités qui leur sont réservées, c'est à dire essentiellement les jeunes filles, les femmes et les personnes âgées.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Permettre à un public précarisé d'avoir accès au sport;
- permettre à un public qui n'a pas forcément beaucoup de choix de discipline sportive de se retrouver dans une programmation;
- proposer au public des activités permettant la découverte de nouvelles disciplines;
- donner une dynamique sportive au quartier, et faire sortir les habitants du quartier à proprement parler en proposant des activités à l'extérieur du site;
- inscription et suivi de cours de sports par le public cible dans les clubs de façon durable;
- installer sur le long terme des animateurs sportifs dans le futur équipement. En initiant les cours hebdomadaires durant le contrat de quartier, l'objectif est de familiariser le public visé aux activités, pour qu'il investisse l'espace sportif.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Bonne communication de l'agenda;
- réalisation de rapport trimestriel par rapport aux activités : présence aux cours, régularité, structure du cours, satisfaction des membres, satisfaction des prestataires, enquête dans le quartier, présence lors d'autres événements dans la zone ciblée (fête de quartier, etc);
- lancement des activités en septembre afin de démarrer la programmation en s'alignant sur une saison sportive.

BUDGET

120.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Service communal des sports

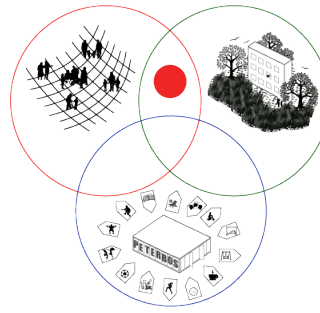
Partenaire(s) potentiel(s)

B13 Family
Sport4you
Move Danz'Attitude
Cercles des régates kayak
Wolf's bar

5.7

AGRICULTURE ET APICULTURE URBAINE AU PETERBOS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

De manière générale, les habitants de Peterbos souffrent du manque d'ouverture du quartier vers l'extérieur et du manque d'investissement des espaces publics du site, tant au niveau social qu'environnemental.

DESCRIPTIF

- Initiation de personnes à l'apiculture et à l'agriculture urbaine;
- création d'un petit «marché» (point de vente) local;
- Ce projet sera réalisé en synergie avec le projet «Peterbos, Cité Comestible» (fiche 5.1), qui prévoit des visites à d'autres potagers collectifs et semi-professionnels d'Anderlecht et plus particulièrement Neerpede, ainsi que l'accompagnement à la mise en place de potagers collectifs en pleine terre au Peterbos et la constitution d'un groupe porteur pour les gérer.

GROUPES CIBLES

- Les adolescents, les jeunes adultes, avec ou sans formation professionnelle ou avec peu de qualifications;
- les parents soucieux de l'environnement dans lequel évoluent leurs enfants;
- les personnes qui souhaitent manger de manière plus saine;
- les petits producteurs locaux;
- les habitants du Peterbos et des quartiers voisins;
- les personnes âgées.

RÉSULTATS ATTENDUS

- La mobilisation des compétences des personnes avec ou sans emploi, à travers la réalisation de matériel destiné à l'agriculture, à l'apiculture, à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts;
- la réintroduction de l'agriculture et de l'apiculture en ville comme moyen de création de lien social et de sensibilisation des habitants au respect de l'environnement;
- création d'un point de vente qui pourrait attirer plusieurs producteurs et une centaine d'habitants.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Synergie avec le projet de la cellule développement durable de la commune (voir fiche 5.1);
- collaboration de la commune d'Anderlecht à travers le service Développement Durable, l'échevinat des espaces verts, ainsi que la collaboration avec les associations locales, les écoles voisines et les comités de quartier;
- démarrage du projet dès début 2019 afin de préparer les terrains, le matériel et les ruches ainsi que les terrains nécessaires à l'installation des activités;
- implantation des espaces d'apiculture et d'agriculture sur les sites préférentiels localisés dans le Masterplan.

BUDGET

151.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Alhambra asbl

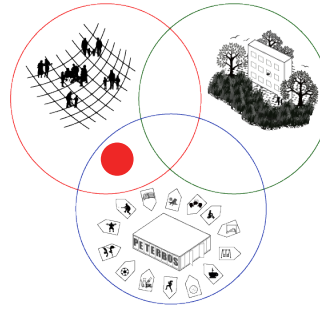
Partenaire(s) potentiel(s)

Service communale Développement durable,
SETM, SESO, EDUC API Bee

5.8

BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : Immobilier
Pôle d'équipement
Crèche

Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Cheminements existants
Nouveaux cheminements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6 : Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Le diagnostic identifie le contexte de la pyramide des âges du quartier et identifie les problématiques spécifiques liées aux personnes âgées, présentes en nombre au Peterbos. Différents constats sont dressés par ailleurs :

- la population vieillit et de nombreux aînés désirent prolonger leur séjour à domicile;
- la solitude touche 23% des plus de 65 ans, et des plus jeunes (6% des 15-30 ans) en Région bruxelloise;
- l'engagement citoyen est conséquent (12-13% population), et plus encore au sein des quartiers (60%).

DESCRIPTIF

Le projet s'attache à créer des relations entre un ou deux voisins volontaires et une personne âgée isolée en demande dans son quartier. Concrètement il s'agit :

- d'aller à la rencontre des personnes âgées afin de cerner ses besoins (lire, échanger, jouer, sortir, s'informer, remplir des papiers etc...). Parallèlement un recrutement de bénévoles se fait dans la commune, ceux-ci sont formés à l'accompagnement d'un voisin âgé isolé (entretiens, formations, supervisions);
- un diagnostic des nécessités est établi, la personne âgée est informée et le réseau d'acteurs locaux est mobilisé (CPAS, Commune, maisons médicales, centres seniors, entraide & culture, bibliothèque, etc..). Coordination des différentes propositions afin de répondre aux attentes de la personne accompagnée de manière spécifique.

Après cette phase d'identification et de mise en réseau, un ou deux voisins présentant des affinités communes sont identifiés afin de démarrer une relation régulière. S'installe alors des visites hebdomadaires entre riverains (un plus âgés accompagné par un voisin plus jeune).

En dehors de cette mission principale, participation également, dans le cadre de partenariats, aux initiatives locales : journée mobilité, cinéma inter G, cohésion sociale, etc...

D'autres projets sont envisagés:

- un « projet de correspondances » en partenariat avec une école secondaire;
- un projet « soupes » en partenariat avec un/des magasins dont nous récupérons les légumes invendus ;
- un projet de «portage» de livre avec la Bibliothèque;
- enfin, trimestriellement, une activité de groupe, afin de renforcer la cohésion et proposer des moments de partage : repas de fin d'année, journée à la mer, goûter,...

GROUPES CIBLES

Les participants sont :

- des aînés (Voisinés), « exprimant » un sentiment d'isolement, du 3e et/ou 4e âge (et indirectement leurs aidants proches) de toutes origines socio-économiques et culturelles. Ces personnes plus fragilisées, par définition de leur isolement, sont généralement informées par les "personnes de confiance" (médecins, assistant social, aide familial, pharmacien,...) qui les entourent. Après quelques mois, ce public est également sensibilisé par le bouche-à-oreille du voisinage;
- des volontaires (Voisineurs), des citoyens d'âges et origines socio-économiques et culturelles très diverses. Ce public est touché par les mêmes acteurs que les voisinés, mais aussi par les réseaux sociaux, et la publicité dans les lieux de vie fréquentés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Soutien intergénérationnel et amélioration des liens sociaux et de la cohésion sociale dans le quartier;
- rupture de l'isolement des personnes âgées et possibilités pour elles de rester plus longtemps autonomes et dans leur logement.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Partenariat avec le restaurant récréatif communal et le centre de services communal;
- réfléchir à la pérennisation du projet au-delà du CQD;
- synergies avec les projets «activation de l'espace public pour tous» (5.5), «Activités sportives» (5.6), «Agriculture urbaine» (5.7) et «Raconte Arts» (5.2);
- envisager des partenariats avec les écoles primaires du périmètre.

BUDGET

40.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Bras dessus bras dessous asbl

Partenaire(s) potentiel(s)

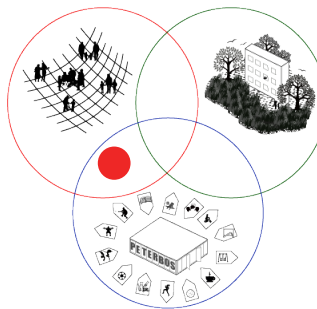
Entr'ages asbl

COCOM

Partenamut

CSD

Centre de services communal



Volet 1&2 : Immobilier
Pôle d'équipement
Crèche

Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6 : Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

- Le caractère enclavé du quartier (physiquement et socialement) qui induit des conséquences négatives sur le comportement des habitants et surtout des jeunes;
- manque d'ouverture et de contacts avec des personnes externes au quartier qui incite à l'exclusion et au replis sur soi-même;
- le désœuvrement des jeunes et l'augmentation des faits de délinquance;
- le grand taux de chômage chez les jeunes et la précarité de l'emploi;
- l'augmentation du décrochage scolaire;
- la consommation précoce et excessive de cannabis par les jeunes;
- le trafic de stupéfiants et les actes de "petite délinquance";
- le squat dans les entrées des immeubles et le tapage nocturne;
- le manque d'activités pour les jeunes;
- le manque d'infrastructures culturelles, éducatives et sportives au Peterbos et dans les alentours;

DESCRIPTIF

Le projet vise principalement l'organisation d'un «parcours» en plusieurs étapes visant à pousser les jeunes à des activités nouvelles, cherchant le dépassement de soi, la conscientisation de l'individu et du groupe, la responsabilisation et l'émancipation:

- Suivi d'une quarantaine de jeunes en tout divisé en deux groupes;
- accompagnement des jeunes dits «difficiles» pour s'intégrer sainement dans la société et devenir des adultes responsables conscients de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens;
- offrir des activités socio-éducatives variées ayant pour objectif commun la «resocialisation» des jeunes;
- offrir une structure légère à ces jeunes par des encadrants apportant un contrôle tout en permettant leur émancipation;
- mise en place d'un atelier de boxe;
- mise en place d'un atelier de débat;
- mise en place de permanences d'orientation sociale au Peterbos et de séances d'entretien individuel;
- encadrement sportif par la pratique du mini-football;
- Inscription de nouvelles équipes dans les championnats de ligue de mini-foot;
- organisation d'un weekend «Koh-Lanta» en Ardennes (1ère épreuve du «parcours d'émancipation»);
- organisation d'un séjour de rupture dans les Pyrénées espagnoles (2ème épreuve du «parcours d'émancipation») permettant la consolidation du groupe et le «perçage de carapace» des jeunes par les éducateurs (Cf. pédagogie A&P);
- organisation d'un séjour de dépassement en vélo dans les Hautes-Alpes (3ème épreuve du «parcours d'émancipation»), Parcours à vélo permettant d'approfondir le travail entamé durant le séjour aux Pyrénées et de cimenter les acquis du groupe;

- réalisation d'un projet de solidarité. (Dernière épreuve du «parcours d'émancipation»), réalisation d'un séjour dans un pays du sud.
- organisation d'un weekend de clôture du projet durant lequel chaque jeune définira son projet personnel;

GROUPES CIBLES

- Les jeunes garçons du quartier âgés de 15 ans et plus;
- Les adolescents ou majeurs en décrochage scolaire, sans emploi ou dans les réseaux de trafics de stupéfiants;
- Adolescents du quartier motivés à s'engager dans un projet positif avec les autres jeunes.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Permettre aux jeunes de se (re)construire une identité propre, de se dépasser personnellement et de se responsabiliser;
- Développer de nouvelles ambitions pour ces jeunes démotivés et «marginiaux»;
- création d'identités individuelles et de groupe;
- création d'initiatives bénévoles de la part des jeunes pour développer de nouvelles activités;
- investissement des jeunes dans le sport;
- diminution du taux de décrochage scolaire et amoindrissement du réseau de vente de stupéfiants;
- bonnes utilisations régulières des infrastructures sportives du Peterbos;
- développement de l'engagement citoyen;
- conscientisation du «mode de vie» et développer une volonté de «nouveau départ»;

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Trois éducateurs par groupe d'environ 20 jeunes;
- Evaluation continue du processus et de l'effet apporté aux jeunes à travers des entretiens, des observations de comportements, une vérification du taux de présence, évaluation de réussite scolaire;
- attention accordée à la prise de parole de chacun des participants et de la place de chacun dans le groupe;
- assurer le suivi des jeunes tout au long du processus et accompagner les bénévoles dans leurs projets;
- assurer la publicité des événements, des activités et communiquer sur l'avancement du processus;
- adaptation de la pédagogie aux jeunes visés;

BUDGET

130.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Débrouille-toi asbl
B13 Family

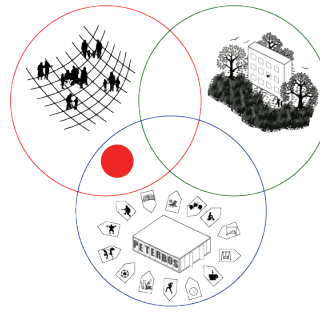
Partenaire(s) potentiel(s)

D'Broej
Samenlevingsopbouw
Service de prévention communal
TCC Accueil
Académie de boxe BBA
Ligue Francophone de mini-foot



PREFORMATION AIDE AUX PERSONNES

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6: Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Depuis longtemps nous constatons que notre public du Peterbos est en recherche de formations en français et il y a des femmes qui souhaitent travailler. Les métiers d'aide aux personnes (aide-soignant, aide-familiale, auxiliaire de l'enfance) les intéressent particulièrement étant donné leur expérience personnelle dans ce domaine. Par ailleurs, ce sont des métiers d'avenir.

DESCRIPTIF

- 482 heures de formation par an pour 12 stagiaires provenant prioritairement du Peterbos dans un cycle de deux ans (deux groupes de 12 personnes);
- organisations de 2 x 6 activités par an par les stagiaires dans le cadre de leur pré-formation, destinées aux personnes âgées, parents et enfants du Peterbos. Ils seront présents une fois par semaine au Peterbos afin de s'ancrer au mieux dans le quartier et de bien comprendre les besoins des habitants;
- organisation de 3 séances d'information par an au Peterbos, suivies d'un test de français.

GROUPES CIBLES

- Public mixte (majorité probable de femmes), entre 18 et 55 ans ;
- niveau CEB minimum (le test de sélection correspond au CEB);
- les personnes n'ayant pas réussi le test de sélection seront dirigées vers le CAF qui les mettra à niveau;
- priorité aux habitants du Peterbos puis d'Anderlecht.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Préformation de 24 stagiaires aux métiers d'aide aux personnes;
- avoir une bonne remise à niveau en français et en mathématiques;
- apprendre à communiquer efficacement (écoute, observation et interaction) avec les autres en situation professionnelle;
- savoir s'organiser et gérer son temps de travail de manière productive;
- acquérir des connaissances sur les secteurs de l'aide aux personnes, la déontologie et la pratique professionnelle;
- découvrir le métier d'aide-soignant(e), d'aide familiale et d'auxiliaire de l'enfance grâce à des stages et grâce, entre autres, à la théorie, des visites et des rencontres avec des professionnels;
- créer une dynamique de formation au Peterbos;
- offrir un espace où les jeunes parents peuvent venir avec leurs enfants de moins de 3 ans.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Bonne communication grâce à du matériel adéquat et les relais associatifs.

BUDGET

75.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Infor'femmes

Partenaire(s) potentiel(s)

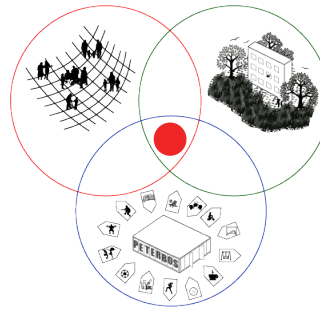
CAF

Actiris

Restaurant récréatif communal

Samenlevingsopbouw

Hôpital Bracops



CONSTATS

- Manque de cohésion sociale et de solidarité entre les habitants;
- peur de son voisin due au manque de connaissance les uns des autres;
- manque d'intérêt et d'investissement dans le quartier;
- manque d'espace de rencontre, de discussion, de partage pour les habitants;
- manque d'un espace convivial ouvert à tous pour passer du temps en dehors de chez soi, rencontrer d'autres habitants, briser la solitude et l'isolement;
- manque d'infrastructure collective permettant la formation de groupes de discussions ou la rencontre d'un professionnel;
- division et zonage du quartier par population;
- manque d'un point central dans le quartier connu de tous et ouvert à tous;
- manque d'un espace spécifiquement dédié aux adultes et parents;
- manque d'un espace d'information, d'accompagnement, de communication.

DESCRIPTIF

Mise en place et animation du « café-rencontre », qui s'installera ensuite dans le pôle d'équipement une fois celui-ci construit (voir fiche 1.1.2). Le café-rencontre sera un espace polyvalent permettant d'accueillir des personnes de manière informelle autour d'un verre ou lors d'activités plus structurées.

- Création d'un espace polyvalent permettant d'accueillir différents groupes pour différentes activités mais aussi des personnes seules;
- Accessible de 3 à 5 jours par semaine à des horaires variables;
- présence continue d'au moins une personne en charge de l'espace pouvant accueillir, informer et gérer le lieu;
- espace de type «bar» permettant de commander une boisson;
- espaces de travail avec ordinateurs permettant une utilisation publique d'internet tout en bénéficiant d'un accompagnement dans ses recherches ou autres;
- espace de paroles permettant aux personnes isolées de rencontrer une personne avec qui bavarder ou un professionnel à l'écoute d'éventuels problèmes du quotidien;
- panneaux d'annonces (réel/virtuel) pour objets à donner/vendre, activités,...;
- Stock de matériel pour les diverses activités;
- lieu de rencontre et réunions pour les différents groupes existants tels que «Café Clash», «café-mamans», «groupe propreté», «la soupe solidaire»,...;
- engagement d'une personne à temps partiel pour coordonner la mise en place du lieu et en assurer l'animation, ainsi que l'organisation des activités qui en émergeront.

Le café-rencontre sera donc axé sur la rencontre informelle et la cohésion sociale des habitants et des personnes qui fréquentent le Peterbos et permettra l'émergence d'initiatives venant des habitants. Une bonne coordination avec l'antenne de quartier (voir fiche 7.3) sera indispensable, qui elle aura plus un rôle de plaque tournante des activités socio-économiques et participatives prévues par le contrat de quartier et offrira des espaces de réunion, de formation et de permanences pour ces activités socio-économiques.

GROUPES CIBLES

- Les habitants du Peterbos prioritairement;
- les riverains proches;
- les personnes isolées et les mères célibataires;
- les professionnels des associations locales;
- les travailleurs locaux;
- toute personne qui fréquente le quartier.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Existence d'un lieu central accueillant différents groupes de population qui réuni les habitants;
- organisation d'activités, d'événements, de workshops, de débats,...
- accueille permanente des personnes isolés recherchant de la compagnie, un partenaire de discussion, des renseignements ou une aide professionnelle;
- création d'amitiés, de réseaux d'habitants, de groupes culturellement et socialement mixtes;
- développement de projets collectifs;
- meilleure connaissance des habitants les uns vis-à-vis des autres, plus de confiance, de respect et de sentiment de sécurité;
- développement d'un engrenage positif du «vivre-ensemble» au Peterbos;
- initier les activités, encourager les contacts ainsi que marquer la présence de cet espace dans le quartier pour déjà démarrer les activités du «café-rencontre» de façon à ancrer ce dernier dans le quartier avant sa construction.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Identifier un lieu central au sein du quartier qui pourra accueillir une structure de ce type;
- Présence continue d'une personne en charge du café-rencontre;
- bonne coordination avec l'antenne de quartier qui sera mise en place pour le CQD.

BUDGET

200.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Samenlevingsopbouw

Partenaire(s) potentiel(s)

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine,
Centre de services communal, TCC Accueil, In-
for'femmes, GC De Rinck, Femma, D'Broej,...

VI Actions participatives

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

Article 21. 6°

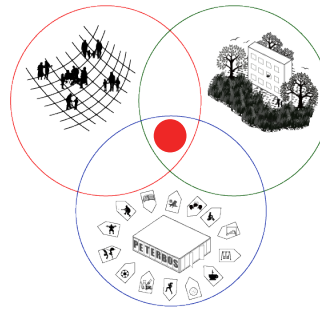
« actions de soutien aux activités participatives; »

6.1	BUDGET PARTICIPATIF.....	124
6.2	ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATIF SUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	126

6.1

BUDGET PARTICIPATIF

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : Immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement

Volet 5 : Sociétale

Volet 6 : Participation

Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Le diagnostic identifie dans le quartier un tissu assez riche d'associations actives dans divers domaines. On a pu constater également que le quartier était riche d'initiatives citoyennes et de personnes s'engageant pour améliorer leur contexte de vie et le quotidien des habitants. Il semblait donc logique de donner une place à ces initiatives citoyennes dans le programme du CQD.

DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif est de proposer un budget participatif. Celui-ci doit permettre de valoriser les initiatives citoyennes des habitants du quartier, dans des domaines très divers.

Ce budget participatif doit également permettre de prolonger dans la durée la dynamique participative générée durant l'année du dossier de base.

L'objectif, dans la mesure du possible, est de permettre la mise en place d'un format de sélection annuel des projets qui soit transparent et dans lequel les habitants ont un pouvoir d'orientation et de décision.

Chaque année une ou plusieurs initiatives proposées par des habitants, associations, écoles ou autres du périmètre seront sélectionnées par un jury indépendant d'habitants et bénéficieront d'un budget pour une durée d'un an devant être réalisées dans l'année qui suit la sélection.

Différents thèmes pourront être choisis pour orienter les projets sur base du diagnostic du CQD. On pense notamment:

- renforcement de la cohésion sociale (fêtes de quartier, échanges culturels) ;
- publics fragilisés (initiatives envers les jeunes, soutien aux personnes isolées) ;
- sensibilisation à l'environnement et à la durabilité (alimentation durable, potagers collectifs, ruches, poulaillers) ;
- économie micro-locale et circulaire (récupération de mobiliers, de matériaux);
- projets renforçant la propreté dans le quartier;
- sensibilisation aux assuétudes et sécurité;
- les écoles du quartier seront impliquées dans le projet dans la mesure du possible.

Le fonctionnement du budget participatif sera pris en charge par la Commune d'Anderlecht. Un accompagnement ponctuel par un organisme expert en processus participatif sera prévu afin de garantir le professionnalisme du procédé.

GROUPE(S) CIBLE(S)

- les associations du quartier;
- les habitants et usagers du quartier;
- les commerçants du quartier;
- les élèves des écoles, le cas échéant.

RESULTATS ATTENDUS

- Développer des initiatives qui permettent aux habitants de mieux s'investir et s'engager pour leur quartier, et qui leur donne envie de sortir de chez eux, de rester et d'occuper l'espace public;
- Expérience citoyenne pour les habitants/ élèves qui participeront au processus de sélection.

CONDITION(S) DE RÉUSSITE

- Organisation optimale du processus annuel de désignation des projets;
- processus transparent de désignation des projets;
- mise en réseau du tissu associatif local et des partenaires publics;
- concertation avec les riverains et usagers du quartier.

BUDGET

60.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

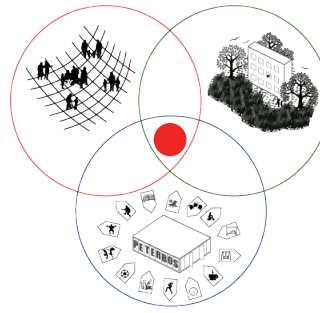
Partenaire(s) potentiel(s)

Maison de la participation d'Anderlecht

6.2

ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATIF SUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



Volet 1&2 : Immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées

Volet 3 : Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages

Volet 4 : Environnement
Volet 5 : Sociétale
Volet 6 : Participation
Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Le diagnostic pointe la difficulté d'appropriation des différents espaces publics par les habitants. Hormis les fêtes ponctuelles et l'activation sportive, il n'y a à ce jour aucune dynamique participative structurelle visant à améliorer l'appropriation des espaces publics et leur usage. Une participation des habitants et usagers du Peterbos à l'aménagement de certains espaces pourraient en favoriser l'appropriation.

DESCRIPTIF DU PROJET

Pour encadrer le travail sur les espaces publics, deux processus «participatifs» pourront se tenir en parallèle:

- participation dans le cadre du Masterplan, sur la définition de la vision et des projets d'aménagement d'espaces publics qui y sont inclus (ce volet participatif est inclus dans la mission de l'équipe de projet du Masterplan);
- participation complémentaire liée aux opérations du nouvel espace public central ainsi qu'aux espaces de convivialité (et aux espaces de pieds de blocs, en réserve).

Pour ce dernier point, sur les espaces de convivialité, l'objectif est de mettre en place une mission participative spécifique, pouvant aller au delà d'une discussion sur un futur projet d'aménagement, et intégrer une vraie dimension d'usage, conforme aux objectifs d'aménagement identifiés dans les fiches «espaces de convivialité» (fiches 3.8) et «pieds de blocs» (fiche 3.9). Un bureau d'étude spécialisé serait donc désigné pour définir, organiser et accompagner ce processus, ainsi que pour encadrer techniquement et conceptuellement la mise en place de certains des projets d'aménagement avec les habitants.

GROUPE(S) CIBLE(S)

- les associations du quartier;
- les habitants et usagers du quartier;
- les commerçants du quartier.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développer un sentiment d'appartenance à une partie du quartier, ou à son immeuble par le biais de discussions inclusives sur des aménagements ponctuels dans l'espace public;
- facilitation d'appropriation du nouvel espace public central.

CONDITION(S) DE RÉUSSITE

- coordination avec les fiches 3.4, 3.8 et 5.5 (et 3.9);
- coordination avec le processus participatif lié à la réalisation du Masterplan.

BUDGET

30.000 €

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Maison de la participation d'Anderlecht

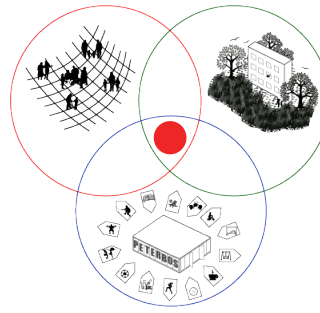
VII Actions de coordination

selon l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 Octobre 2016

Article 21. 7°

« actions de coordination, de communication et de participation relatives aux opérations visées aux 1° à 6°.»

7.1 CHEF DE PROJET	130
7.2 COORDINATEUR TECHNIQUE	132
7.3 ANTENNE DE QUARTIER ET DYNAMIQUE PARTICIPATIVE	134



CONSTATS

Nécessité de coordonner l'ensemble des actions entreprises dans le cadre du Contrat de Quartier Durable.

DESCRIPTION DU PROJET

La majeure partie du budget servira à financer le poste du chef de projet, de mi-avril 2018 à mars 2026. Il a les responsabilités suivantes et pourra dans ce cadre déléguer une partie de ses missions au coordinateur technique (voir fiche 7.2 et au coordinateur de l'antenne et de la dynamique participative (voir fiche 7.3):

Gestion et développement du contrat de quartier:

- Coordonner l'exécution des projets du CQD, en ce compris les projets associés dont la Commune est porteuse;
- établir un calendrier de tous les projets;
- faire le suivi administratif et financier;
- entretenir des contacts permanents avec l'ensemble des services concernés par le projet;
- suivre les réflexions concernant la rénovation des logements par les différentes SISP;
- représenter la commune aux réunions;
- procurer à la population les informations nécessaires à la bonne compréhension des projets durant l'enquête publique.

Cohésion et cohérence des interventions du CQD:

- Informer le Collège des Bourgmestre et Echevins et les services communaux sur l'avancement des différents projets;
- collecter les informations relatives aux initiatives et projets en cours dans le périmètre et ses environs;
- veiller à la cohésion entre les opérations relevant des différents volets et stimuler les synergies.

Relation avec la population:

- Une partie de ces missions pourra être déléguée au coordinateur de l'antenne et de la dynamique participative, (voir fiche 7.3);
- organiser les deux assemblées générales et les COQ ainsi que d'éventuels groupes de travaux ou visites de terrain;
- assurer le suivi et le compte rendu des réunions;
- encadrer les groupes de travail thématiques (par exemple sur le volet participatif);
- diffuser efficacement les informations destinées à la population à chaque stade du processus;
- présenter les informations de manière compréhensible et accessible au grand public.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

-

Relations avec la Région:

- Préparer et suivre les réunions d'encadrement en collaboration avec les responsables politiques et techniques de la Commune;
- entretenir des contacts réguliers avec les responsables régionaux;
- communiquer régulièrement l'état d'avancement et fournir les pièces nécessaires au service régional de la rénovation urbaine pour la libération des subsides;
- contrôle du programme avec révision éventuelle du programme au cours de la deuxième année du CQD;
- effectuer une première évaluation de l'exécution et de l'état d'avancement des projets approuvés au cours de la première année de mise en oeuvre du CQD;
- identifier, budgétiser, et programmer les projets de remplacement;
- établir les rapports périodiques prévus dans l'ordonnance.

Accompagnement socio-économique ++:

Au-delà du suivi des projets socio-économiques réalisés par le chef de projet, afin de permettre une meilleure pérennisation de ces projets et un renforcement des associations et organisations actives dans le périmètre du CQD, un budget sera consacré également à un accompagnateur de projets (indépendant ou organisation) qui aura les missions suivantes:

- conseiller et accompagner les actions socio-économiques dans leur pérennisation pour augmenter l'impact du CQD ;
- aider et accompagner l'émergence de projets d'économie sociale dont l'idée émergerait suite aux actions socio-économiques du CQD;
- aider à la structuration des projets qui émergeront et à la définition d'un modèle économique adéquat;
- contribuer à la pérennisation des projets soutenus dans le cadre du volet socio-économique, ou actifs dans le périmètre du Peterbos, en contribuant à la définition d'un modèle économique réaliste et soutenable.

Cela se fera concrètement par des séances de formation et d'information collectives et de l'accompagnement individuel des projets. Le cas échéant, des évaluations de ceux-ci pourront être réalisées. Ces activités commenceront la deuxième année de la phase d'exécution du CQD.

GROUPE(S) CIBLE(S)

- Habitants et usagers du quartier;
- associations locales;
- partenaires administratifs et politiques communaux et régionaux;
- bMa;
- sociétés de logement sociaux (Comensia et Foyer Anderlechtois).

RESULTATS ATTENDUS

- Réussite du CQD en cohérence avec le dossier de base;
- communication de proximité régulière et proactive;
- diffusion des informations techniques et thématiques au sein du quartier;
- réalisation des différentes opérations en respectant les objectifs définis et en appliquant les procédures de marchés publics dans les délais impartis.

CONDITION(S) DE RÉUSSITE

- Profil en lien avec la fonction.

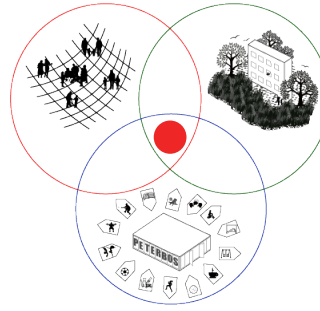
BUDGET

459.750 €



COORDINATEUR TECHNIQUE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d'Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
Pôle d'équipement
Crèche
Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
Masterplan
Chemineements existants
Nouveaux chemineements
Espaces centraux
Voiries et stationnement
Espaces d'usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

CONSTATS

Nécessité de coordonner l'ensemble des opérations techniques entreprises dans le cadre du Contrat de quartier durable.

DESCRIPTION DU PROJET

L'engagement au sein de l'administration communale d'un coordinateur technique en charge des marchés publics et des chantiers liés aux opérations décrites aux 1° et 3° de l'article 21 de l'ordonnance. Le coordinateur prendra ses fonctions à partir du mois d'août 2020 (pendant la phase d'exécution) et suivra le déroulement des opérations jusqu'à la fin du CQD, c'est-à-dire mars 2026 (phases d'exécution, mise en oeuvre et justification).

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

-

GROUPE(S) CIBLE(S)

Les services communaux.

CONDITION(S) DE RÉUSSITE

- Profil en lien avec la fonction;
- coordination permanente avec le chef de projet du CQD Peterbos.

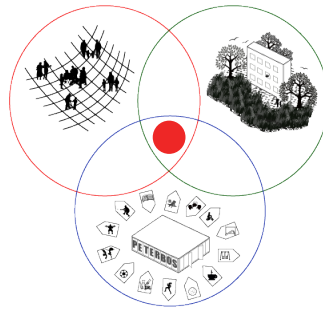
BUDGET

306.000 €

7.3

ANTENNE DE QUARTIER ET DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Contrat de Quartier Durable «Peterbos » | Commune d’Anderlecht



- Volet 1&2 : immobilier
- Pôle d’équipement
- Crèche
- Rez-de-chaussées
- Volet 3: Espaces publics
- Masterplan
- Cheminevements existants
- Nouveaux cheminevements
- Espaces centraux
- Voiries et stationnement
- Espaces d’usages
- Volet 4 : Environnement
- Volet 5 : Sociétale
- Volet 6: Participation
- Volet 7 : Coordination

SITUATION DE DROIT

Descriptif du site

Situation existante.....Appartement en RDC
 Parcelles cadastrales.....150D
 Propriétaire.....Foyer Anderlechtois
 PRAS.....Zone habitation à prédominance résidentielle
 PPAS.....PPA N° 1542b du 18/01/1962

Description du programme

Superficie plancher.....± 150 m²

CONSTAT

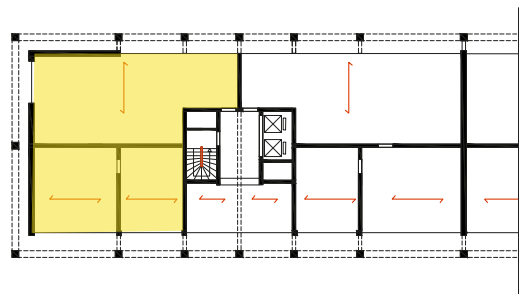
- manque de lieux de rencontre et de convivialité;
- besoin de créer des lieux d’ancrage et de développer des initiatives permettant aux habitants de mieux s’investir et s’engager dans leur quartier.

Par ailleurs :

- nécessité de communiquer et informer sur les enjeux et transformations du quartier dans le cadre du CQD;
- besoin de coordonner les dynamiques participatives mises en place dans le cadre du CQD.

Le site visé prioritairement par le projet est un appartement de 150m² aujourd’hui loué. Celui-ci est en état moyen et est situé au rez-de-chaussée du bloc 9. Il est contigu aux différents espaces commerciaux et de services qui sont également localisés au rez de ce même immeuble. Il constitue donc d’une certaine manière une anomalie dans un liseré «activé» au rez-de-chaussée (l’un des seuls dans le quartier).

Sa localisation est particulièrement stratégique car il est central, il longe l’axe nord-sud, sur l’espace public le plus fréquenté du quartier, qui deviendra le mail arboré. Il a également l’avantage d’être traversant et de donner sur le projet de pôle d’équipement à l’arrière. Il est également situé dans l’immeuble faisant l’objet d’une rénovation par Beliris, et pour lequel un projet de «mock up» (préfiguration d’un appartement témoin) est envisagé à court terme.



DESCRIPTION DU PROJET

Pour répondre à ces enjeux, il est proposé de créer une Antenne de Quartier dans le périmètre, qui sera le point de référence pendant la période du CQD et d’engager un chargé de mission pour l’animer et y développer les projets de participation (voir fiches 6.1 et 6.2).

L’Antenne de Quartier favorisera les synergies entre différents acteurs et projets et offrira un espace d’accueil pour le quartier, permettant de renforcer les informations disponibles via le Contrat de Quartier Durable.

L’Antenne de Quartier permettra également de mettre en lien les différentes structures associatives du quartier avec les habitants

du quartier. Elle fonctionnera à la manière d'un point d'informations de première ligne et pourra accueillir hebdomadairement des permanences de certains acteurs du quartier durant la période du CQD, autrement dit à un moment où le pôle d'équipement n'est pas encore opérationnel.

Outre l'engagement d'un chargé de mission et des frais d'accompagnement du processus participatif, le projet couvre le coût nécessaire à de petits travaux d'adaptation et d'aménagement des locaux pour garantir le confort de ses occupants. L'installation de l'antenne prévoit également la fourniture des équipements, mobiliers, fournitures de base nécessaires ainsi que les frais et coûts de gestion et d'entretien au long des 50 mois du CQD.

On notera que cette implantation sera d'autant plus intéressante qu'elle sera à proximité du «mock up» (préfiguration d'un appartement témoin) envisagé par Beliris dans l'immeuble, et devant justement servir d'outil d'information et d'échange avec la population sur la rénovation de la tour.

GRUPE(S) CIBLE(S)

- Habitants et usagers du quartiers à la recherche d'informations sur le CQD;
- associations à la recherche de locaux pour se regrouper ou porter des initiatives ponctuelles dans le cadre du CQD;
- porteurs de projets socio-économiques du CQD.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Implantation de l'équipe du CQD au coeur du quartier;
- espace destiné à créer du lien social;
- espace de rencontre et renseignements pour les habitants;
- soutien du tissu associatif et centralisation de l'information;
- activation des rez-de-chaussées du quartier, en lien avec les nouveaux espaces publics;
- réactivation d'un espace localisé au rez-de-chaussée dans l'alignement des autres équipements et commerces du rez-de-chaussée du bloc 9;
- donner une image positive et pérenne des CQD.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accord avec le Foyer Anderlechtois et la SLRB pour le déclassement temporaire du logement pour y localiser un équipement lié au CQD;
- coordination avec Beliris pour le mock up (voir fiche 1.5);
- mise en réseau du tissu associatif local et des partenaires publics.

PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIAT

Porteur

Commune d'Anderlecht
Service rénovation urbaine

Partenaire(s) potentiel(s)

Foyer Anderlechtois
Associations susceptibles d'utiliser le lieu



RDC Bloc 9 façade Ouest (côté Mail arboré)



RDC Bloc 9 façade Est (Côté équipement)

BUDGET

276.650 €